

DESBONS (MARIE, JOSEPH, CHARLES, Jean), né le 1^{er} février 1891 à Lafitole (Hautes-Pyrénées).

Député des Hautes-Pyrénées de 1928 à 1932 et de 1936 à 1942.

Jean Desbons naquit le 1^{er} juin 1891 à Lafitole, où son père était propriétaire.

Ses études juridiques terminées, il s'inscrivit au barreau de Paris. Il avait 23 ans lorsqu'éclata la Première Guerre mondiale. Mobilisé en août 1914, sa brillante conduite au front lui valut la Croix de guerre. Fait prisonnier et ayant réussi à s'évader, la Médaille des évadés vint couronner cet exploit.

Rendu à la vie civile, il reprit son cabinet d'avocat et, ayant le goût de la politique, se présenta dans les Hautes-Pyrénées pour la première fois, mais sans succès, aux élections générales législatives des 11 et 25 mai 1921, second de la liste de défense sociale et paysanne de la gauche républicaine démocratique conduite par le baron Maurice de Rothschild, député sortant, qui n'eut aucun élu ; il avait rassemblé 9.419 suffrages sur 49.444 votants. Quatre ans plus tard, le retour au scrutin uninominal lui permit d'être élu dès le premier tour de scrutin, le 22 avril 1928, dans la circonscription de Tarbes, avec 10.662 voix sur 21.749 votants, contre 7.162 à Boué, 1.721 à Dupuy et 1.696 à Mesnard. Au renouvellement des 1^{er} et 8 mai 1932, il fut battu de justesse, au second tour de scrutin, par le docteur Emile Dasque, qui avait obtenu 10.761 voix au premier tour sur 22.584 votants, derrière lequel il avait totalisé 10.426 suffrages ; au second tour, le 8 mai, Dasque ne l'emportait que de 279 voix, avec 11.407 suffrages contre 11.128 à Jean Desbons, sur 22.965 votants. Lors des élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, il prenait une éclatante revanche en passant dès le premier tour de scrutin avec 11.242 voix sur 22.868 votants, contre 5.954 au radical-socialiste Mailhe, 3.795 au socialiste Tanesse et 1.431 au communiste Duran.

Jean Desbons s'était présenté à ses électeurs, en 1928, comme un partisan convaincu de la politique soutenue en 1926 par Raymond Poincaré et inscrivait à son programme la rénovation de la nation, par « l'électorat des femmes » entre autres, la paix extérieure grâce au renforcement de la Société des Nations et des pactes, la paix sociale, l'amélioration de l'agriculture.

En 1936, il se proclame résolument contre « la duperie, les menaces et le danger du Front populaire » et pour une « politique... fermement et sincèrement républicaine, rejetant tous les fascismes et toutes les dictatures ».

À la Chambre, Jean Desbons siège dans les rangs des indépendants en 1928 et, en 1936, se fit inscrire au groupe de

la gauche démocratique et radicale indépendante.

Pendant la quatorzième législature, il appartient dès 1928 aux Commissions de l'agriculture et de l'Algérie, des colonies et des protectorats puis, en 1930, à celle des programmes électoraux. Lors de son retour à la Chambre, dès 1936, puis en 1938, il fit partie de la Commission des affaires étrangères et, en 1940, de celle de la législation civile et criminelle.

Jean Desbons mettra, chaque fois que ses électeurs l'auront porté au Palais-Bourbon, toute l'influence dont il peut disposer à défendre les droits de ses compagnons d'arme, les anciens combattants. Son premier soin, dès 1929, sera de déposer une proposition de loi tendant à allouer à l'Office national des combattants une subvention destinée à venir en aide aux ayants cause des anciens combattants. C'est ainsi qu'il sera amené, en 1931, à déposer plusieurs propositions de loi tendant à attribuer une indemnité d'entretien aux anciens prisonniers de guerre pendant la durée de leur captivité, à faire bénéficier, pour la retraite, les anciens prisonniers de guerre des mêmes droits que les anciens combattants non anciens prisonniers, à accorder à certains ex-militaires russes naturalisés français le bénéfice des lois des 2 janvier 1918 et 31 mars 1919. L'avocat, enfin, déposera une proposition de loi tendant à rajuster l'indemnité annuelle des greffiers en chef de toutes juridictions. Cependant, les anciens combattants ne seront pas le seul objet de ses préoccupations : les questions agricoles retiendront aussi longuement son attention, et c'est à ces deux titres qu'il interviendra le plus souvent dans la discussion des budgets de tous les exercices de la législature. Il intervient assez fréquemment à la tribune, notamment dans la discussion de la loi sur les loyers, dans la modification du Code de travail agricole (1929), à propos des inondations de mars 1930, de la Commission des marchés et spéculations, des mesures destinées à compléter la loi de 1928 sur les assurances sociales (1930). Une interpellation sur la composition du Ministère Laval en 1931 lui donnera l'occasion de prendre la parole, ainsi que la discussion d'un projet de loi sur la viticulture et des mesures concernant la protection de l'agriculture, les baux à ferme (reprise en 1932), la main-d'œuvre et l'outillage national, l'aide apportée par l'Etat à la Compagnie générale transatlantique (1931). En 1932, il intervint en discutant de la péreuation des pensions et de la prophylaxie de la tuberculose de des bovidés.

Lorsqu'après quatre ans d'interruption, Jean Desbons reviendra siéger à la Chambre, une préoccupation nouvelle et grave s'ajoutera à ses préoccupations anciennes. En effet la guerre civile qui déchire l'Espagne depuis 1936 retient l'attention vigilante du frontalier qu'il est. A part quelques propositions de

loi d'intérêt local et, en 1937, une proposition de loi tendant à la révision du prix du blé, il déposa en 1938 une proposition de loi tendant à empêcher les recrutements et les enrôlements de volontaires français pour l'Espagne, une proposition de résolution relative au ravitaillement en vivres et en médicaments des réfugiés civils espagnols et un rapport sur une résolution déposée par le député communiste Bonte sur la protection de la frontière espagnole.

Fidèle à son programme électoral, il refusa son soutien au Gouvernement de Front populaire présidé par Léon Blum et à la politique monétaire de celui-ci, mais se montra favorable au projet de loi tendant à l'exécution de grands travaux pour tenter de résorber le chômage. Les pensions de retraite des anciens combattants, la création de l'Office national du blé, l'organisation de la presse l'incitent, en 1936, à monter à la tribune. Toutefois, la même année, il se fit entendre, ainsi que chacune des années suivantes, dans la discussion du budget de l'exercice, surtout en matière d'agriculture. Il ne manqua pas d'intervenir, en effet, dans la discussion des questions agricoles : allocations familiales aux métayers (1937), statut du métayage, politique agricole du Gouvernement (1939). Mais l'amnistie, le pari mutuel, l'amélioration de la situation des personnels de l'Etat et des pensionnés (1937), la politique extérieure du Gouvernement sont loin de le laisser indifférent.

Lors du congrès de Vichy, le 10 juillet 1940, Jean Desbons vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Jean Desbons reprit alors sa robe d'avocat. Il est Officier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de guerre 1914-1918 et de la Médaille des évadés.

DESCAMPS (ALBERT, BERNARD), né le 13 octobre 1832, à Lectoure (Gers), mort le 21 octobre 1910 à Lectoure.

*Député du Gers de 1876 à 1885
et de 1889 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 34).

Réélu dans la circonscription de Lectoure aux élections générales du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin, par 6.266 voix contre 5.871 à M. Delpech-Cantaloup — bonapartiste qu'il avait déjà battu en 1881 — sur 12.265 votants, il s'inscrivit à la gauche républicaine.

Président du cinquième bureau et membre d'une Commission spéciale, il présenta un rapport sur l'élection de M. Guéneau par la deuxième circonscription de Beaune (Côte-d'Or).

Aux élections générales du 20 août 1893, il échoua, n'obtenant au premier tour de scrutin que 4.238 voix contre 5.020 à M. Thierry-Cazes qui fut élu et 600 voix à M. Arthur Picard, sur 10.180 votants.

Aimant passionnément le passé de sa petite ville de Lectoure, il se consacra désormais à lui. Il réorganisa et classa les archives. Il parcourut les minutes des notaires et transcrivit de précieux renseignements. Paléographe, il traduisit les vieilles chartes et les vieux registres.

Il mourut dans sa ville natale, le 21 octobre 1910, à l'âge de 78 ans.

DESCAURES (JEAN, PIERRE, ALEXANDRE, Charles, MARIE), né le 11 mai 1848 à Fresnoy-en-Chaussée (Somme), mort le 18 janvier 1893 près d'Ailly-sur-Noye.

Député de la Somme de 1885 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 349).

Aux élections générales du 22 septembre 1889, Charles Descaures est réélu à Montdidier comme conservateur par 8.504 voix contre 8.141 à M. Jametel — républicain, qui avait déjà été son concurrent malheureux en 1885 — sur 16.618 votants.

Membre de plusieurs commissions spéciales pour l'étude des textes relatifs à l'institution de pénalités, il rapporta aussi diverses pétitions mais il s'intéressait surtout aux questions agricoles et hippiques.

Charles Descaures est décédé subitement, en cours de session, le 18 janvier 1893, dans le train Paris-Amiens, aux environs d'Ailly-sur-Noye. Son éloge funèbre fut prononcé le lendemain par Casimir Périer, président de la Chambre : « Il appartenait à une famille de parlementaires. Après avoir été membre de la Constituante et de la Convention, son grand-oncle avait été appelé à présider le Corps législatif du Premier Empire. Notre regretté collègue, qui appartenait lui-même au Parlement depuis 1885, avait su ici, comme dans son département, gagner l'affection de tous ceux qui le connaissaient, par l'aménité de son caractère. Il s'était montré un défenseur dévoué des intérêts agricoles et il a rendu de signalés services par sa compétence toute spéciale dans les questions hippiques. »

Il n'avait que 45 ans.

DESCHAMPS (CHARLES, PIERRE, GASTON, NAPOLEON), dit **GASTON-DESCHAMPS**, né le 5 janvier 1861 à

Melle (Deux-Sèvres), mort le 15 mai 1931 à Paris.

Député des Deux-Sèvres de 1919 à 1924.

Après avoir achevé à Paris de brillantes études secondaires commencées au lycée Fontanes de Niort, Gaston-Deschamps entre à l'École normale supérieure, puis appartient à l'école française d'Athènes. Il est ensuite nommé professeur au collège de France. Il publie de nombreux ouvrages : *La Grèce d'aujourd'hui*; *Le malaise de la démocratie*; *Marivaux*; *Sur les routes d'Asie*; *A Constantinople*; *Le rythme de la vie*; *La vie et les livres*; *Chemin fleuri*; *La Somme dévastée*; *L'effort canadien*.

Il entre au *Temps* en 1893 où il succède à Anatole France à la rubrique de la Vie littéraire. Il avait déjà collaboré au *Journal des débats*. Il écrira aussi à la *Revue des Deux mondes*.

Inscrit au Parti républicain démocratique et social, il sera conseiller général du canton de Melle de 1914 à 1922.

Le 16 novembre 1919 il est l'un des trois élus de la liste nationale d'Union républicaine et de défense sociale. Inscrit au troisième rang de la liste, il en est le deuxième élu avec 40.588 voix, sur 79.809 votants.

Gaston-Deschamps s'inscrit au groupe des républicains de gauche. Il sera membre de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts dont il deviendra président, ainsi que des Commissions des affaires étrangères et des pensions militaires.

Nommé membre de la Commission spéciale extraparlimentaire de la reconstruction des édifices civils et culturels endommagés par les opérations militaires, il sera le rapporteur de plusieurs projets de reconstruction d'ambassades et légations.

L'universitaire sera durant toute la législature l'auteur de propositions de loi et le rapporteur de nombreux textes intéressant les personnels enseignants et les étudiants.

Il perd son siège aux élections générales de 1924 où la liste d'union des gauches l'emporte. Il obtient 35.443 voix contre 47.611 au dernier élu, sur 87.433 votants.

Gaston-Deschamps meurt à Paris le 15 mai 1931, à l'âge de 70 ans.

DESCHAMPS (LOUIS, MARCEL), né le 23 décembre 1878 à Lamballe (Côtes-du-Nord), mort le 24 avril 1925 à Paris.

Député d'Ille-et-Vilaine de 1913 à 1924.

Sous-secrétaire d'Etat chargé des services de démobilisation du 6 décembre 1918 au 28 novembre 1919.

Sous-secrétaire d'Etat aux Postes, télégraphes et téléphones du 28 novembre 1919 au 11 juillet 1920.

Ses études de droit terminées, Louis Deschamps s'inscrit au Barreau de Rennes. Excellent avocat, orateur écouté, il devient conseiller municipal de Rennes, puis conseiller général d'Ille-et-Vilaine. En 1913, le député de la première circonscription de Rennes, M. le Hérissé, étant élu sénateur, ses amis radicaux le sollicitent pour se présenter à l'élection partielle qui suit. Il est élu le 31 août 1913, au premier tour de scrutin, par 11.267 voix sur 13.589 votants et s'inscrit au groupe de la gauche radicale.

Au cours de ce premier et court mandat, il se fait remarquer en intervenant dans le débat sur l'enseignement professionnel agricole.

Candidat à nouveau aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, il est réélu au deuxième tour de scrutin par 9.825 voix contre 9.136 à M. Thuau son concurrent de droite, sur 19.182 votants. Dans sa profession de foi, où il se présente sous l'égide « de notre vieux comité d'union républicaine » il affirme « ne connaître d'adversaires que parmi ceux qui combattent les lois républicaines ». Il se prononce pour la pleine liberté de conscience dans la tolérance mutuelle, pour la liberté de l'enseignement à condition que les « institutions laïques » soient défendues contre les attaques dont elles sont l'objet. Il développe un programme de lois sociales : retraites ouvrières, allocations, protection des travailleurs. Il défend le service militaire de trois ans voté avant sa première élection, qui lui semble indispensable à l'intérêt de la Patrie.

Membre des Commissions de l'enseignement et des beaux-arts, du suffrage universel, du travail et de l'armée, il sera un député assidu et actif. Adversaire des monopoles (tabacs et allumettes et chemins de fer) par libéralisme, il s'efforcera de promouvoir son programme social. Auteur d'une proposition de loi sur la participation aux bénéfices dans les entreprises d'Etat, il sera rapporteur de la proposition sur les sociétés à participation ouvrière.

Mais, voici la guerre. Il se préoccupe des difficultés quotidiennes des soldats et de leurs familles : congé des femmes de permissionnaires, ravitaillement civil dans la zone des armées. Rapporteur des lois d'appel sous les drapeaux en 1917 et 1918, il propose la création d'une Cour de justice chargée de juger les fautes commises par les officiers généraux dans l'exercice de leur commandement.

Puis, vient la démobilisation et il s'attache à la situation sociale des démobilisés. Aussi quand Clemenceau créera le 6 décembre 1918 un poste de Sous-secrétaire d'Etat chargé des services de démobilisation, c'est à Louis Deschamps qu'il confiera ce poste. Il en sera le seul titulaire et, quand le secrétariat est supprimé le 28 novembre 1919, Clemenceau lui confie les Postes, télégraphes et téléphones.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, Louis Deschamps est réélu avec 47.698 voix sur 114.947 votants, deuxième de la liste républicaine d'Ille-et-Vilaine qui compte quatre élus contre trois à la liste du Comité d'union nationale et un à la liste socialiste. Il s'inscrit au groupe de la gauche républicaine démocratique.

Il restera Sous-secrétaire d'Etat aux P.T.T. jusqu'au 12 janvier 1921 (fin du Cabinet Clemenceau — Cabinets Millebrand — Cabinet Georges Leygues). A ce poste, il s'occupe de l'installation en France du téléphone automatique; il crée la station de Sainte-Assise, près de Fontainebleau, et pose la première pierre de celle de Hins, près de Bordeaux, afin que la France ne soit plus uniquement tributaire des câbles étrangers; il fait voter le relèvement des taxes téléphoniques.

Ayant quitté le Gouvernement, il sera membre des Commissions des affaires étrangères, de la marine militaire et des travaux publics. Il dépose en 1921 une proposition de loi tendant à la cession des téléphones à une société privée. Jusqu'à la fin de son mandat, il reste préoccupé de P.T.T. et de problèmes financiers.

Aux élections du 11 mai 1924, il n'est pas réélu, la liste concurrente d'union républicaine et de concorde nationale passant en entier. En décembre de la même année, il démissionne du conseil municipal et du conseil général. Il meurt prématurément à Paris le 25 avril 1925, à l'âge de 47 ans.

DESCHANEL (EMILE), né le 19 novembre 1819 à Paris, mort le 26 janvier 1904 à Paris.

Député de la Seine de 1876 à 1881.

Sénateur inamovible de 1885 à 1904.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 350).

Ce professeur au collège de France, cet auteur de nombreuses études — dont une sur Lamartine en 1893 — ne se contenta pas de ses activités intellectuelles puisque, si son activité en séance — où il siégeait avec la gauche républicaine — était minime, il fut membre de diverses commissions spéciales jusqu'à l'avant-dernière année de sa vie : c'est avec raison qu'à sa mort, le 26 janvier 1904 à Paris, le futur Président de la République Fallières, qui dirigeait alors les séances du Sénat, put constater, après avoir adressé ses condoléances à un autre futur Président de la République, le fils du défunt, que se trouvaient en deuil à la fois le monde des lettres et celui de la politique et que, si E. Deschanel avait atteint 84 ans, « ses convictions n'avaient rien perdu de leur énergie première, l'âge n'avait pas non plus affaibli ses ardeurs et son idéal n'était pas des-

endu des hauteurs où sa conscience l'avait placé ».

DESCHANEL (JEAN), né le 1^{er} septembre 1904 à Paris, mort le 24 janvier 1963 à Paris.

Député de l'Eure-et-Loir de 1932 à 1942.

Successivement élève au lycée Louis-le-Grand et à l'Ecole des sciences politiques, Jean Deschanel travailla dans un établissement de crédit avant d'être attaché au cabinet de divers Ministres de l'Agriculture dans les Cabinets Poincaré, Briand et Tardieu.

Fils du Président de la République (voir ci-dessous), il se présenta dans la circonscription paternelle sous l'étiquette « d'indépendant de gauche » et fut élu au deuxième tour de scrutin, le 8 mai 1932, par 6.684 voix contre 6.625 à son concurrent Rodhain, sur 13.534 votants; sa popularité grandit puisque le 26 avril 1936 on le réélisait au premier tour avec 6.849 voix alors que son rival immédiat Thieullet n'en réunissait que 2.602 sur 13.843 votants.

Il fut membre de la Commission des douanes et des conventions commerciales, puis de la Commission de l'agriculture. Il vota les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain le 10 juillet 1940 à Vichy et, après la guerre, se retira de la politique, tout en restant à Paris où la mort le frappa à l'âge de 58 ans, le 24 janvier 1963.

DESCHANEL (PAUL, EUGÈNE, LOUIS), né le 13 février 1856 à Bruxelles, mort le 28 avril 1922 à Paris.

Député d'Eure-et-Loir de 1885 à 1920.

Président de la République de janvier à septembre 1920.

Sénateur d'Eure-et-Loir de 1921 à 1922.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 350).

Le 22 septembre 1889, le scrutin de liste avait fait place au scrutin uninominal; M. Paul Deschanel se présenta dans l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou. Il fut réélu au premier tour, sans concurrent, par 6.458 voix sur 7.650 votants. Le 20 mai 1890, il prononça un discours en faveur de la liberté de la presse et le 9 mai 1891, au cours de la discussion du tarif général des douanes, il fit un exposé de la politique économique de la France. Lors de la discussion générale du projet de budget, il proposa un ensemble de réformes pour hâter l'unification budgétaire.

Le 20 août 1893, il fut réélu au premier tour de scrutin, sans concurrent, par

6.661 voix sur 7.486 votants. En novembre 1893, au cours de l'interpellation de MM. Jaurès et Millerand sur la politique générale, il dénonça « ce faux point d'honneur qui mène à toutes les faiblesses et à toutes les capitulations : la peur de ne pas paraître assez avancé ».

Le 25 juillet 1894, il prit une part importante dans la discussion du projet de loi sur les menées anarchistes ; à la suite de cette discussion, il eut un duel avec Clemenceau. En novembre 1894, au cours d'une interpellation de M. Jules Guesde, il faisait le procès du collectivisme. En janvier 1896, il était élu vice-président de la Chambre des députés. En juin, il intervenait dans le débat sur le projet de loi relatif au travail des femmes et des enfants. En mars 1897, dans un banquet que lui offraient ses électeurs, il prononçait un grand discours montrant que les circonstances nécessitaient une modification profonde dans le reclassement des partis. Il entreprit ensuite dans le pays une campagne de conférences où il défendit le programme des « Républicains sans épithète ». De même, il combattit le socialisme révolutionnaire à Carmaux et à Roubaix. Le 10 juillet, la Chambre votait l'affichage de son intervention sur l'interpellation de Jaurès au sujet de la crise agricole. Après le vote de la loi du 1^{er} avril 1898 sur la mutualité — dont il fut l'apôtre dévoué et infatigable — au cours de nombreuses conférences, il montra l'avenir de cette évolution sociale.

En 1898, Paul Deschanel était vice-président du conseil général d'Eure-et-Loir, vice-président du conseil supérieur des colonies, membre du conseil supérieur de l'agriculture, membre de la Commission extraparlamentaire de la marine, de la Commission extraparlamentaire de décentralisation, de la Commission des archives diplomatiques au Ministère des Affaires étrangères.

Le 8 mai 1898, il fut réélu député de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou, au premier tour de scrutin, par 6.682 voix sur 7.992 votants, sans concurrent. Le 9 juin, il fut élu président de la Chambre des Députés par 287 suffrages contre 277 à M. Henri Brisson, poste où la confiance de ses collègues le maintint pendant toute la durée de la législature.

En 1901, il épousa Germaine Brice, fille du député René Brice, petite-fille de Camille Doucet, secrétaire perpétuel de l'Académie française, dont il eut trois enfants, une fille et deux fils.

Le 27 avril 1902, Paul Deschanel fut réélu député par 7.854 voix, sans concurrent, sur 8.764 votants et prit une part des plus importantes aux débats de politique extérieure. Il prononça notamment deux discours retentissants : le 3 novembre 1902, à l'occasion de la discussion de l'accord franco-anglais, et le 19 avril 1905, à propos des incidents du Maroc avec l'Allemagne. La situation intérieure ne le laissait pas indifférent : le 19 janvier 1903, il recommandait une politique réformatrice, également éloi-

gnée de la révolution et de la réaction, et, le 27 novembre 1905, il intervenait dans le débat sur la propagande antipatriotique. Le 15 décembre, en réponse à Jaurès sur le patriotisme et l'internationalisme, il prononçait en faveur du devoir militaire un discours dont la Chambre votait l'affichage. Le 15 juin 1905, il avait été élu président de la Commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, en remplacement de M. Eugène Etienne, devenu Ministre. Pendant cette même législature, le 21 octobre 1903, le 23 mars et le 3 juillet 1905, il se prononça sur la séparation des églises et de l'Etat, qu'il souhaitait la plus libérale possible.

Le 6 mai 1906, il fut réélu député par 6.770 voix sur 8.821 votants. Dès le 21 de ce même mois, il répondait encore à Jaurès qui avait critiqué sévèrement le système social ; il combattait le collectivisme et disait : « Entre l'individualisme économique et la doctrine collectiviste, il y a place pour une autre doctrine qui, sans bouleverser l'ordre social actuel, veut en atténuer les inégalités et les injustices, établir un lien entre les faibles et les forts et faire intervenir l'Etat pour la protection des faibles... Oui, à un monde nouveau, il faut une organisation nouvelle et un droit nouveau. » il conclut : « Tout ce qui sera donné aux réformes sera oté à la révolution. » Le 8 mai 1907, interpellant le Gouvernement sur sa politique générale, il s'opposait au syndicalisme révolutionnaire.

Le 24 avril 1910, il fut réélu par 6.276 voix contre 2.553 au docteur Poupon, sur 9.286 votants. Le 21 juin, il interpellait le Gouvernement et se prononçait contre l'augmentation de la durée du mandat législatif et contre le renouvellement partiel de la Chambre. En décembre 1911, il demandait, au nom de la Commission des affaires extérieures, le vote du traité conclu le 4 novembre entre la France et l'Allemagne au sujet du Maroc et du Congo. Le 23 mai 1912, Paul Deschanel fut réélu président de la Chambre en remplacement de M. Henri Brisson, décédé, et il fut réélu en 1913 et en 1914 avec des majorités croissantes.

Le 26 avril 1914, réélu député par 7.406 voix sur 8.083 votants, il fut de nouveau appelé au fauteuil présidentiel qu'il occupa durant toute la législature. Tant à la tribune de la Chambre des Députés que dans les grandes manifestations nationales, il glorifia la mémoire des morts de la guerre, rendit hommage aux combattants et soutint l'union sacrée, dont il s'était montré le partisan déterminé dès la déclaration de guerre.

Aux élections législatives du 16 novembre 1919 au scrutin de liste, il fut réélu à la majorité absolue avec 43.468 voix sur 53.283 votants. Le 13 janvier 1920, la nouvelle Chambre, par 445 voix sur 455 votants l'appela à sa présidence. Le 17 février 1920, le Congrès se réunissait à Versailles pour élire un

nouveau Président de la République en remplacement de Raymond Poincaré. La veille, les parlementaires, en réunion plénière, avaient désigné Paul Deschanel pour candidat par 408 voix ; Clemenceau, qui n'avait pas posé sa candidature, en obtenait 389. Clemenceau confirmait aussitôt qu'il n'était pas candidat et, le 17, Paul Deschanel était élu Président de la République avec 734 voix, chiffre de suffrages que n'avait atteint aucun de ses prédécesseurs. Le 18 février, il prenait possession de ses nouvelles fonctions et, le lendemain, il adressait un message aux Chambres, conservant le Ministère tel qu'il était constitué avec M. Millerand comme président du Conseil. Sa première visite présidentielle fut pour le cimetière de Bagneux où il déposa une palme au pied du monument élevé aux morts de la guerre ; puis il se rendit à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce où des blessés de guerre étaient en traitement ; ses premières réceptions furent données en l'honneur des héros de la grande guerre. Fidèle à son constant souci de mettre la justice au-dessus de tout, Paul Deschanel voulut célébrer le retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France dans la ville même où les députés alsaciens et lorrains avaient protesté contre leur séparation brutale de la mère patrie ; c'est donc à Bordeaux qu'il fit son premier voyage, le 1^{er} mars.

Le 24 mai, Paul Deschanel quittait Paris dans la soirée pour se rendre à Montbrison, où il allait inaugurer le monument élevé au Docteur Emile Raymond, sénateur de la Loire, aviateur, mort au champ d'honneur le 21 octobre 1914.

Au moment où le train présidentiel entrait en gare de Roanne, on apprenait que M. Deschanel était tombé sur la voie aux environs de Montargis. Le soir même, la Présidence de la République publiait le communiqué suivant : «... M. le Président se coucha vers dix heures après avoir fermé la fenêtre de son wagon pour éviter un refroidissement. Quelques instants après le passage du train présidentiel à Montargis, M. Deschanel se sentit incommodé par la chaleur, se leva et alla à l'une des fenêtres qu'il ouvrit pour prendre l'air. Saisi par l'air vif de la nuit, il bascula par la fenêtre très large du wagon et tomba sur la voie. Le Bonheur voulut qu'à ce moment le train allât à une allure modérée et que le ballast fût, à cette place, très sablonneux. Le Président qui n'avait aucunement perdu connaissance put se relever et gagner le poste le plus proche de garde-barrière. Le sous-préfet de Montargis arrivait peu après avec une automobile et amenait le Président à la sous-préfecture. M. Deschanel n'a que quelques contusions sans gravité et il a tenu à téléphoner lui-même à l'Élysée pour rassurer les siens... ».

D'après le docteur Logre qui soigna le Président de la République, Deschanel

fut victime de ce que l'éminent psychiatre appelle le syndrome d'Éleonor, par allusion à la tragique aventure d'un compagnon d'Ulysse, que raconte Homère au Livre X de l'Odyssee.

Sur les instances répétées des médecins qui le soignaient, Paul Deschanel dut se retirer à la campagne afin de se remettre de la commotion qu'il avait reçue, mais la cure de tranquillité n'ayant pas donné les résultats attendus — et bien qu'il n'eût cessé de se tenir au courant des affaires de sa fonction — il dut remettre à M. Millerand le 16 septembre, au cours d'une visite que celui-ci lui avait rendue à Rambouillet, un message aux Chambres qu'il informait de sa détermination de se démettre. Le 23 septembre, le Congrès se réunissant à Versailles et M. Millerand était élu Président de la République avec 695 voix.

Paul Deschanel pensa trouver la guérison dans le Midi, mais son état s'étant aggravé, il dut être transporté dans une maison de santé à Lueil, d'où il sortait le 31 décembre pour se rendre à Chartres, à une réunion des délégués sénatoriaux d'Eure-et-Loir, les instances de ses amis l'ayant décidé à se présenter aux élections sénatoriales du 9 janvier 1921. Son nom figura sur la liste d'Union républicaine et il fut élu au premier tour avec 360 voix sur 715 votants. A la première séance du Sénat, il reçut de ses collègues un accueil chaleureux. Il ne prit qu'une faible part aux travaux de la Haute Assemblée, mais il n'avait pas renoncé, cependant, à l'action parlementaire et se proposait de développer une interpellation sur la politique extérieure du Gouvernement, interpellation dont la discussion avait été fixée à la rentrée de Pâques.

Le 28 avril 1922, Paul Deschanel devait subir une intervention chirurgicale pratiquée par les professeurs Besançon et Lecène et, resté dans le coma, il décédait dans l'après-midi, à l'âge de 66 ans. M. Millerand, Président de la République, envoyait aussitôt ses condoléances à sa veuve : « La France et la République conserveront avec piété la mémoire de l'ardent patriote, du ferme républicain qui leur avait voué sa vie. Profondément respectueux de toutes les convictions, il fut, au fauteuil de la présidence de la Chambre, l'arbitre impartial des luttes parlementaires. Tous les partis s'inclinaient devant son autorité et devant son admirable talent qui fit de lui, au cours de la grande guerre, dans toutes les circonstances où la représentation nationale eut à se faire entendre, la voix même de la patrie. »

À l'ouverture de la première séance de la Chambre des Députés du 23 mai 1922, Raoul Péret, son président, prononçant l'éloge funèbre du disparu, déclarait : « Paul Deschanel incarnait avec une rare perfection les vertus maîtresses de la race ; il fut une des

grandes voix de la Patrie ; il sut exalter en termes inoubliables l'héroïsme du noble peuple dont il a été l'un des plus illustres représentants. Hélas ! il s'est endormi sur un rêve inachevé, frappé par un destin tragique... Chacun de nous évoque ici sa belle figure, songeant à l'éclat, à l'autorité incomparable avec lesquels Paul Deschanel occupa durant douze années le fauteuil de la présidence, à l'action bienfaisante qu'il exerça sur les destinées du pays, à sa fine culture, à toutes les fortes et si séduisantes qualités de son cœur et de son esprit... > Raymond Poincaré, président du conseil, s'associa à cet hommage : « Parlementaire accompli, orateur magnifique, fervent patriote M. le président Paul Deschanel a été durant toute sa vie le fidèle défenseur de la République et des institutions libres. La France gardera le pieux souvenir d'un homme qui l'a passionnément aimée et toujours noblement servie. » La Chambre des députés leva ensuite sa séance en signe de deuil.

Paul Deschanel a beaucoup écrit, essentiellement sur des sujets d'histoire, de critique littéraire et de politique intérieure et extérieure et il a collaboré à de nombreux journaux et revues. Il a publié : *La question du Tonkin* (1883), *La politique Française en Océanie* (1884), *Les Intérêts Français dans l'Océan Pacifique* (1887), *Orateurs et hommes d'Etat* (1888), *Figures Littéraires* (1888), *Figures de Femmes* (1889), *Questions actuelles* (1891), *La République nouvelle* (1898), *La Question sociale* (1898), *Questions de la Présidence* (1902), *Politique intérieure et étrangère* (1906), *À l'Institut* (1907), *Hors des Frontières* (1910), *L'organisation de la démocratie* (1910), *Paroles françaises* (1911), et *Gambetta* (1920). Il avait été élu le 18 mai 1899 membre de l'Académie française, où il avait succédé au journaliste Edouard Hervé, directeur du *Soleil* ; il s'y montra fort assidu, même pendant sa présidence, ainsi d'ailleurs qu'à l'Académie des Sciences morales et politiques, dont il avait été élu membre le 14 mars 1914.

De 1905 à 1922, il présida le Collège libre des sciences sociales fondé par Th. Funck-Brentano.

Il était le fils d'Emile Deschanel (Voir ci-dessus.)

DESCHASEAUX (MARCEL, MARIE, EMILE), né le 16 janvier 1885 à Plombières-les-Bains (Vosges).

Député des Vosges de 1939 à 1942.

Après de bonnes études classiques à Nancy et Lille, M. Deschaseaux, que ses activités au sein de la station thermale de Plombières mettaient en contact avec de nombreuses personnalités depuis l'âge de 19 ans, se tourne très jeune vers l'activité politique locale :

en 1910, année où il entre au Conseil d'Administration de la Compagnie des Thermes, il devient conseiller municipal.

Officier du train pendant la Première guerre mondiale, il rentre à Plombières — où il va tenir un hôtel — en 1919 avec la Croix de guerre et deux citations. L'estime de ses concitoyens le portera, cinq années plus tard, à la première magistrature municipale, qu'il va conserver jusqu'en 1945.

En 1928, il devient président-directeur général de la Compagnie des Thermes. Parallèlement, il sera conseiller d'arrondissement de 1930 à 1937 et conseiller général de 1937 à 1940. Kemal Ataturk le charge en 1935 de diriger les travaux de captage des sources turques d'Yalova.

À l'élection partielle du 28 mai 1939, il est élu député de l'arrondissement de Remiremont, en remplacement de Gaillémont, devenu sénateur : il obtient, au deuxième tour, 8.745 voix contre 7.354 à Jacquot sur 16.915 votants. Il adhère au groupe du parti social français et entre à la Commission de la santé publique. Il vote, le 10 juillet 1940, comme la majorité de ses collègues, pour les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

Arrêté par la Gestapo en 1943 il s'évade, regagne Plombières dès son évacuation par les Allemands en 1944 et réunit à nouveau sur son nom, aux élections municipales, les suffrages de ses concitoyens. Mais son attitude aux premiers temps de l'occupation lui vaut en 1945 d'être déclaré inéligible. Il abandonne alors toute activité politique et se consacre à des tâches professionnelles : continuant à diriger la station thermale, il est à ce titre nommé Officier de la Santé publique et Chevalier de la Légion d'honneur, respectivement en 1950 et 1953.

DESCHIZEAUX (Louis), né le 15 décembre 1897 à Alexandrie (Egypte).

*Député de l'Indre de 1932 à 1942.
et de 1958 à 1962, réélu en 1962.*

Benjamin d'une famille bourguignonne de Saône-et-Loire, L. Deschizeaux n'hésitera pas pendant la Première guerre mondiale à interrompre ses études et à s'engager à 17 ans ; ce n'est qu'après être revenu avec la Croix de guerre et la médaille militaire qu'il termine ses études de droit et son diplôme de sciences économiques.

Avocat à la Cour d'appel de Paris, il met à profit sa connaissance des langues étrangères pour se lancer dans la publicité commerciale et le journalisme : il crée *Pax Press*, organisme de presse international qui a pour but de répandre des articles d'hommes politiques de gauche.

Candidat du parti socialiste pour la première circonscription de Châteauroux aux élections législatives de 1932, il est élu le 8 mai, au deuxième tour de scrutin, avec 7.780 voix contre 6.500 à Patureau-Mirand sur 14.760 votants ; il sera réélu le 3 mai 1936, au deuxième tour également, avec 9.103 voix contre 5.015 à Sigonnaud sur 14.502 votants.

Lors de son premier mandat, il est membre de la Commission des colonies, de la Commission des douanes et des conventions commerciales ; il propose des lois sur les loyers, l'interdiction de séjour, la protection de la main-d'œuvre nationale ; il intervient pour défendre le marché du blé, les petites entreprises.

Lors de son deuxième mandat, il est secrétaire de la Commission des affaires étrangères, rapporteur du budget de l'Information, rapporteur des Conventions de Montreux ; il dépose un projet de loi sur l'indépendance de la presse et s'intéresse à la crise du logement, au développement de la propagande à l'étranger.

Conseiller municipal en 1933, il est bientôt conseiller général de l'Indre, puis maire de Châteauroux. Comme la majorité de ses collègues parlementaires, il a le 10 juillet 1940, voté les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain ; le Gouvernement de Vichy le révoquera pourtant de ses fonctions de maire en 1942.

Retiré de la politique il exerce la profession de publicitaire. Mais en 1958 il redevient député de l'Indre (le 30 novembre, au deuxième tour, il réunit sur son nom 21.724 voix contre 8.669 au député sortant, ancien ministre, Ramonet sur 38.628 votants) et il est à nouveau conseiller municipal puis maire de Châteauroux. Le 25 novembre 1962 il est réélu député au deuxième tour, avec 23.130 voix contre 10.734 à Dauzier sur 33.864 votants. En 1964 il retrouve son mandat de conseiller général.

A l'Assemblée Nationale, il siège, comme apparenté au groupe socialiste, à la Commission des affaires étrangères. Il intervient dans la discussion du projet d'organisation agricole et participe aux débats budgétaires.

DESCUBES (Louis), né le 2 mars 1887 à Saint-Laurent-sur-Gorre (Haute-Vienne), mort à Saint-Laurent-sur-Gorre le 15 avril 1935.

*Député de la Haute-Vienne
de 1928 à 1932.*

Docteur en médecine, Louis Descubes servit comme médecin-major pendant la guerre 1914-1918.

Il devient maire de Saint-Laurent-sur-Gorre le 10 décembre 1919, fonction qu'il exercera jusqu'à sa mort. A la mairie de Saint-Laurent-sur-Gorre comme au

conseil général, en tant que représentant du canton, Louis Descubes prend la suite de son père.

Le 10 septembre 1928 il se présente aux élections générales législatives dans la Haute-Vienne (circonscription de Rochechouart) sous l'étiquette de « Républicain-socialiste » et obtient 5.465 voix au premier tour. Sur 12.625 votants ses concurrents, M. Parvy et M. Lasvergnas, avaient obtenu respectivement 3.291 et 2.846 voix. Au scrutin de ballottage du 29 avril il est élu député par 6.148 voix contre 4.236 à M. Parvy et 1.730 à M. Lasvergnas, sur 12.287 votants.

Il sera battu aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932 par M. Roche, le candidat socialiste qui obtint, au second tour de scrutin, 6.550 voix alors que Louis Descubes, pourtant arrivé en tête au premier tour, n'obtenait que 5.656 voix au second.

Louis Descubes prône, dans son programme électoral, la justice sociale, la protection de l'agriculture, la participation des ouvriers aux bénéfices des usines, l'application des lois laïques, l'introduction des assurances sociales et le développement de la mutualité, le rapprochement de la France et de l'Allemagne et la réduction des armements.

Louis Descubes appartient, en 1928, à la Commission de l'administration générale, départementale et communale et, en 1929, à la Commission des pensions civiles et militaires et à la Commission de l'hygiène auxquelles il consacra le meilleur de ses activités.

Il mourut prématurément dans sa ville natale, le 15 avril 1935. Il n'avait que 48 ans.

DESCUBES - DESQUERAINES

(CHARLES, *Amédée*), né le 29 janvier 1853 à Dijon (Côte-d'Or), mort le 14 août 1936 à Paris.

Député de la Corrèze de 1893 à 1898.

La carrière d'A. Descubes fut presque consacrée à des tâches d'envergure : ayant débuté comme rédacteur au Ministère des Travaux publics, il y fut nommé chef de bureau, ce qui ne l'empêcha pas d'enseigner la géographie ; il devint attaché puis chef adjoint du Cabinet du Ministre. La Légion d'honneur, les Palmes académiques, le grade d'Officier de l'Instruction publique vinrent récompenser son activité et ses mérites.

Il se présenta à la députation en Corrèze comme candidat progressiste et fut élu le 3 septembre 1893 au deuxième tour de scrutin avec 8.556 voix contre 5.446 à Borie sur 14.170 votants, le même qui le battra au deuxième tour le 22 mai 1898 avec 8.008 voix contre 6.876 sur 12.322 votants.

Pendant les cinq années de son mandat, il fut membre de plusieurs Commissions spéciales, en particulier d'une

Commission des chemins de fer ; il proposa des lois pour l'aide aux ouvriers licenciés, pour la sécurité dans les transports ferroviaires, la distribution d'eau potable et intervint régulièrement dans la discussion des budgets.

Il mit à profit son mandat pour compléter sa spécialisation dans l'économie appliquée par une forte culture politique : il put alors participer à la rédaction des journaux *L'Événement*, *La Petite Gironde*, *La Nouvelle Revue*, *Paris, Les Débats*, *Le Siècle*.

Mais il resta en définitive fidèle à sa vocation première : il entra au Conseil économique français, présida la Section des transports à l'Exposition de Bruxelles (1896), il administra la Société Panhard et Levassor puis la Société Thomson-Houston, il fit partie de la direction de l'Automobile Club de France ; après avoir été quelque temps dans les finances publiques à Orléans (1903-1904), il accéda aux fonctions de président de l'Électrique Lille—Roubaix—Tourcoing et de l'Union des tramways.

Ces activités variées ne l'empêchèrent pas de montrer son désintéressement et son esprit sportif : il a présidé six ans le Stade français, il a été vice-président de l'Union des Sociétés de Tir de France, vice-président du Comité des Jeux Olympiques et président de la Presse sportive. Il fut membre du syndicat d'initiative des gorges de la Dordogne et de 1895 à 1933, il fut membre du Conseil d'administration du Touring Club de France.

Il mourut à Paris, le 14 août 1936, il était âgé de 83 ans.

DESFARGES (ANTONIN), né le 14 août 1851 à Saint-Pierre-le-Bost (Creuse), mort le 5 décembre 1941 à Vallières (Creuse).

Député de la Creuse de 1893 à 1910.

Le début de la biographie d'Antonin Desfarges a été retracé par Alphonse Bertrand, secrétaire rédacteur du Sénat, dans son ouvrage *La Chambre de 1893*, édité en 1893. L'*Histoire de la Marche* par Favone, évoque également ce paysan de la Creuse, maçon et cultivateur, qui alla à Paris en 1867 et y devint un membre actif des groupements ouvriers. Desfarges combattit pour la Commune en 1871. Fait prisonnier, il parvint à s'évader et revint à Paris faire de la propagande et de l'agitation pour obtenir l'amnistie en faveur de ses amis communards.

La corporation des maçons le délégua au Congrès du Centre en 1881 et à celui de Saint-Etienne en 1882, année où il devint conseiller prud'homme à Paris. Grâce à son travail et à ses économies il ne tarda pas à devenir entrepreneur. Il fut président du Conseil du Bâtiment à Paris.

Il se présenta au Conseil municipal de Paris, dans les quartiers Saint-Victor et du Val-de-Grâce, mais il échoua. A l'occasion des élections générales législatives du 18 octobre 1885, il se rendit dans la Creuse, y tint un grand nombre de réunions publiques, mais ne fut pas élu. Candidat à Bourgneuf aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, Desfarges se désista finalement pour Nadaud, un vieil ouvrier, qui fut battu par Coutisson.

A celles de 1893, où il se présenta comme républicain socialiste, Desfarges obtint, au premier tour, le 20 août, 2.390 voix contre 2.371 à Coutisson, républicain, 1.490 à Champeaux, radical, et 1.090 à Simon, également radical, sur 7.432 votants.

Il fut élu au second tour obtenant 4.476 voix contre 2.881 à Coutisson, sur 7.432 votants.

Antonin Desfarges fut réélu, toujours à Bourgneuf, en 1898, 1902 et 1906.

Le 8 mai 1898, il fut réélu au premier tour de scrutin, obtenant 5.530 voix contre 2.134 à Champeaux, sur 7.773 votants.

Le 27 avril 1902, il fut réélu au second tour, obtenant 5.395 voix contre 1.490 à Moreau, sur 7.520 votants.

Le 20 mai 1906, il fut réélu au second tour, obtenant 4.746 voix contre 3.731 à Riffaterre, sur 8.564 votants.

Desfarges ne se représenta plus aux élections générales de 1910 et ce fut René Viviani qui le remplaça à Bourgneuf.

Antonin Desfarges avait fondé, en 1886, un journal hebdomadaire, *Le Vigilant*, qui ne parut que quelques semaines. En 1895, il fonda *La Jeune Creuse* dont il était le rédacteur en chef.

Républicain socialiste, il demanda, dès 1893, la suppression du Sénat. Il s'est, selon lui, « catégoriquement prononcé contre les menées des cosmopolites juifs et financiers qui, par la puissance de l'argent, ont déchainé une troublante agitation à travers le pays pour sauver le traître Dreyfus justement condamné par ses pairs ». Il demanda, dans son programme électoral, en 1897, le vote de lois de prévoyance et de solidarité sociale, la création d'une caisse de retraite pour les vieux travailleurs.

Il a déposé, le 16 juin 1894, une proposition de loi ayant pour objet d'établir le vote par correspondance dans toutes les communes de France et, le 31 janvier 1901, une proposition de loi relative à l'indemnisation des accidents du travail.

Il prend part à un débat sur les syndicats professionnels. Lors de la discussion du budget de l'exercice 1895, il dépose un amendement tendant à faire examiner par l'Inspection la comptabilité des Etudes de notaires.

En 1897, il demande à interpeller le Gouvernement sur la mévente des porcs.

Le 11 décembre 1897, il développe son interpellation déposée de concert avec M. Viviani, sur les conditions dans lesquelles sont exécutés les travaux de l'Exposition de 1900.

Le 18 mars 1902, il intervient pour demander le rapatriement des ouvriers restés sans travail à Paris.

Antonin Desfarges mourut le 5 décembre 1941 à Vallières (Creuse), âgé de 90 ans.

DESGETAIS (LÉON), né le 5 octobre 1854 à Bolbec (Seine-Inférieure), mort à Bolbec le 23 septembre 1893.

Député de la Seine-Inférieure en 1893.

Propriétaire, Léon Desgetais fut élu maire de Bolbec le 2 janvier 1891 à la suite du décès de son oncle, M. Henri Desgetais.

Il est ensuite réélu aux élections municipales du 1^{er} mai 1892.

Le 20 août 1893, il se présente comme républicain aux élections générales législatives dans la troisième circonscription du Havre dont le député sortant est le baron Pierard, conservateur.

Sur 16.000 votants, il obtient 8.530 voix contre 7.161 au baron Pierard à qui il enlève son siège.

Léon Desgetais est mort subitement le 23 septembre 1893, âgé de 39 ans, sans avoir siégé une seule fois à la Chambre des Députés. Dans la séance du 25 novembre 1893 — celle où fut validée cette élection — Casimir-Perier, qui avait été élu président de la Chambre des Députés quelques jours auparavant, prononça une brève oraison funèbre : « Il me suffira, mes chers collègues, de prononcer le nom de M. Desgetais, enlevé par la mort avant d'avoir pu siéger parmi nous, pour éveiller, j'en suis convaincu, dans la Chambre, d'unanimes et sincères regrets. »

DESGEORGES (ETIENNE), né le 22 août 1888 à Saint-Etienne (Loire).

Député de la Loire de 1932 à 1936.

Avocat, ancien combattant, mutilé de guerre, Etienne Desgeorges fut élu député le 8 mai 1932 dans la deuxième circonscription de Saint-Etienne. Au premier tour de scrutin il avait obtenu 10.423 voix contre 6.390 à M. Doron et 469 à M. Ramier, sur 17.522 votants. Il fut élu au second tour de scrutin par 10.423 voix contre 6.390 à Doron et 469 à Ramier, sur 17.522 votants.

Radical-socialiste, Etienne Desgeorges se plaçait politiquement très à gauche « avec les purs laïcs » selon son expression. Ses préoccupations sociales apparaissent dans sa profession de foi élec-

torale : « Il n'est pas un sociologue averti pour penser que le salariat est éternel. Le monde évoluera vers une forme sociale qui restituera à l'ouvrier, déjà citoyen, la possession de ses instruments de travail et en fera un homme véritablement libre. »

Sur le plan de la politique étrangère « il faudra que les démocrates reprennent l'œuvre inachevée d'Aristide Briand dont le nom demeurera éternellement vivant dans le cœur des femmes, des épouses et des mères ».

Etienne Desgeorges était membre de la Commission des mines et de la force motrice. Il déposa des demandes d'interpellation sur le droit des façonniers et des artisans à l'indemnité de chômage et sur le service des assurances sociales à Saint-Etienne.

Il ne se représenta pas aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936. Il n'a plus, à l'heure présente d'activité politique.

DESGRANGES (CLAUDE, ALEXIS), né le 7 septembre 1857 à Romenay (Saône-et-Loire), mort le 12 mars 1921 à Dijon (Côte-d'Or).

Sénateur de Saône-et-Loire de 1920 à 1921.

Issu d'une famille de cultivateurs de Romenay (Saône-et-Loire), Claude Desgranges exerça la profession de négociant.

Elu conseiller municipal, il fut maire de sa commune natale, Romenay, du 20 mai 1888 à la date de son décès. Il appartient également au Conseil général de Saône-et-Loire, où il conquit la sympathie de ses collègues.

Les électeurs de ce département l'envoyèrent ensuite siéger au Luxembourg. Il fut élu sénateur au deuxième tour de scrutin, avec 624 voix sur 1.238 suffrages exprimés et admis au Sénat le 13 janvier 1920.

Dès cette année, il fut membre de la Commission de l'agriculture et de la Commission de l'initiative parlementaire et, en 1921, membre de la Commission de l'enseignement, où il s'occupait essentiellement des établissements publics d'enseignement pour les aveugles et les sourds-muets.

Il décédait à Dijon, le 12 mars 1921, à 64 ans, à la suite d'une intervention chirurgicale rendue nécessaire par l'aggravation d'une maladie dont il avait vaillamment supporté les dures épreuves.

M. Alexandre Bérard, vice-président du Sénat, prononçant le 15 mars 1921 son éloge funèbre, s'exprimait en ces termes : « Notre collègue Desgranges apportait au Luxembourg le ferme bon sens et le dévouement à la cause républicaine de notre vaillante démocratie bourgui-

gnonne qu'il représentait si bien. Cet excellent républicain qui, depuis de longues années, dans les divers postes électifs par lui occupés, avait la confiance des citoyens du Louhannais, est encore indirectement victime des atrocités de la guerre. Desgranges avait été atteint d'une blessure morale que rien ne pouvait guérir : un fils tendrement aimé, dont l'avenir lui inspirait justement les plus grandes espérances, avait été tué face à l'ennemi. Les forces et la santé du père ne purent, depuis ce moment, résister à sa douleur. »

DESGRANGES (JEAN-MARIE), né à Limoges (Haute-Vienne) le 12 janvier 1874, mort le 10 octobre 1958 à Limoges.

Député du Morbihan de 1928 à 1942.

Jean-Marie Desgranges, ecclésiastique, homme de lettres, conférencier et député, a été, dans le monde de la pensée, une des figures marquantes de la fin du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle.

Il est né à Limoges de Joseph Desgranges, ancien avocat et secrétaire en chef de la mairie, et de Marie, Alice Joubaud.

Ordonné prêtre en 1891, nommé vicaire à Limoges, il fut, dès sa sortie du séminaire, chargé par son évêque des œuvres ouvrières.

Dans cette région de la Haute-Vienne, très travaillée par l'action socialiste, il multiplia les centres d'études et les instituts populaires. Il fonda, en 1905, à Limoges, avec la collaboration d'un militant syndicaliste, Maurice Guérin — qui plus tard sera député du Rhône — un journal, *Le petit démocrate*.

Il créa également une école de conférenciers qui devait devenir un centre très actif de catholicisme social.

Lui-même se révéla très vite un spécialiste des réunions publiques contradictoires au cours desquelles il défendait les idées chrétiennes contre la libre pensée, le matérialisme et, plus tard, le communisme.

Fils soumis de l'Eglise, travaillant en liaison étroite avec les évêques français qui admiraient son grand talent oratoire, il se désolidarisa du mouvement *Le Sillon* et publia même, en 1908 à Limoges, une *Réponse à la revue Le Sillon*.

Il fit la guerre de 1914-1918 comme aumônier de la 36^e division, puis comme aumônier de l'armée d'Orient. Deux fois blessé, il revint de la guerre avec 4 citations, la Croix de guerre et la Légion d'honneur.

Il reprit alors le cycle de ses conférences tant en France qu'à l'étranger.

En 1928, cédant à la pression de ses amis et répondant peut-être aussi à des sollicitations de la hiérarchie religieuse,

il se présenta à la députation dans la première circonscription de Vannes — bien qu'il n'eût jusque là point d'attaches avec la Bretagne — comme candidat catholique social et républicain.

Son prédécesseur à ce siège, M. Violle, avocat né à Vannes, ne se représentait pas.

M. l'abbé Desgranges, bientôt nommé chanoine de Vannes, fut élu au premier tour de scrutin par 7.238 voix contre 5.254 à M. Marchais, sur 13.498 votants.

Il devait être réélu, toujours dès le premier tour, en 1922 par 7.341 voix contre 6.297 à M. Jegourel sur 13.938 votants et en 1936 par 8.176 voix contre 2.722 voix à M. Le Pan, 2.342 voix à M. de Montaigu et 658 voix à divers autres candidats, sur 13.898 votants.

Il s'inscrivit, après sa première élection, au groupe des députés indépendants puis, en 1932, préféra n'appartenir à aucun groupe.

Il siégea dans diverses Commissions, notamment à la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, dont il fut vice-président, à la Commission d'Alsace-Lorraine, à la Commission spéciale de la reconstruction des édifices civils et culturels.

Doté d'une grande puissance de travail, il participa d'une façon très active à la vie parlementaire.

Il intervint dans la plupart des grands débats de l'époque :

- sur le projet de loi tendant à la ratification du pacte général de renonciation à la guerre ;
- sur les interpellations relatives à l'activité des ligues ;
- sur la politique extérieure du Gouvernement de 1939.

On devait l'entendre aussi sur les questions qui lui tenaient particulièrement à cœur en raison de sa qualité de prêtre et d'ancien combattant :

- le projet de loi tendant à autoriser la congrégation dite des franciscains français à l'étranger ;
- une proposition de loi tendant à modifier l'article 310 du Code civil relatif à la conversion de la séparation de corps en divorce ;
- le projet de loi modifiant l'article 49 de la loi du 31 mars 1919.

Il se montra également le défenseur infatigable des intérêts de ses mandants : pêcheurs bretons, agriculteurs, petits fonctionnaires.

On lui doit aussi un rapport documenté sur une proposition de loi de M. Tremintin tendant à introduire le bilinguisme dans les écoles primaires rurales, avec option pour le breton comme seconde langue, aux examens du baccalauréat.

En 1940, il fut l'un des 569 parlementaires qui votèrent la délégation de pouvoirs au Maréchal Pétain « sans être

bien sûr, précise-t-il dans ses mémoires, que je faisais bien ».

Mais il ne tarda pas à prendre ses distances vis-à-vis du nouveau régime. Lié aux mouvements de résistance, il dut se cacher longtemps dans un couvent de religieuses.

Après la libération, il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat parlementaire.

Désireux de travailler à la réconciliation des Français, il s'occupa des personnes incarcérées en raison de leur attitude sous l'occupation, fonda la Fraternité de Notre-Dame de la Merci et prit activement la défense des parlementaires inéligibles. En même temps, il assumait la présidence des Anciens de la Troisième République.

Sa santé ébranlée lui interdira de parler en public, mais il continuera d'écrire et d'enrichir une œuvre très abondante.

Parmi ses principaux écrits, il faut mentionner :

- *Réponse à la revue Le Sillon,*
- *Controverses sur l'école unique,*
- *Controverses sur la religion,*
- *La paix autour de l'école,*
- *Vingt ans de conférences contradictoires :*
 - I. — *Les raisons de la foi,*
 - II. — *Attaques contre l'Eglise,*
 - III. — *Catholicisme et progrès.*
- *L'Heure des catholiques,*
- *Journal d'un prêtre député,*
- *Les crimes masqués du résistancialisme,*
- *J'étais en prison et vous m'avez secouru,*
- *Bréviaire des incroyants,*
- *Ne jugez pas,*
- *Carnets intimes.*

Le chanoine Desgranges est mort à Limoges le 10 octobre 1958 à l'âge de 84 ans.

Il était Officier de la Légion d'honneur et lauréat de l'Académie française.

DESGROUX (CYPRIEN, LÉGER), né le 26 septembre 1854 à Romescamps (Oise), mort le 6 février 1927 à Beauvais (Oise).

Député de l'Oise de 1921 à 1924.

M. Cyprien Desgroux n'a eu qu'une carrière politique brève et sans éclat.

Après avoir exercé la profession de notaire et avoir été maire de Beauvais, il entra à la Chambre des Députés à l'âge de 66 ans à la faveur d'une élection partielle. Il fut élu au second tour de scrutin, le 1^{er} mai 1921, en même temps que M. Jammy Schmidt, sur une liste d'union des gauches par 37.159 voix, sur 74.281 votants.

M. Desgroux remplaçait M. Delpierre, élu en 1919 sur une liste d'union républicaine nationale, qui avait démissionné de son mandat le 22 janvier 1920 après avoir conquis un mandat sénatorial.

À la Chambre, M. Desgroux appartint à diverses Commissions : à la Commission des mines, à celle du suffrage universel et à celle de l'administration départementale et communale.

Il ne devait pas se signaler d'une façon particulière.

Il ne figura pas en 1924 sur la liste du cartel des gauches qui devait remporter dans l'Oise 4 sièges sur 6.

Il mourut à Beauvais le 6 février 1927, à l'âge de 73 ans.

DESHAYES (Louis), né à Sillé-le-Guillaume (Sarthe) le 15 novembre 1867, mort à Paris le 5 février 1922.

Député de l'Oise de 1914 à 1919.

Louis Deshayes, avocat à la Cour d'appel de Paris, conseiller général de l'Oise et maire de Méru, est entré à la Chambre des députés à la faveur des élections générales législatives des 26 avril et 10 mai 1914.

Il a été élu représentant de la première circonscription de Beauvais au deuxième tour de scrutin par 9.266 voix contre 7.889 voix à M. Hucher, député sortant, sur 17.593 votants.

Il se présenta aux électeurs de Beauvais comme le candidat unique désigné par le congrès des comités républicains radicaux et radicaux-socialistes de la première circonscription de Beauvais et par la Fédération des comités républicains de l'Oise.

Dès son entrée à la Chambre, il s'inscrivit au groupe des radicaux et radicaux-socialistes.

Par goût, L. Deshayes paraissait attiré par les problèmes de l'Éducation nationale et se déclara dans son manifeste électoral un chaud partisan de la laïcité intégrale de l'enseignement et du contrôle des écoles privées. Aussi n'est-il pas étonnant qu'il choisit d'appartenir à la Commission de l'enseignement et des beaux-arts.

La guerre devait bientôt modifier ses activités.

Il appartint tour à tour à la Commission des P.T.T (1914), à celle de la réorganisation économique (1917), à la Commission du travail (1918), à la Commission du contrôle des questions et projets se rattachant au ravitaillement et aux réquisitions (1918), avant de revenir à la Commission de l'enseignement en 1919.

Il rédigea des rapports intéressants sur le fonctionnement de la poste aux armées, sur un projet de loi relatif aux franchises postales des troupes en cam-

pagne (1916) et sur la garantie de l'emploi des mobilisés.

Dans les débats à la Chambre des députés, il intervint dans toutes les discussions ayant trait au mieux-être des soldats : mode de couchage, régime des permissions, ou au ravitaillement de la population ; mise en culture des terres abandonnées, etc.

Plus tard, il s'attacha à défendre les droits des victimes civiles de la guerre, et ceux des démobilisés.

Le nouveau mode de scrutin institué en 1919 devait être fatal à sa carrière politique. La liste d'Union républicaine et radicale sur laquelle il figurait comme candidat ne remporta qu'un siège, alors que 4 — dont 2 à la plus forte moyenne — allaient à l'Union républicaine nationale et 1 à une liste socialiste.

Le siège accordé à la liste d'Union républicaine et radicale fut attribué à M. Paisant, colistier de M. Deshayes qui précédait celui-ci d'environ 2.000 voix.

M. Deshayes est mort à Paris le 5 février 1922. Il n'avait que 55 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

DESHAYES (PROSPER), né le 15 janvier 1833 à Mareuil-sur-Lay (Vendée), mort le 15 janvier 1907 à Luçon (Vendée).

Député de la Vendée de 1893 à 1906.

La personnalité et la carrière politique de Prosper Deshayes sont une illustration de la vision prophétique de Gambetta qui, aux débuts de la III^e République prédisait à une Chambre royaliste et conservatrice l'avènement dans le pays de nouvelles couches sociales gagnées à la cause de la République. Les idées politiques de Prosper Deshayes, telles qu'elles ressortent de ses professions de foi à ses électeurs, étaient simples.

« Je suis, disait-il, de ceux qui pensent qu'il faut toujours plus de liberté pour le citoyen, plus de justice dans la répartition des charges, plus de fraternité dans la vie sociale. »

Il ne proposait à ses électeurs aucune mesure concrète mais leur donnait une assurance qui, à elle seule, à cette époque dans cette partie de la France, était tout un programme : Prosper Deshayes, candidat républicain.

De fait, sa lente ascension politique en Vendée prend une valeur d'exemple.

Prosper Deshayes, notaire et propriétaire foncier, descendant peut-être d'un acquéreur de bien national, a été élu conseiller municipal de Luçon en 1871. Il est devenu maire de Luçon en 1881, puis conseiller général du canton de Luçon en 1887. Plus tard il assume les fonctions de président du Conseil général de la Vendée.

Il se présente dès 1889 comme candidat républicain dans la deuxième circonscription de Fontenay-le-Comte.

Il est battu alors par Paul Le Roux, député sortant, conservateur bonapartiste, lui-même fils d'Alfred Le Roux, Ministre du Commerce et de l'Agriculture sous l'Empire.

Aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, Prosper Deshayes fut élu par 9.930 voix contre 8.549 à ce même Paul Le Roux, sur 18.676 votants.

Désormais le siège devait être conservé par les républicains.

Le 8 mai 1898, Prosper Deshayes était réélu au premier tour par 10.548 voix contre 7.896 à M. Anatole Bire, royaliste, sur 18.697 votants.

Le 27 avril 1902, Prosper Deshayes était à nouveau réélu au premier tour par 10.788 voix contre 8.127 voix à M. Anatole Bire.

Au Parlement, Prosper Deshayes était inscrit à la gauche démocratique. Il siégea dans diverses commissions : Commission relative aux justices de paix, Commission de l'enseignement, Commission d'assurance et de prévoyance sociale, Commission de l'agriculture.

Il se montra un parlementaire modeste mais efficace.

Sa santé ne lui permit pas de se représenter aux élections des 6 et 20 mai 1906.

Il devait mourir le 15 janvier 1907, à Luçon, à 74 ans.

Il était Officier d'Académie.

DESJARDINS (CHARLES, PIERRE), né le 24 décembre 1878 à Lille (Nord), mort le 6 février 1951 à Paris (16^e).

*Député de l'Aisne de 1919 à 1928
et de 1945 à 1951.*

Sénateur de l'Aisne de 1929 à 1945.

Né le 24 décembre 1878, à Lille, de Jules Desjardins, ancien député et ancien magistrat, condamné pendant la guerre à deux ans de travaux forcés par les Allemands, et de Madame Warengien de Flory, Charles Desjardins appartenait à l'une des plus anciennes familles du Vermandois, magistrats et avocats. Il fit ses études à l'Université de Paris, devint docteur en droit, s'inscrivit au barreau de Paris puis, en 1914, au barreau de Saint-Quentin, dont il démissionna en 1928. En 1902, il avait épousé Mlle Odent, fille d'un ancien colonel de cavalerie, qui lui donna deux filles et un garçon.

Battu aux élections générales législatives des 26 avril et 10 mai 1914, Charles Desjardins fut cruellement éprouvé par la guerre : déporté à Aix-la-Chapelle, Eberfeld et Dusseldorf, il fut élu pour la première fois maire de Remaucourt en 1919, puis député de l'Aisne le 16 novembre de la même année sur

la liste d'Union républicaine, avec 28.287 voix sur 82.695 suffrages exprimés, et validé le 17 décembre 1919. Il promettait de travailler à faire renaître la vie là où l'ennemi avait fait le désert et de défendre la formule : « Tout pour tous » en considérant que la paix sociale est la condition première de la paix universelle. Il fut réélu en tête de liste d'union nationale le 11 mai 1924, avec 39.594 voix sur 114.446 suffrages exprimés.

Dès 1919, Charles Desjardins s'inscrivit au groupe de l'entente républicaine démocratique et appartint à la Commission des comptes définitifs, puis, de 1920 à 1924, à la Commission des régions libérées, à la Commission des douanes et à la Commission des finances; à partir de 1928 il appartint à la Commission des finances et à la Commission du suffrage universel. Il eut une grande activité au sein de ces diverses Commissions et il déposa de nombreuses propositions de loi concernant notamment : les commissions cantonales des dommages de guerre (1920), les sociétés par actions des régions libérées ou dévastées (1920), la réparation des dommages par faits de guerre tenant à la suppression des offices notariaux (1921), les sociétés coopératives de reconstruction (1921), les testaments faits dans les régions envahies (1921), les réparations aux victimes civiles de la guerre (1923), la valeur à attribuer aux obligations décennales remises en paiement des dommages de guerre (1924), les demandes additionnelles d'indemnités de dommages de guerre (1924), l'achèvement de la reconstitution des régions libérées (1924), la délivrance aux sociétés coopératives de reconstruction d'obligations de la défense nationale en paiement de dommages de guerre (1925).

De 1919 à 1924, Charles Desjardins présenta de nombreux rapports au nom de la Commission des régions libérées, notamment sur les projets de loi visant la réparation des dommages causés par faits de guerre (1920), les juridictions des dommages de guerre (1921), le paiement des dommages de guerre (1922), le mode de perception des impôts dans les régions libérées (1922). En 1924, il se prononça fermement pour la politique de Raymond Poincaré : c'était son idée directrice, mais il n'abandonna pas son plan pour la restauration des régions dévastées, dont l'achèvement avait été prévu en trois ans, à son initiative, dans la loi de finances du 28 décembre 1923. Il développa diverses interpellations, en particulier sur l'incroyable indifférence du Ministère de la Guerre à l'égard des parents dont les fils avaient été tués ou blessés au cours des événements de Syrie (1924) et sur les menées communistes (1927).

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, Charles Desjardins fut battu par M. Deguise, au second tour de scrutin, par 8.512 voix contre 8.060 à lui-même. Il se présenta aux élections sénatoriales du 20 octobre 1929 sur la liste

d'Union républicaine et fut élu sénateur de l'Aisne au premier tour de scrutin avec 700 voix sur 1.339 suffrages exprimés. Son admission fut prononcée le 15 janvier 1930. Il fut réélu le 23 octobre 1938, au premier tour, avec 738 voix sur 1.361 suffrages exprimés. Charles Desjardins fut membre de la Commission des affaires étrangères et de la Commission de législation civile et criminelle. Il déposa de nombreux rapports au nom de cette dernière Commission, notamment sur le projet de loi portant approbation de la Convention entre la France et la Belgique relative à la femme mariée (1930) et sur le projet de loi portant indemnisation des victimes civiles de la guerre ou de leurs ayants droit, possédant la nationalité française ou la nationalité belge (1932). Il intervint essentiellement sur les divers articles du projet de loi portant évaluation des propriétés foncières, sur la Convention entre la France et la Belgique au sujet de la réparation des dommages de guerre des sinistrés devenus Français ou Belges en vertu du traité de Versailles (1934), sur la Convention entre les mêmes pays relative à la protection et à l'assistance judiciaire (1935). Il interpella le Ministre des Finances qui, selon ses termes, après avoir proclamé la faillite de l'Etat, avait dans 112 décrets-lois, porté les atteintes les plus graves aux principes fondamentaux du Code et aux droits sacrés de la propriété, frappant tous les petits et les moyens, laissant indemnes les puissances d'argent (1936). Charles Desjardins intervint sur le projet de loi approuvant le pacte franco-soviétique (1936), sur le projet de loi instituant la semaine de quarante heures (1936). Il demanda à interpeller le Ministre des Affaires étrangères sur les fautes ayant causé les événements de Tunisie (1937) et le Gouvernement sur le bilan de la politique financière du Ministre Blum-Auriol et le contrôle de l'emploi des fonds provenant de l'emprunt dit de défense nationale (1937). Il intervint également sur le projet de loi tendant à accorder au Gouvernement les pouvoirs exceptionnels pour le redressement financier (1938), sur le projet de loi ayant pour objet la célébration du tricentenaire de la naissance de Racine (1939) et sur le projet de loi tendant à simplifier pendant les hostilités le vote du budget (1939).

Le 10 juillet 1940, à Vichy, Charles Desjardins vota les pleins pouvoirs au Gouvernement du maréchal Pétain.

Charles Desjardins retrouva son siège de député de l'Aisne aux élections du 21 octobre 1945 : il fut élu à la première Assemblée Nationale constituante, sur une liste d'union nationale, par 35.998 suffrages, sur 218.883 votants. Le 13 juin 1946, il fut réélu à la deuxième Assemblée Nationale constituante, sur une liste du parti républicain de la liberté, par 28.396 voix sur 225.738

votants ; le 10 novembre 1946, lors des élections législatives, il fut élu à l'Assemblée Nationale sur une liste du rassemblement gaulliste, par 28.337 suffrages sur 44.718 votants. Membre de la Commission de la justice et de législation générale de la première Assemblée Nationale constituante, il fut aussi nommé juré de la Haute Cour de justice.

Charles Desjardins déposa des propositions de résolution sur les emplois réservés par priorité aux anciens combattants (1945), sur l'organisation de la sécurité sociale (1945), des propositions de loi sur la révision des décisions de justice prononcées pendant l'occupation allemande à l'encontre de justiciables éloignés du lieu de juridiction par faits de guerre ou de résistance (1945), sur l'attribution des médailles aux prisonniers civils et aux déportés (1946). Il intervint sur les projets de budget, sur le projet de loi relatif au statut du fermage (1946) et sur le projet de loi relatif à la nationalisation de certaines compagnies d'assurance (1946).

Membre de la Commission de la justice et de législation générale de la deuxième Assemblée Nationale constituante, il déposa diverses propositions de loi, tendant notamment à accorder aux fonctionnaires mobilisés prisonniers de guerre, déportés et prisonniers civils de guerre, les mêmes avantages que ceux obtenus par les fonctionnaires demeurés en fonction (1946), à permettre la révision des décisions de justice prononcées pendant l'occupation allemande à l'encontre des justiciables qui, à la suite de faits de guerre ou de résistance, ont été éloignés du lieu de juridiction (1946), à la suppression de la taxation des produits agricoles (1946). Il intervint dans la discussion des projets de budget et posa de nombreuses questions aux Ministres du Ravitaillement, des Anciens combattants, de l'Economie nationale, des Finances et de la Justice.

Son élection à l'Assemblée Nationale fut validée le 26 novembre 1946 et Charles Desjardins appartint jusqu'à la date de sa mort à la Commission de la justice et de législation de cette Assemblée ; en 1949, il fut appelé à figurer sur la liste des jurés de la Haute Cour de justice. Il reprit diverses propositions de loi concernant la révision de certaines décisions de justice, les dommages de guerre, la médaille des évadés ; il déposa des propositions de loi concernant, notamment, la prolongation jusqu'à 23 ans du bénéfice des dégrèvements fiscaux au profit des enfants qui poursuivent régulièrement leurs études (1949) et la législation des assurances sociales agricoles (1949). Charles Desjardins déposa de nombreuses propositions de résolution visant les artisans (1948), les cultivateurs (1948), le marché noir de l'essence (1949), le prix de la betterave (1949), l'exportation des pommes à cidre (1950) ; il participa activement à diverses discussions sur les anciens combattants et victimes de

guerre, la production industrielle, l'agriculture, les affaires étrangères, la reconstruction et l'urbanisme, l'industrie et le commerce.

Il déposa de nombreuses demandes d'interpellation, notamment sur la répartition et le scandaleux marché noir de l'essence (1948), la fixation du prix du blé (1949), la fixation du prix de la betterave (1949).

Charles Desjardins, dont la santé s'était affaiblie à la suite d'une intervention chirurgicale qui n'avait pas réalisés les espoirs mis en elle, et qui était devenu complètement aveugle, décédait le 6 février 1951, à la première heure, dans sa 73^e année.

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée Nationale, prononçait en ces termes son éloge funèbre à la séance du 7 février 1951 : « Docteur en droit, avocat descendant d'une vieille famille de ce Vermandois tant de fois labouré par l'invasion, dont le nom sonne si clairement dans l'histoire de notre pays, il s'est longuement consacré à la recherche et à la pratique de ce mandat parlementaire que son père avait déjà honoré. Pour cette vieille bourgeoisie française, riche de modestes vertus, les mots de foi, de liberté, de patrie éveillent des traditions séculaires, un immense passé d'effort, de civilisation, d'intelligence. Ceux qui ont le mieux connu Charles Desjardins, qui ont vécu dans son intimité, louent surtout sa bonté, attentive aux moindres misères dont aucune ne lui paraissait négligeable et, malgré sa fougue — dont j'ai parfois connu les effets — patient et bienveillant, surtout pour les humbles dont il demeurait l'avocat.

« ... en 1919, il veut mettre à exécution la loi sur les dommages de guerre, appliquer le traité de Versailles, lutter contre la vie chère par l'accroissement de la production, réserver au Gouvernement l'initiative des dépenses, aider les familles nombreuses, combattre toute dictature. Sur ce programme, il n'a pas varié, soit qu'il appartienne au Parti de l'unité républicaine ou, plus tard, au Parti républicain de la liberté, qu'il siège à la Chambre, au Sénat ou dans les Assemblées constituantes.

« La Seconde Guerre mondiale trouva Charles Desjardins aussi résolu que la première. Il y eut dans sa vie une heure spécieusement héroïque. A l'automne de 1943, à Saint-Quentin, une réunion se terminait sous la présidence du préfet de l'Aisne et du Feldkommandant ; il s'agissait d'envoyer en Allemagne les jeunes gens de la région pour le travail obligatoire. Le préfet et l'Allemand parlent d'abord dans le sens que l'on imagine. Après eux, Desjardins se lève devant les cent trente maires assemblés. Il les conjure de résister. « Un maire, dit-il, c'est le père de ses administrés. Un père enverrait-il à l'ennemi ses enfants ? » Ce qui devait arriver arriva : quelques jours plus tard, Desjardins était arrêté dans sa propriété de Remau-

court et interné à Compiègne. On a jugé que cet acte ne lui donnait pas droit à la Légion d'honneur; il lui donne droit, au moins, à notre respectueuse considération. Dans la vie de Charles Desjardins, si frère d'apparence, mais moralement si solide, c'est, à mon sens, le sommet; c'est le fait qu'on contera plus tard aux enfants de nos écoles. »

DESJARDINS (ERNEST), né le 21 mai 1840 à Saint-Quentin (Aisne), mort le 24 mars 1893 à Paris.

Député de l'Aisne de 1889 à 1896.

Magistrat, exploitant agricole, Ernest Desjardins (oncle du précédent) se rangea toute sa vie parmi les modestes.

Substitut du Procureur de la République à Paris, il paraît avoir démissionné au moment de l'exécution des décrets Jules Ferry sur les congrégations religieuses.

Il se présente dans l'Aisne aux élections générales du 4 octobre 1885 qui ont lieu au scrutin de liste mais est battu n'ayant obtenu que 50.765 voix contre 63.232 au dernier élu.

Il tente de nouveau sa chance le 7 novembre 1886, pensant sans doute profiter de l'élection partielle qui a lieu cette année là pour pourvoir au remplacement de M. Béranger, décédé le 7 août; il n'obtient que 51.547 voix contre 53.265 à un autre candidat, M. Rigaut, qui lui ravit l'accès au Palais-Bourbon.

Peut-être aurait-il cessé là ses tentatives si, ne cédant aux pressions affectueuses de ses amis, il ne s'était présenté à nouveau, cette fois-ci aux élections générales du 22 septembre 1889, sous l'étiquette de conservateur révisionniste. Sa persévérance est récompensée puisqu'il est élu dans la deuxième circonscription de Saint-Quentin au premier tour de scrutin par 8.060 voix sur 14.507 suffrages exprimés, battant de 2.300 voix son rival le plus proche, M. Mariolle-Pinguet.

Ses collègues auraient certainement apprécié ses talents oratoires si sa modeste naturelle n'avait contribué à le tenir éloigné de la tribune. Son activité parlementaire s'exerça donc essentiellement à l'intérieur des Commissions spéciales qui le comptèrent parmi leurs membres. Il intervint rarement en séance publique et, s'il le fit, ce fut à propos du problème des sucres, des transports en commun et de la législation du travail. A cette occasion, il déposa un amendement sur le travail des femmes et des enfants qui ne fut pas adopté.

Prématurément arraché à l'affection de ses proches, il mourut à Paris le 24 mars 1893 à 53 ans et son éloge funèbre prononcé à la tribune de la Chambre par le Président Casimir

Perier, à la séance du 25 mars, résumait en ces termes son activité parlementaire « Laborieux parmi les Commissions, il s'est tenu à l'écart des agitations de la politique; il défendait la cause de l'agriculture et de l'industrie, de ceux qui les servent soit avec leur intelligence, soit avec leurs bras. »

DESJARDINS (PIERRE-JULES), né le 23 septembre 1845 à Saint-Quentin, mort le 20 mars 1917 à Gilly (Belgique).

Député de l'Aisne de 1893 à 1910.

Frère du précédent et père de Charles (voir ci-dessus), Pierre, Jules Desjardins fit ses études de droit et obtint le grade de docteur. Il fit carrière dans la magistrature, et fut substitué à Paris.

Après le décès de son frère, il fut élu député de la deuxième circonscription de Saint-Quentin, comme républicain libéral à l'élection partielle du 18 juin 1893 par 8.598 voix contre 5.133 à Vatrin sur 14.032 votants. Aux élections générales suivantes qui eurent lieu le 20 août 1893 il fut réélu par 9.248 voix contre 858 à Dusanter, sur 12.051 votants.

Il fut membre de diverses Commissions, notamment de la Commission d'enquête sur l'affaire de Panama (1897). Il déposa une proposition de loi substituant au droit fixe de 7 francs sur les blés étrangers un droit gradué.

Il rédigea des rapports sur de très nombreux projets de loi concernant les droits d'octroi.

Lors de la discussion du projet de loi modifiant le tarif général des douanes, il prit la parole en séance publique pour présenter un amendement tendant à protéger l'industrie de la broderie menacée par la concurrence étrangère.

L'amendement fut repoussé, et Jules Desjardins ne prit plus jamais la parole dans l'hémicycle.

Aux élections générales du 8 mai 1898, il fut réélu par 8.099 voix contre 6.189 à Garbe sur 15.734 votants.

Il fut membre de la Commission de législation criminelle, et déposa une proposition de loi tendant à modifier les articles 331 et 332 du Code pénal.

Il fut également l'auteur de diverses propositions de loi tendant à modifier certains droits de douane.

Il fut réélu le 27 avril 1902 par 8.753 voix contre 4.659 à Ringuier sur 16.092 votants, et il conserva son siège en 1906, obtenant le 6 mai 8.586 voix contre 6.847 à Devraigne sur 15.731 votants, au premier tour de scrutin.

Au cours de sa campagne électorale, tout en rejetant l'impôt sur le revenu « instrument de spoliation et d'inquisition », il avait demandé une répartition plus juste des impôts directs et la suppression de l'impôt sur les portes et fenêtres. Il avait demandé également

que tous les Français sans exception soient astreints au service militaire.

Il fut membre de la Commission de la réforme judiciaire et de la Commission de législation fiscale.

Il vota contre la loi de séparation des Eglises et de l'Etat qu'il qualifia de « loi de discorde et de haine qui, dans la pensée intime de ceux qui l'ont votée, aboutira bientôt à la fermeture de la plupart de nos églises ».

Il vota également la réduction du service militaire à deux ans, « qui fait disparaître une des inégalités qui pesaient le plus lourdement sur la population laborieuse de nos campagnes », et la loi créant la caisse des retraites ouvrières.

Il conserva la faveur de ses électeurs et fut réélu le 8 mai 1910 au deuxième tour de scrutin par 7.599 voix contre 7.362 à Devraigne sur 15.443 votants (après avoir obtenu 6.362 voix contre 4.581 sur 15.443 votants au premier tour).

Il avait fait campagne contre « le rétablissement de l'unique privilège des bouilleurs de cru, la taxe différentielle sur les alcools et l'injuste loi sur les boissons qui, faisant payer au nord la rançon du midi, écrase nos débitants sous le poids de la licence ».

Il fut membre de la Commission des douanes, au sein de laquelle il étudia particulièrement le problème de la production en matière agricole.

Il échoua aux élections des 26 avril et 10 mai 1914 ; bien qu'étant arrivé en tête au premier tour, il fut battu au second, par Deguise, (socialiste) qui avait obtenu 7.704 voix sur 15.012 votants, contre 7.118.

Ancien maire de Remaucourt (Aisne), il fit partie lors de l'invasion allemande de la délégation municipale chargée de l'administration de la ville de Saint-Quentin.

Malgré son grand âge, il fut déporté en Belgique, à Charleroi, et il mourut loin de l'affection des siens à Gilly (Province de Hainaut) le 20 mars 1917, à l'âge de 71 ans.

DESLOGES (ALPHONSE, Désiré), né le 14 mai 1828 à Janville (Calvados), mort le 30 mars 1899 à Saint-Pierre-du-Jonquet (Calvados).

*Député du Calvados de 1878 à 1887
et de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 356.)

Désiré Desloges ne fut pas réélu lors du renouvellement législatif des 22 sep-

tembre et 6 octobre 1889, dans la première circonscription de Caen. Il n'arriva qu'en troisième position, au premier tour de scrutin, avec 3.148 voix sur 12.378 votants et ne se maintint pas pour le second tour. Il se consacra dès lors à la mairie de Janville, qu'il quitta le 31 décembre 1898, et au Conseil général du Calvados.

Il mourut le 30 mars 1899 à Saint-Pierre-du-Jonquet, à l'âge de 71 ans et fut inhumé à Janville le 4 avril.

DESLOYE (EMILE, LOUIS, MARIE), né le 8 juillet 1836 à Plancher-Bas (Haute-Saône), mort le 2 février 1892 à Plancher-Bas.

*Député de la Haute-Saône
de 1876 à 1877.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 357.)

Retiré de la politique, il mourut prématurément à Plancher-Bas le 2 février 1892, à l'âge de 56 ans.

DES LYONS DE FEUCHIN (Somme).
— Voy. LYONS DE FEUCHIN (des).

DESMONS (FRÉDÉRIC), né à Brignon (Gard) le 14 octobre 1832, mort à Paris le 4 janvier 1910.

*Député du Gard de 1881 à 1893.
Sénateur du Gard de 1894 à 1910.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 359.)

Aux élections générales du 22 septembre 1889, Frédéric Desmons fut réélu au premier tour de scrutin député de la première circonscription d'Alais contre trois candidats, dont un boulangiste, sous l'étiquette de républicain radical, par 7.205 voix sur 9.807 votants. A la même date, comme président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France, il fut appelé à présider à Paris la grande assemblée de la franc-maçonnerie internationale. De 1889 à 1893 à la Chambre des Députés, il fut membre de la Commission supérieure de la Caisse nationale de retraite vieillesse, de la Commission des chemins de fer, de la Commission relative à la réglementation du travail et de la Commission chargée de l'examen des projets concernant la santé et l'hygiène publique. A la fin de la législa-

ture, il se prononça pour le rétablissement du scrutin uninominal le 11 février 1889, contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre le projet de loi Lisbonne restreignant la liberté de la presse, pour les poursuites contre le Général Boulanger; il s'abstint sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes.

M. Desmons fut réélu député le 20 août 1893, au premier tour de scrutin, par 7.317 voix sur 11.080 votants M. Marius Devèze obtenant 3.078 suffrages et fut nommé membre de la Commission supérieure de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Elu sénateur du Gard le 7 janvier 1894, au second tour de scrutin, par 545 voix sur 843 votants après en avoir obtenu 376 au premier tour, M. Desmons appartient à la gauche démocratique. En 1895, il déposa une pétition de la société scientifique et littéraire d'Alais, puis s'intéressa aux conditions d'admission et d'avancement dans la fonction publique. Plus tard, il déposa plusieurs pétitions en faveur des instituteurs. M. Desmons fut élu vice-président du Sénat en 1902 et il assumait ces fonctions jusqu'en 1905. Il fut membre de la délégation qui représenta la France à l'inauguration de la statue de la Liberté, par Bartholdi, à New York en 1895. Elu membre du conseil supérieur de l'administration pénitentiaire en 1901, il fut également membre du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France de 1896 à 1902.

Réélu sénateur le 4 janvier 1903 au premier tour de scrutin avec 487 voix sur 827 votants, il décédait à Paris, rue du Val-de-Grâce, le 4 janvier 1910, à l'âge de 77 ans.

À l'ouverture de la session ordinaire de 1910, M. Poriquet, doyen d'âge, prononça son éloge funèbre à la tribune du Sénat, dans les termes suivants :

« L'honorable M. Desmons qui nous a été enlevé s'était tout d'abord destiné à l'apostolat du protestantisme et fut même pasteur de l'Église réformée. Mais bientôt il aborda la politique : de 1881 à 1893, il représenta son pays natal, le département du Gard, à la Chambre des députés et le 2 janvier 1894, il fut élu sénateur. Au cours des diverses et nombreuses fonctions qu'il a occupées, l'honorable M. Desmons, par un travail incessant, une profonde expérience des hommes et des choses et une intelligence supérieure, s'est fait partout une situation des plus élevées. Le collègue que nous avons perdu était l'homme de bien par excellence, d'une bonté inépuisable, ne sachant pas refuser. Il n'était pas un seul de ceux qui l'avaient connu, même de ceux qui ne l'avaient vu de près qu'une seule fois, qui ne pût se rappeler un trait particulier de délicatesse et de générosité. »

DESMOUTIERS (CHARLES), né à Couthès (Nord), le 30 janvier 1810, mort à Raimbeaucourt (Nord), le 10 mars 1902.

*Député du Nord de 1876 à 1877
et de 1881 à 1885.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 362.)

En 1889, Charles Desmoutiers entre enfin au Conseil général de son département. Il ne sera d'ailleurs pas réélu en 1895. Mais sa commune lui reste fidèle et il continuera à l'administrer jusqu'à sa mort en 1902.

Aux élections législatives partielles du 19 août 1888, Desmoutiers s'était une dernière fois présenté contre le général Boulanger, qui essayait encore de se faire plébisciter dans divers départements. Il n'avait pas réussi à le battre, mais en obtenant 97.481 voix au scrutin de liste, il avait fait tomber de plus de 40.000 les suffrages du général.

Desmoutiers ne se présenta plus par la suite et réserva ses soins à ses terres et à sa sucrerie.

Il mourut au château de Liez à Raimbeaucourt (Nord), le 10 mars 1902, âgé de 92 ans.

DESOBLIN (AUGUSTIN), né le 26 juillet 1873 à Beaudignies (Nord), mort le 9 juin 1956 à Aulnoye (Nord).

Député du Nord de 1924 à 1932.

Augustin Desoblin était le fils d'un jardinier.

Après être entré très jeune à la Compagnie des chemins de fer du Nord, il milita dans les rangs du parti socialiste unifié. C'est sous cette étiquette qu'il se présenta aux élections générales du 26 avril 1914 dans la troisième circonscription d'Avesnes, mais il ne recueillit que 721 voix, alors que le professeur Daniel Vincent fut élu avec 6.809 suffrages. Mécanicien de route, il est mobilisé dans ses fonctions pendant la Grande Guerre. Le 16 novembre 1919, il se présente de nouveau aux élections générales sur la liste fédérative du Nord du parti socialiste. Avec 151.121 suffrages sur 374.022 votants, il vient en dixième position, mais sa liste n'a que neuf élus. Il tente alors d'accéder au Conseil général du Nord au renouvellement de 1921, mais n'obtient que 442 voix contre 1.793 au républicain Daniel Vincent.

Il est plus heureux aux élections générales législatives du 11 mai 1924. Ayant opté pour les majoritaires au moment de la scission socialiste, il se

présente naturellement sur la liste communiste dite du bloc ouvrier et paysan. Avec 65.239 suffrages sur 451.028 votants il est cette fois deuxième de liste derrière Delourme et est élu. Il s'inscrit au groupe communiste et entre à la Commission des douanes et à celle des travaux publics et voies de communication. Il dépose trois propositions de loi tendant à modifier les conditions de travail et de retraite des ouvriers mineurs et une autre relative au régime des chemins de fer. Il rapportera d'ailleurs la proposition de loi Baron portant création des délégués ouvriers à la sécurité dans les chemins de fer (1928).

Il intervient fréquemment à la tribune, notamment lors des discussions budgétaires, à propos des indemnités dues aux sinistrés de guerre, ou du régime des réparations. Il fait d'ailleurs partie de la Commission d'enquête sur les réparations en nature.

En mars 1928, il est élu conseiller municipal d'Avesnes et quelques mois plus tard, conseiller général du Nord.

Au cours de la même année, il prend sa retraite de mécanicien et se présente aux élections générales des 22 et 29 avril qui ont lieu au scrutin uninominal. Il opte cette fois pour la deuxième circonscription d'Avesnes comme candidat communiste. Il ne recueille que 5.053 voix au premier tour derrière Goblet et Riche sur 20.800 votants. Mais deux candidats s'étant désistés à son profit, il est élu grâce à une élection triangulaire avec 8.081 suffrages contre 6.987 à Goblet et 5.429 à Riche sur 20.640 votants. Au cours de cette seconde législature il est successivement membre des Commissions des mines, des régions libérées, des pensions, de la marine marchande, des travaux publics.

Il reprend ses propositions antérieures, favorables aux mineurs, dépose divers amendements tendant à accroître l'imposition sur les bénéfices industriels et commerciaux (1929) et à exonérer les salaires de l'impôt sur le revenu (1930), multiplie ses interventions en vue de l'application de la journée de huit heures, en faveur des grévistes de l'industrie textile et de l'administration des douanes, sur les congés payés, etc.

Mais son attitude jugée trop indépendante est blâmée le 24 décembre 1931 par le parti communiste qui l'exclut le 14 mars 1932. Il démissionne le 31 mars. Privé de l'investiture de son parti, il se présente aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932 sous l'étiquette socialiste-communiste dans la troisième circonscription d'Avesnes. Il n'obtient que 876 voix au premier tour contre 4.093 au radical-socialiste Lacour, ce qui l'amène à se retirer. Il ne se présente pas aux élections législatives ultérieures et ne briguera plus de mandats locaux.

Il mourut dans sa retraite à Aulnoye le 9 juin 1956, âgé de 83 ans.

DESPAX (GABRIEL), né le 22 novembre 1878 à Pissos (Landes), mort le 9 mai 1922 à Pissos.

Député des Landes de 1919 à 1922.

Despax avait embrassé la profession d'avocat. Il l'exerça avec talent. Son verbe ardent et imagé, plein de la lumière du midi, lui donnait, comme devait le dire, dans son éloge funèbre, le président de la Chambre des Députés « le charme particulier aux orateurs de ce beau pays ». Gabriel Despax entra dans la carrière politique et milita dans les rangs du parti radical et radical-socialiste. Il entra bientôt au conseil général où il représenta le canton de Pissos jusqu'à sa mort.

A partir de 1913 et également jusqu'à sa mort, il fut conseiller municipal de Dax. Il fut d'ailleurs maire de cette ville de 1913 à 1919. A la demande de ses amis, il se présenta pour la première fois aux élections générales le 16 novembre 1919, sur la liste républicaine d'action démocratique et sociale dirigée par Léo Bouyssou et dont le principal adversaire était Defos du Rau, leader de la liste d'union et de réorganisation nationale.

Despax, bien qu'il n'eût pas recueilli toutes les voix qu'il espérait à Dax, eut 21.780 suffrages sur 66.537 votants et fut élu au quotient électoral. A la Chambre, il s'inscrivit au groupe radical et radical-socialiste et fut successivement membre des Commissions de l'industrie, du travail, du suffrage universel et d'assurance et de prévoyance sociales. Il prit une part active à la discussion de la loi de 1920 qui devait remanier l'impôt sur le revenu. Il intervint également au cours de la discussion des budgets de 1920, 1921 et 1922 et de diverses interpellations portant sur la politique algérienne, et interpella lui-même le Gouvernement sur la liquidation des stocks américains.

Il mourut subitement à Pissos le 9 mai 1922. Le président de la Chambre Raoul Peret, à cette occasion, retraça sa vie en termes extrêmement élogieux, regrettant avec infiniment de tristesse « de voir partir, en pleine force de labeur, un homme qui avait déjà marqué sa place dans l'Assemblée et devant lequel s'ouvrait un avenir brillant. »

Il n'avait que 44 ans.

DESPLAS (GEORGES, MAURICE, DOMINIQUE), né le 30 janvier 1856 à Bagnères (Hautes-Pyrénées), mort le 29 janvier 1922 à Paris (5^e).

Député de la Seine de 1906 à 1919.

*Ministre des Travaux publics
et des Transports
du 20 mars au 7 septembre 1917.*

Georges Desplas naquit le 30 janvier 1856 à Bagnères, où sa mère était

« ménagère » et son père employé dans les contributions indirectes. Après une enfance provinciale et quatre années de service militaire, dont une en Algérie, il passa sa licence en droit et fut répétiteur de droit avant de s'inscrire, en 1886, au barreau de Paris. Avocat d'assises, il plaida de nombreuses causes, dont certains procès de presse (*Intransigeant*) et obtint, entre autres, un acquittement dans l'affaire de l'explosion du restaurant Vêry. Cependant, le « démon de la politique » commença à le tenter vers la fin du siècle et l'élection municipale partielle du 23 octobre 1898 lui ouvrit les portes du conseil municipal de Paris, qu'il présida en 1904-1905 et où il représenta, jusqu'à son accession à la Chambre des Députés, en 1906, le quartier du Jardin des Plantes, dans le 5^e arrondissement.

Aussi choisit-il tout naturellement la deuxième circonscription de ce même 5^e arrondissement de Paris pour se présenter, pour la première fois à la députation lors des élections législatives des 6 et 20 mai 1906. Il battit, dès le premier tour de scrutin, le député sortant Emile Flourens, avec 5.915 voix contre 2.364 à l'ancien ministre des Affaires étrangères, 2.104 au colonel Monteil et 1.258 à M. Norange, sur 11.856 votants. En 1910, il ne fut élu qu'au second tour de scrutin ; en tête dès le premier tour, le 24 avril, avec 4.057 voix sur 11.712 votants, 3.756 suffrages étant allés à Vincent de Moro-Giafferri son principal adversaire, il battit celui-ci au second tour, le 8 mai, par 5.716 voix contre 4.670 sur 10.701 votants. En 1914, sa réélection fut plus laborieuse ; si en effet, le 26 avril, au premier tour de scrutin, il arrivait confortablement en tête avec 4.193 voix contre 2.702, sur 11.069 votants, à son adversaire Grenier, il ne triompha de celui-ci au second tour, le 10 mai, qu'avec 139 voix de mieux : 4.167 voix contre 4.028 sur 10.465 votants. Comme à beaucoup de ses collègues, les élections du 16 novembre 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle, lui furent fatales. Neuvième de la liste d'entente républicaine démocratique, qui ne compta que cinq élus et qui était conduite dans la troisième circonscription de Paris par le président du conseil municipal de Paris, Emmanuel Evain, il obtenait 74.980 suffrages sur 189.797 votants, la majorité absolue étant de 93.008.

Candidat de concentration des Comités républicains radicaux-socialistes du 5^e arrondissement de Paris, il proposait à ses électeurs de soutenir l'œuvre du Parti républicain, c'est-à-dire l'œuvre poursuivie au Gouvernement depuis vingt ans. Partisan de la révision de la Constitution, il proclamait la souveraineté du suffrage universel, surtout en matière budgétaire, et mettait la révision des patentes et la réforme de l'impôt préconisée par Ribot, c'est-à-dire la création de l'impôt sur le revenu, au nombre des points les plus importants de son programme. Le con-

seiller municipal promettait d'alléger la tutelle de l'Etat sur la Ville de Paris. Partisan de la réforme électorale, il s'engageait à obtenir l'introduction de la représentation proportionnelle et du quotient électoral, ce qui, paradoxalement, lui fut fatal lors des élections de 1919 !

Au Palais-Bourbon, où il siégea avec le groupe de la gauche radicale, il fit partie de nombreuses commissions au cours des trois législatures auxquelles il appartint. Membre dès 1906 des Commissions des octrois, de l'enseignement, en 1909 du suffrage universel, du budget pour l'exercice 1909, puis pour l'exercice 1910, il se spécialisa, pendant la dixième législature, dans des Commissions à caractère financier : celles des douanes, de la législation fiscale (1910) et celle des comptes définitifs (1911). Membre en 1914 de la Commission de la réforme judiciaire et de celle de la législation civile et criminelle, il consacra une grande partie de son activité, dès 1915, aux travaux de la Commission des dommages de guerre, à la présidence de laquelle il remplaça Klotz, en novembre 1917, quand celui-ci entra comme ministre des Finances dans le cabinet de Clemenceau. Mais cette importante participation ne l'empêcha pas d'appartenir aussi aux Commissions de législation fiscale, des travaux publics (1917), puis à celles qui furent chargées d'examiner en 1917 le cas de Malvy et, en 1919, les traités de paix, et enfin à la Commission du budget en 1919.

Il fut l'auteur de plus d'une douzaine de propositions de loi, dont près de la moitié aboutirent effectivement. Si l'Assemblée ne statua pas sur des propositions tendant à la suppression des grèves et à l'établissement de l'arbitrage obligatoire dans les industries de première nécessité (1907), à l'expérimentation partielle de l'impôt sur le revenu, à la modification de l'article 419 du Code pénal (1907), par contre une proposition tendant à la reconstruction des bâtiments de l'Institut national agronomique et des laboratoires annexes du Collège de France, devint la loi du 8 juillet 1909, ainsi qu'une autre modifiant l'article 206 du Code d'instruction criminelle sanctionnée par la loi du 13 juillet 1909 ; la même année, trois jours plus tard, la loi du 16 juillet matérialisait sa proposition de loi, dont il avait été le rapporteur, tendant à décerner des récompenses dans la Légion d'honneur à des savants français à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à Lamarck et de la statue célébrant le bicentenaire de Buffon. Si, en 1910, une proposition de loi tendant à proroger de six semaines l'échéance des effets de commerce ne fut pas retenue, la loi du 15 avril 1911 modifiait, sur la proposition de Desplas, le tarif général des douanes en ce qui concerne les becs simples pour l'éclairage à l'acétylène ; en 1912, deux propositions en faveur des victimes d'accidents et relatives aux saisies-arrêts n'abouti-

rent pas et une proposition déposée en 1918 concernant la reconnaissance des enfants naturels fut adoptée par la Chambre en 1919, mais se perdit pudiquement à la Haute Assemblée.

Il intervint assez souvent à la tribune : de 1907 à 1914, il prit régulièrement la parole dans la discussion des budgets à divers titres, instruction publique, agriculture, finances, intérieur, etc., ainsi qu'en 1919 à propos des chemins de fer de l'Etat. Il se fit entendre en 1907 à propos des fraudes alimentaires, sur le projet de loi créant l'impôt sur le revenu, dont la discussion se prolongea en 1909, la même année 1909, à propos des conseils de guerre, de l'aggrégation de médecine, de la beauté de Paris, en 1910 des traitements des sous-agents des P.T.T. et, en tant que rapporteur, à propos des prêts à consentir aux victimes des inondations de 1910. En 1911, il interpella le Gouvernement sur les moyens de remédier à l'augmentation du prix de la viande, sur les mesures à prendre pour limiter l'évasion des capitaux et l'invasion des valeurs étrangères sur le marché de la bourse.

En 1915, il approuva la constitution du Cabinet Briand et l'institution d'un emprunt à 5 % d'intérêt. En 1916, il est le rapporteur du projet de loi sur la réparation des dommages de guerre, projet qui aboutira à la loi du 17 avril 1919 et dans la longue discussion duquel, le Sénat l'ayant plusieurs fois modifié, il interviendra très fréquemment tant au titre de rapporteur qu'au titre, en 1918, de président de la Commission des dommages de guerre. Mais, entre temps, les problèmes du ravitaillement, du charbon, l'affaire dite « des carbures » et la discussion du projet de loi sur la résiliation des baux à ferme (1917) l'appelèrent à monter à la tribune.

Le 20 mars 1917, Alexandre Ribot lui confia dans son cinquième Cabinet le portefeuille des Travaux publics et des Transports. Son passage au pouvoir sera relativement bref : environ cinq mois au cours desquels il se bornera à défendre tant devant la Chambre que devant la Haute Assemblée, la politique du Gouvernement en matière budgétaire, à propos des mines de sel ou dans la discussion d'un projet de loi tendant à approuver des conventions entre le Ministère des Travaux publics et diverses compagnies secondaires de chemins de fer, projet qui sera retiré en 1918 par décret du Président de la République.

Lorsqu'il reprendra son siège dans l'hémicycle, il interviendra encore à propos de l'explosion de La Courneuve et de la durée des concessions dans les mines, régie par la loi de 1810 (1918) ainsi que de l'amélioration des traitements des personnels scientifiques et enseignants du ministère de l'Instruction publique (1919).

Après son échec de 1919, il reprit sa robe d'avocat et mourut dans ce cin-

quième arrondissement de Paris, qui lui avait tout de même été fidèle pendant vingt-et-un ans, le 29 janvier 1922, à la veille de l'anniversaire de ses 66 ans.

Il était Officier de la Légion d'honneur.

DESPRÉS (ARMAND, EUGÈNE), né le 12 avril 1834 à Paris, mort le 22 juillet 1896 à Paris.

Député de la Seine de 1889 à 1893.

Armand Després naquit à Paris le 12 avril 1834. La médecine l'attira de bonne heure et, ses diplômes acquis à la Faculté de médecine de Paris, il se consacra à la chirurgie. Pendant la guerre de 1870 il fut le chirurgien en chef de la 7^e ambulance et consacra ensuite ses talents au département de chirurgie du vieil hôpital historique de La Charité, rue Jacob ; il fut en même temps professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. Spécialiste, entre autres, de vénéréologie, et parlant de la prostitution et de la police des mœurs, on lui doit plusieurs ouvrages, dont un gros *Dictionnaire de thérapeutique médicale et chirurgicale*, en collaboration avec Bouchet, paru en 1866 (il avait 22 ans), ainsi qu'un *Traité du diagnostic des tumeurs*.

En 1884, il entra à l'Hôtel de Ville de Paris, où il représenta le quartier de l'Odéon jusqu'en 1890.

Aussi, est-ce tout naturellement dans le 6^e arrondissement de Paris qu'il se présenta aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889. Au premier tour de scrutin, il n'arrivait qu'en troisième position, derrière le candidat boulangiste, le docteur Aubœuf, ancien médecin de la marine, qui avait réuni 4.771 voix et Constant Deville, sur le nom de qui s'étaient portés 4.342 suffrages, 3.570 autres bulletins portant le nom de Vallet, alors que lui-même en totalisait 3.786 sur 17.578 votants. La lutte au second tour s'étant circonscrite entre le candidat boulangiste et le candidat républicain libéral, Després l'emporta confortablement avec 8.997 suffrages, sur 16.651 votants, contre 7.155 au docteur Aubœuf. Quatre années plus tard, lors des élections des 20 août et 3 septembre 1893, le docteur Després arrivait en tête au premier tour de scrutin avec 2.247 voix contre 1.534 à M^r Albert Pétröt et 1.080 à Bernier, sur 5.920 votants, mais au second tour le radical-socialiste Pétröt était élu avec 142 voix de mieux seulement, totalisant 2.739 suffrages contre 2.667 au docteur Després, sur 5.523 votants.

Candidat républicain, sa profession de foi mérite d'être reproduite intégralement ; en voici le texte : « Electeurs, Les Constitutions valent ce que valent les hommes qui les mettent en œuvre.

Pas de révision. Pas de plébiscites. Mais... plus de Gouvernement de parti, la République pour tous et pour la patrie. L'ordre et la probité dans les finances, la justice dans les impôts. Les sœurs dans les hôpitaux, la paix religieuse. »

Armand Després, qui siégea avec les républicains libéraux, appartient à diverses Commissions, spécialement à celle des patentes et à celle qui fut chargée de l'examen des projets et propositions de loi concernant la marine, en 1890.

Durant la seule législature où il représenta Paris, il eut une activité très grande, dont on peut dire qu'elle s'appliqua plutôt à des questions qui ne pouvaient qu'intéresser l'ancien édile parisien et le médecin. Il fut l'auteur de plusieurs propositions de loi relatives à l'administration communale : dès 1889, il en déposa une tendant à régulariser l'indemnité annuelle des conseillers municipaux de Paris, plusieurs autres réorganisant l'administration parisienne en créant un Conseil de Paris dont les attributions devaient réunir celles du Conseil municipal et celles du Conseil général de la Seine, étant entendu que les communes de la Seine devraient être rattachées à la Seine-et-Oise ; il voulait aussi voir le vote des budgets de la Préfecture de police et de l'Assistance publique votés par la Chambre ; en 1892, il déposa une proposition de loi relative à la direction des écoles professionnelles, départementales et municipales de Paris et des grandes villes, ainsi qu'une autre concernant l'indemnité des maires. Si ces tentatives de réforme n'aboutirent pas, une proposition de loi de 1889 établissant une taxe à prélever sur les voitures-annonces, les voitures de livraison à réclame et les affiches murales peintes permanentes passa dans les lois de finance des budgets des exercices 1891 et 1892.

En 1891, il proposa une modification de la loi du 30 novembre 1875, sur les conditions d'éligibilité, qui fut à l'origine de la loi du 14 août 1892 ; en cette même année 1892, il déposa une autre proposition de loi tendant à assimiler pour les services militaires les élèves externes de l'École des Mines et de l'École des Ponts-et-Chaussées aux élèves de l'École centrale : la seconde délibération décidée par la Chambre n'eut jamais lieu. Il ne présenta que deux rapports, mais sur des mesures relevant particulièrement de sa compétence : l'un, en 1890, sur un projet de loi portant création d'une école du service de santé de la Marine, dans la discussion duquel il intervint d'ailleurs, et qui fut sanctionné par la loi du 10 avril 1890 ; l'autre, en 1892, sur une proposition de loi tendant à réorganiser le corps des infirmiers de la marine, mais qui ne dépassa pas le stade de la première délibération.

Ses interventions furent nombreuses. Il se fit entendre dans la discussion

des budgets des exercices 1891, 1892, 1893 et 1894 à des titres divers (taxes, instruction publique, guerre, intérieur, etc.). Dès 1889, il intervint en faveur de la création de grandes Commissions parlementaires ; la décision de renvoyer des hôpitaux les sœurs hospitalières suscita sa réprobation, pour ne pas dire sa colère et il se proposa par deux fois, en 1890, d'interpeller le Gouvernement à ce sujet ; il intervint aussi dans la discussion des crédits nécessaires à la création de 300 nouveaux postes d'agents de police à Paris, dans la question des conditions de travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans l'industrie ; en 1891, deux sinistres survenus dans les mines de Saint-Etienne, l'exercice de la médecine, la réforme de l'impôt, les conditions de salubrité, de sécurité et d'hygiène du travail dans l'industrie et les ateliers, le tarif général des douanes, le crédit, la répression des fraudes dans la vente du beurre lui donnèrent l'occasion de monter à la tribune ; au cours de l'année 1892, il s'intéressa à la liberté d'association, à la responsabilité de l'Etat dans les dégâts causés par les attentats anarchistes, au budget de l'Assistance publique, à des subventions de l'Etat à des écoles privées (Sainte-Barbe et Monge), à la reconstruction de l'Opéra-Comique, à la réforme de la législation des patentes, à certaines incidences des grèves de Carmaux, à ce qui devait devenir, de nombreuses décennies plus tard, le congé de maternité, au recrutement de l'armée, à la presse ; pendant l'année 1893, de nouveau les questions des patentes, l'affaire de Panama (déposition de Mme Cottu aux Assises), les octrois, la modification des circonscriptions électorales, la question des responsabilités dans les accidents du travail et l'organisation de l'assurance obligatoire, l'attitude du Conseil municipal de Paris à l'égard de la Préfecture de police et des syndicats de la Bourse du travail, la fixation à quatre ans et demi de la durée de la législature qui allait s'ouvrir retinrent plus ou moins longuement son attention.

Les élections générales de 1893 ne lui ayant pas été favorables, le docteur Després reprit son bistouri à l'hôpital de La Charité et mourut à Paris le 22 juillet 1896. Il était âgé de 62 ans.

DESPRÈS (MARCEL), né le 25 janvier 1890 à Pierreclos (Seine-et-Oise).

*Sénateur de Saône-et-Loire
de 1937 à 1944.*

De parents instituteurs, Marcel Després fit ses études au lycée de Maçon, puis au collège Rollin à Paris, enfin à l'École Polytechnique (promotion 1909). Il participa à la grande guerre de 1915 à 1918, comme officier dans l'artillerie de campagne, fut nommé

Chevalier de la Légion d'honneur en avril 1917 et décoré de la Croix de guerre. Il quitta l'armée en 1923 pour s'intéresser à l'industrie des liqueurs.

Il est élu maire de Saint-Germain-du-Bois le 2 décembre 1934, puis conseiller général de Saône-et-Loire le 5 janvier 1935. Il est élu sénateur le 3 octobre 1937, au premier tour de scrutin, avec 795 voix, sur 1.260 votants.

Au Sénat, il appartient à la Commission d'administration générale, départementale et communale ; à la Commission de l'éducation nationale et à la Commission de l'armée. En 1938, au nom de la Commission de l'armée, il dépose un rapport sur le projet de loi portant modification de l'article 64 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement.

Il est promu Officier de la Légion d'honneur en 1938.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, Marcel Desprez vota le projet de loi constitutionnelle accordant les pleins pouvoirs au Gouvernement du Maréchal Pétain.

Déclaré inéligible après la libération, il se retira à Saint-Germain-du-Bois et abandonna alors toute activité politique.

DESPREZ (ANDRÉ, LOUIS), né le 29 juin 1839 à Harnes (Pas-de-Calais), mort le 15 mars 1900 à Paris-1^{er}.

Député du Pas-de-Calais de 1881 à 1885 et de 1889 à 1891.

Sénateur du Pas-de-Calais de 1891 à 1900.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 366.)

Maire d'Harnes, vice-président du Conseil général du Pas-de-Calais et président de la Chambre de Commerce de l'arrondissement de Béthune, il fit à nouveau acte de candidature aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, dans la première circonscription de Béthune, sous l'étiquette de républicain progressiste radical. Il se retrouva opposé au même adversaire qu'en 1881 et 1885, M. de Clercq, sur lequel il prit alors sa revanche. M. Desprez fut en effet élu au premier tour de scrutin par 10.663 voix sur 16.312 votants, alors que M. de Clercq, député conservateur sortant, obtint seulement 5.474 voix.

Cultivateur et fabricant de sucre, il s'occupa essentiellement à la Chambre des questions agricoles et ouvrières. C'est ainsi qu'il déposa une proposition de loi tendant à modifier la loi du 5 août 1890 sur le régime des sucres. Il prit également part à la discussion de la proposition de loi adoptée par le Sénat relative aux délégués à la sécu-

rité des ouvriers mineurs, et du projet de loi sur le régime des sucres.

Il n'exerça cependant pas ce second mandat jusqu'à son terme. Elu sénateur du Pas-de-Calais au renouvellement triennal du 4 janvier 1891, avec 1.260 voix sur 1.762 votants, il démissionna de son mandat de député le 17 janvier suivant.

Au Sénat, où il siégeait à gauche, il s'intéressa aux mêmes problèmes, intervenant encore dans la discussion du projet de loi sur le régime des sucres pour obtenir la protection de cette grande industrie de la région du Nord contre la concurrence étrangère. Il se fit également entendre à la tribune sur les syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers (1891) ; les caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs (1893) ; la modification du tarif général des douanes (1894) ; la réforme des boissons (1896) ; les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs (1897).

Au renouvellement du 28 janvier 1900, il fut réélu, obtenant 1.102 voix sur 1.792 votants. Peu de temps après, le 15 mars, se trouvant en conférence dans le Cabinet du Garde des Sceaux, il fut pris d'un malaise et mourut quelques instants plus tard. Il n'avait alors que 60 ans. Son décès fut annoncé à la séance du même jour et son éloge funèbre prononcé par le président Fallières.

Après avoir rappelé les combats que M. Desprez avait livrés, tant à la Chambre des Députés qu'au Sénat, en faveur de l'industrie sucrière, le président Fallières lui rendit hommage en ces termes : « Il parlait, en expert, la langue des affaires ; sa parole en avait le nerf et la simplicité. Il dédaignait les vains ornements de la rhétorique. Il savait animer les discussions les plus arides, et, aux séductions du sentiment, il opposait à propos l'irrésistible éloquence des chiffres... M. Desprez était un républicain résolu, éclairé, incapable de faiblesse ou de transaction en face du devoir. »

DESPREZ (VICTOR, CHARLES, LUCIEN, FRANÇOIS), dit **DESPREZ-POTIÉ** né le 26 septembre 1887 à Cappelle-en-Pévèle (Nord), mort le 15 novembre 1954 à Cappelle-en-Pévèle.

Député du Nord de 1932 à 1936.

Fils de Florimond, Célestin, Joseph Desprez, créateur d'une importante exploitation agricole érigée en 1838 en station expérimentale d'Etat, gendre du sénateur Auguste Potié, et beau-frère du sénateur Louis Demesmay, Victor Desprez-Potié fit ses études secondaires au lycée Faidherbe à Lille et ses études supérieures à la Faculté des sciences de cette ville.

Continuant à Cappelle-en-Pévèle l'exploitation agricole de son père, il y adjoignit une brasserie.

Ancien combattant de la guerre de 1914-1918, il fut appelé, en 1934, à la vice-présidence et, en 1938, à la présidence de la Société des Agriculteurs du Nord. Il était membre de la Commission supérieure hippique du Nord.

Il débuta dans la politique en 1925 comme conseiller municipal et maire de Cappelle-en-Pévèle : il le resta jusqu'en octobre 1944. Il fut conseiller d'arrondissement pour le canton de Cysöing de 1929 à 1934, puis conseiller général jusqu'en 1944, date de sa démission.

Il fut élu député de la sixième circonscription de Lille aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, au second tour de scrutin, par 9.756 voix contre 9.229 à M. Parsy sur 20.874 votants. Inscrit au groupe de la gauche radicale, il fut membre de la Commission de l'agriculture, de celle des boissons (1932), de celle des régions libérées ainsi que de celle des pensoins civiles et militaires, puis de celle de l'aéronautique (1933) et enfin de celle des douanes et des conventions commerciales (1934).

Il ne déposa que deux propositions de loi, la première en 1933, tendant à rétablir plus équitablement les charges résultant pour les communes des attributions d'allocations de chômage, proposition qui fut examinée en même temps que plusieurs autres relatives aux institutions d'assurance-chômage mais qui n'aboutirent pas ; la seconde en 1934, tendant à accorder la Légion d'honneur aux médecins civils ayant soigné gratuitement pendant vingt-cinq ans les officiers et les hommes de la gendarmerie. Il déposa aussi en 1935 une proposition de résolution tendant à faire instituer le scrutin de liste avec représentation proportionnelle pour l'élection des députés, à la discussion de laquelle (elle avait été jointe à d'autres textes similaires) il participa en 1936. Son œuvre de rapporteur fut moins discrète et il rédigea plusieurs rapports, tant en matière d'agriculture (médaillon d'honneur agricole, trèfles et luzernes en 1933, crise de la pomme de terre en 1934) qu'en matière de dommages de guerre (composition de la Commission s'y rapportant, 1933) que de taxe à l'importation (1935). Il se fit entendre à la tribune à propos des budgets des exercices 1933 et 1935 sur des questions agricoles. Outre ses interventions en tant que rapporteur, il participa activement à la discussion de la proposition de loi adoptée par le Sénat relative à l'organisation du marché du blé (1934), ainsi qu'à deux projets de loi, la même année, tendant l'un à l'organisation et à la défense du marché du blé et l'autre à l'assainissement de ce même marché. Il intervint aussi dans la discussion des mesures financières réclamées par le Cabinet Bouisson et qui amenèrent la démission de celui-ci, bien qu'il n'ait pas participé au vote.

Il fut élu secrétaire de la Chambre pour l'année 1935-1936 et secrétaire général du groupe de la réforme électorale.

Il subit un échec aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936. N'ayant obtenu au premier tour de scrutin que 7.536 voix, contre 8.630 à M. Augustin Laurent, sur 20.960 votants, il se désista avant le second tour et fut remplacé par M. Augustin Laurent.

Il reprit la gestion de ses propriétés et sa brasserie à Cappelle-en-Pévèle, et y mourut le 15 novembre 1954, à l'âge de 67 ans.

DESROUSSEAU (ALEXANDRE), dit **BRACKE** (Seine et Nord). — Voy. **BRACKE**.

DESSAIGNE (JEAN), (Puy-de-Dôme). — Voy. **GUYOT-DESSAIGNE**.

DESSAINT (ERNEST, FRANÇOIS), né le 15 janvier 1869 à Meaux (Seine-et-Marne), mort le 16 janvier 1950 à Saints (Seine-et-Marne).

Député de Seine-et-Marne de 1928 à 1932.

Ernest Dessaint, né à Meaux le 15 février 1869 vers la fin du Second Empire, était le fils d'un cocher. Typographe à Coulommiers il y épousait, en 1892, Marguerite Grandtrait dont le père était imprimeur dans cette cité briarde et reprit plus tard la maison de son beau-père. Il aborda la vie publique en entrant au Conseil municipal de Coulommiers, dont il dirigea par la suite, les destinées.

Il se présenta pour la première fois à la députation lors des élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928 dans l'arrondissement de Coulommiers, où il battit le député sortant au second tour de scrutin. Au premier tour, il avait obtenu 4.875 voix contre 3.788 au radical Chazal et 1.731 au S.F.I.O. Arbeltier, sur 11.535 votants. La lutte, au second tour, s'étant circonscrite entre lui et le député sortant, il rassembla 5.590 suffrages, talonné de peu par Chazal qui en totalisait 5.354, sur 11.515 votants. Quatre ans plus tard, il ne fut pas réélu. Le 1^{er} mai 1932, il distançait le candidat radical, l'homme de lettres Pierre Mortier, de 417 voix seulement et se faisait battre par lui au second tour de scrutin, le 8 mai, en ne rassemblant que 4.967 voix contre 6.054 à son adversaire ; il abandonna dès lors la vie politique.

Président de la Fédération républicaine de Coulommiers, il fut désigné par elle pour présenter aux électeurs un programme anti-cartelliste. Partisan de la politique de Poincaré, tant au

point de vue politique intérieure qu'extérieure, il se déclare pour les libertés, pour les réformes sociales, pour la protection des familles nombreuses, pour le vote familial, pour la démocratisation de l'école, enfin pour l'élection des sénateurs par tous les citoyens âgés de plus de 35 ans et se dit « aussi éloigné de la Réaction que de la Révolution ».

Il siégea à la Chambre avec le groupe de l'Union républicaine démocratique (U.R.D.) et fut membre de la Commission des comptes définitifs et des économies, ainsi que de la Commission des régions libérées (1928).

Il déposa trois propositions de loi : en 1929, pour assurer aux victimes des accidents de chasse une juste réparation des dommages subis ; la seconde, l'année suivante, pour assurer la protection de Coulommiers et de la région contre les inondations ; la dernière, enfin, relative aux frais pharmaceutiques et médicaux dans les assurances sociales (1932).

Il rédigea, en 1929, un rapport sur une proposition de loi relative aux fonctionnaires des pays envahis et, en 1931, un autre rapport sur le délit d'exagération des dommages de guerre, assorti en 1932 d'un rapport supplémentaire.

Ses interventions à la tribune se limitèrent surtout à la discussion des budgets des exercices 1928, 1929 (P.T.T.), 1930 (bénéfices agricoles), 1931-1932 (Travaux publics) ainsi qu'à celle d'un projet de loi relatif à l'organisation des tribunaux de première instance, au cours de laquelle il déposa un amendement, qu'il retira d'ailleurs.

Après son échec aux élections de 1932, il se consacra à la direction de son imprimerie et mourut à Saints, tout près de Coulommiers, le 16 janvier 1950, ayant presque atteint l'âge de 81 ans.

DESSEIN (JOSEPH, EDOUARD), né le 23 février 1875 à Langres (Haute-Marne), mort le 1^{er} mars 1961 à Langres.

Député de la Haute-Marne de 1914 à 1928.

Edouard Dessein était d'origine modeste et s'en vantait : dans une de ses professions de foi, il se qualifia de « fils d'ouvrier par « son père », fils de cultivateur par « sa mère ». Après ses études secondaires et sa licence en droit, il obtint son doctorat en soutenant une thèse sur *Galiani et la question de la monnaie au xviii^e siècle*, qui fut publiée à Langres en 1902. Il s'inscrivit au barreau de Langres, dont il devint bâtonnier. Il débuta dans la vie politique, en 1908, en étant élu le premier sur 69 candidats au Conseil municipal de Langres, dont il devint maire ; il entra en 1921 au Conseil général de la Haute-Marne.

Avant d'entrer au Palais Bourbon en 1914, Edouard Dessein avait tenté sa chance pour la première fois, dans la circonscription de Langres, à l'occasion de l'élection législative partielle du 14 février 1909 : il s'agissait de remplacer l'ancien ministre Mougeot, élu sénateur. Arrivé en tête, et de loin, au premier tour de scrutin avec 8.345 suffrages contre 5.842, sur 20.151 votants, à son principal adversaire, l'ancien député Roret, il était battu au second tour par celui-ci, qui retrouvait son siège avec 10.989 voix sur 20.537 votants, alors qu'il en recueillait lui-même 9.327. Edouard Dessein laissa passer les élections générales de 1910, mais saisit de nouveau l'occasion d'une élection partielle où la fortune ne lui fut pas plus favorable que l'année précédente. Son adversaire, Roret, étant décédé le 18 octobre 1910, il se présenta le 18 décembre au suffrage des électeurs qui le placèrent encore une fois largement en tête des candidats au premier tour de scrutin, en lui apportant 7.138 voix, contre 4.285 à Viard, 4.249 à Wilhèlem et 3.300 à Michelot, sur 19.630 votants ; mais au second tour, l'horticulteur Viard était élu avec 10.101 voix contre 9.782 à Dessein sur 20.245 votants. Celui-ci prit sa revanche aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914 en triomphant, dès le premier tour de scrutin, avec 9.697 suffrages contre 6.125 au député sortant Viard et 2.809 à Clerget, sur 19.489 votants. Lors des élections du 16 novembre 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste, la liste d'Union républicaine et d'action sociale qu'il conduisait fut élue en entier : il obtint le maximum des suffrages avec 25.161 voix sur 47.362 votants. Si au renouvellement législatif des 11 et 25 mai 1924, la liste d'Union républicaine qu'il menait à la bataille n'emporta pas tous les sièges, il totalisait pour sa part le plus grand nombre de voix, 23.432 sur 48.773 votants. Contrairement à beaucoup de ses collègues, le retour au scrutin uninominal, lors des élections des 22 et 29 avril 1928 lui fut défavorable ; curieusement, comme au début de sa carrière, il arriva en tête, au premier tour de scrutin, avec plus de 2.000 voix de différence, totalisant 8.191 suffrages sur 17.326, contre 6.175 au docteur Perfetti, futur questeur de la Chambre, qui emporta le siège au second tour avec 8.997 voix contre 8.457 à Dessein sur 17.598 votants. Il ne se présenta pas en 1932, mais, les 26 avril et 3 mai 1936, s'opposa de nouveau à Camille Perfetti : au premier tour de scrutin, Edouard Dessein arrivait encore une fois en tête avec 7.466 voix, contre 6.620 à son antagoniste qui l'emportait d'un demi-millier de voix au second tour en totalisant 8.454 voix contre 7.962 à l'ancien député de la Haute-Marne.

Décidé à « choisir » sa « place parmi ces républicains d'ordre et de raison » qui suivent Raymond Poincaré », il proposait à ses électeurs le maintien de l'impôt sur le revenu, la réforme

administrative et judiciaire, la création d'un statut des fonctionnaires, la limitation de l'initiative parlementaire en matière de dépenses, l'établissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, la création de chambres d'agriculture, la suppression du vote par procuration des députés et sénateurs et le recours au référendum pour les questions importantes, spécialement en matières de finances.

A la Chambre, il siégea avec la gauche démocratique (1914) puis avec les républicains de gauche (1919 et 1924). Il appartint durant ces trois législatures à de nombreuses Commissions : en 1914, à celle du travail, en 1915 à celle de l'administration générale et en 1919 à celle des pensions ; dès 1920, il entra dans le nouveau à la Commission de l'administration générale, dont il devint le secrétaire, et à celle de l'armée ; en 1924, il fit partie, encore une fois, de la Commission de l'administration générale, départementale et communale, de celles de l'hygiène, des pensions, de l'armée, et en 1926, de celle du commerce et de l'industrie.

Lors de la première législature à laquelle il participa, son activité fut relativement réduite : la Grande Guerre, en effet, allait interrompre son mandat très vite. Blessé, cité à l'ordre du jour, ce qui lui valut la Légion d'honneur et la Croix de guerre, il ne reprit sa place dans l'hémicycle qu'en 1919. Il fut l'auteur d'une proposition de résolution relative au règlement de la Chambre (1914) et d'une autre concernant les vieilles classes (1917) ; il déposa une proposition de loi à propos des allocations aux familles des mobilisés (1915) et une autre sur la promotion des officiers de réserve dans la Légion d'honneur (1919). Il intervint enfin à deux reprises seulement à propos de la prime de démobilisation (1919) et des crédits du quatrième trimestre de 1919.

Au cours des douzième et treizième législatures, son rôle fut plus important. Il déposa une huitaine de propositions de lois relatives aux associations de mutilés, réformés et anciens combattants (1920), à la répression des fraudes (1922), à l'assujettissement au droit du timbre des minutes, originaux et expéditions des actes de vente, de licitation et d'échange d'immeubles (1923), à la loi sur le recrutement (1924), au reclassement des fonctionnaires de l'ancien ministère des régions libérées (1924), à l'outillage de la France (1926). Mais les deux plus importantes furent sa proposition de loi concernant les bouilleurs de cru (1920) qui fut jointe au projet gouvernemental et à la discussion desquels il prit une part active en défendant chaleureusement les bouilleurs de cru : ce fut la loi du 28 février 1923 ; et d'autre part sa proposition de loi tendant à modifier la loi du 1^{er} août 1905, sur la répression des fraudes, qui aboutit à la loi du 21 juillet 1929.

Il fut chargé d'un certain nombre de rapports sur divers textes : en 1920, sur le projet de loi ouvrant un crédit de 3.500.000 francs pour célébrer le cinquantième de la République ; dès 1921, sur un groupe de propositions de loi, puis d'un premier rapport supplémentaire suivi, en 1922, de deux autres rapports supplémentaires sur ces mêmes propositions et sur le projet gouvernemental qui furent à l'origine de la loi du 17 avril 1924 sur les avantages de carrière consentis aux mobilisés, dans la discussion de laquelle il intervint à plusieurs reprises en 1922 ; en 1921, il rédigea aussi deux autres rapports sur des propositions de loi, l'une concernant les fonctionnaires démobilisés de l'administration préfectorale, l'autre, déposée par Edouard Daladier, concernant le décompte du temps passé sous les drapeaux par les classes 1913 et antérieures. Durant la treizième législature, il rapporta, en 1925, une proposition de loi relative à la titularisation des agents des établissements et services de la guerre et, en 1926, une autre proposition de loi concernant les fonctionnaires anciens combattants.

Ses interventions à la tribune furent nombreuses. Il participa à la discussion des budgets des exercices 1922, 1925, 1926 et 1927 et fut même, pour cet exercice, le rapporteur pour avis de la Commission de l'administration générale, tant au titre du budget général que des budgets annexes.

En 1920, il intervint dans la discussion de la loi du 27 mars 1920 relevant l'indemnité parlementaire, dans celle d'un projet de loi relatif à l'alimentation nationale en pain, dans celle d'une interpellation sur l'impôt sur le chiffre d'affaires, en 1922 dans celle de la loi du 21 juillet 1922 sur les pensions militaires modifiant la loi du 31 mars 1919 ; la même année, enfin, ses interventions dans la discussion de sa proposition de loi et du projet gouvernemental sur les bouilleurs de cru furent décisives en faveur de ceux-ci ; en 1923, un projet concernant le double décime sur l'ensemble des contributions retint son attention et le président du plus grand syndicat intercommunal d'électrification rurale monta à la tribune pour prendre une part importante aux débats relatifs à cette question (loi du 2 août 1923) ; l'année suivante il prend la parole dans la discussion de la loi du 22 mars 1924 sur des mesures d'assainissement financier, au cours de laquelle il tintera, sans plus de succès qu'en 1923, de faire adopter la création d'une loterie nationale, ainsi que dans celle de la loi du 14 avril 1924 réformant le régime des pensions civiles et militaires, et dans celle du 2 août 1924 complétant la législation sur les loyers. En 1925, la question des permissions agricoles (loi du 3 mars 1925), celle d'une contribution nationale exceptionnelle pour amortir la dette publique lui permirent de se faire entendre. Il intervint en 1926 dans la discussion des mesures

relatives aux baux commerciaux, de la loi du 1^{er} avril 1926 sur les rapports entre bailleurs et locataires et sur des mesures modificatives de cette loi en 1927 : la dernière année de son mandat il s'occupera de la retraite dans les chemins de fer et du tarif douanier.

Après son échec aux élections générales législatives de 1928, il reprit sa place au barreau de Langres et mourut dans sa ville natale, à l'âge de 86 ans, le 1^{er} mars 1961.

Chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire et Croix de guerre 1914-1918, il était aussi titulaire de la Croix des combattants volontaires.

Outre sa thèse de doctorat en droit, déjà citée, on lui doit, entre autres, une étude sur *Les accidents du travail, exposé théorique, pratique et critique de la loi française du 9 avril 1898 et de ses modifications les plus récentes (1899)* et, en 1924, une brochure sur *Le nouveau régime des bouilleurs de cru*.

DESSOYE (ARTHUR, CHARLES, SÉBASTIEN), né le 23 août 1854 à Auberive (Haute-Marne), mort le 30 avril 1927 à Breuvannes (Haute-Marne).

Député de la Haute-Marne de 1906 à 1919.

Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du 9 au 13 juin 1914.

Arthur Dessoye naquit le 23 août 1854 à Auberive, où son père était percepteur. Propriétaire, industriel et publiciste, il fut administrateur de la *Ligue de l'enseignement* dont il devint vice-président puis président. Maire de Breuvannes, conseiller général pour le canton de Bourmont, il devint vice-président de l'assemblée départementale.

Ce n'est qu'à 52 ans que la politique sur le plan national le tenta.

Arthur Dessoye se présenta pour la première fois, dans la circonscription de Chaumont, aux élections générales législatives des 6 et 20 mai 1906. Il l'emporta aisément dès le premier tour de scrutin par 10.292 voix contre 8.270 au député sortant Bourlon de Rouvre, sur 19.512 votants. Il en fut de même quatre ans plus tard, au renouvellement des 24 avril et 8 mai 1910, où il battit avec 9.060 voix sur 18.495 votants, son adversaire Courtier, qui en obtenait 8.313. Son élection fut moins facile en 1914 : au premier tour de scrutin en effet, le 26 avril, il totalisait 8.736 suffrages, talonné de près par Courtier qui en comptait 8.138, soit 598 de moins, sur 18.088 votants ; au second tour, le 10 mai, il distançait franchement Courtier avec 9.416 voix, contre 8.529 à celui-ci, sur 18.309 votants. Bien qu'il eût été un champion de la réforme électorale, il ne se présenta pas aux élections du 16 novembre 1919.

Désigné par les Comités et représentants du parti républicain comme can-

didat, il se qualifie de « patriote et républicain » et se veut le champion du développement de la démocratie. Partisan de la loi de séparation, de la réforme fiscale, des retraites pour les travailleurs et des œuvres d'assurance mutuelle, il fait sienne la formule de Léon Bourgeois : « Paix religieuse... ; paix sociale... : tout le programme de la démocratie tient en ces deux termes ». Il entend conserver une armée et une marine fortes, vrais garants de la paix et inscrit aussi à son programme la défense des intérêts locaux de sa région et la réforme électorale.

A la Chambre, où il siège avec la gauche radicale, il est membre, en 1906, de la Commission de la législation fiscale et de celle du règlement, entre en 1907 à celle de la fête nationale de Jeanne d'Arc et, pour la première fois, à la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, où il continuera à siéger pendant les onzième et douzième législatures ; en 1910, il est membre de la Commission du suffrage universel, à laquelle il continuera d'appartenir pendant la législature suivante, et dont il sera un des rapporteurs les plus en vue ; il siègera enfin, en 1915, à la Commission des postes et télégraphes.

Auteur, dès son entrée au Parlement en 1906 et 1908, de quelques propositions de loi d'intérêt local, il déposa en 1908 une proposition de loi sur la réforme électorale établissant le scrutin de liste, le sectionnement des grands départements et demandant la réduction du nombre des députés. En 1910, lors de son troisième mandat, il fut l'auteur d'une proposition de loi tendant à modifier la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire, ainsi que d'une autre en vue de créer un contingent spécial de la Légion d'honneur à propos de l'inauguration d'un monument à Jules Ferry.

Son œuvre de rapporteur fut relativement importante et axée dans deux directions. Pendant ses deux premiers mandats, outre quelques rapports sur des projets de loi d'intérêt local, il s'intéressa exclusivement aux questions d'enseignement public et principalement du premier cycle. En 1909, il rapporta un projet de loi concernant la responsabilité des membres de l'enseignement public pour fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions et une autre modifiant l'article 14 de la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire, à la discussion duquel il prit une part active ; en 1911, il donna, au nom de la Commission, un avis sur un amendement relatif à l'organisation de l'enseignement primaire et rapporta un projet de loi concernant la création d'un contingent spécial dans la Légion d'honneur à propos du cinquantenaire des Congrès des délégués des Sociétés savantes ; en 1912, il présenta un double rapport sur un projet de loi tendant à assurer la fréquentation régulière des écoles publiques et sur un autre projet de défense de l'école

laïque; l'année suivante, il rédigea un rapport sur la célébration du deuxième centenaire de la naissance de Diderot et, en 1916, un autre rapport sur un projet prorogant les pouvoirs des membres des conseils départementaux de l'enseignement primaire. De 1917 à 1919, la totalité de son activité parlementaire sera exclusivement consacrée à la réforme électorale; il fut en effet le rapporteur (un rapport initial en 1917 et deux rapports supplémentaires en 1919) de la loi du 12 juillet 1919 établissant le scrutin de liste avec représentation proportionnelle pour l'élection des députés, ainsi que des lois annexes du 20 octobre 1919 relatives à l'impression des bulletins de vote, du 14 octobre 1919 sur la fixation des circonscriptions, du 18 octobre 1919 sur la date et l'ordre des élections, du 19 octobre 1919 sur l'application de la loi du 12 juillet au territoire de Belfort, et enfin du 20 octobre 1919 fixant les dates des élections au Conseil général et au Conseil d'arrondissement de la Seine. Bien entendu, il intervint fréquemment et de façon souvent décisive dans la discussion de ces diverses mesures. En 1919, enfin, il déposa son dernier rapport sur un projet de loi concernant l'éducation des adolescents.

Au cours des deux législatures précédentes, il était monté à la tribune pour intervenir dans la discussion des budgets des exercices 1907 à 1912, le plus souvent en matière d'instruction publique, puis, en 1908, à propos de l'impôt sur le revenu, en 1909 au sujet de la proposition de loi concernant la représentation proportionnelle, en 1910 pour développer une interpellation, déposée l'année précédente, sur la propagande contre la fréquentation des écoles publiques; son ordre du jour motivé fut accepté. Pendant la dixième législature, il intervint, déjà, en 1912, à propos du scrutin de liste et de la représentation proportionnelle, en 1913, dans la discussion de la loi sur la fréquentation scolaire et sur la défense de l'école laïque dont il avait été le rapporteur quatre ans plus tôt; la même année, il s'associa, au nom de la Commission de l'enseignement, à l'hommage rendu à Edouard Aymard, décédé subitement dans l'enceinte du Palais Bourbon; toujours en 1913, il intervint dans la question des délimitations régionales.

En 1914, Ribot constituant, le 9 juin, son quatrième cabinet, appela Arthur Dessoye au poste de ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Mais bien que l'éditorialiste politique du *Temps* estimât, le 10 juin, que « la présence de M. Dessoye à l'Instruction publique ne permettra à personne de dire que le nouveau Gouvernement abandonnera l'école laïque et les instituteurs aux attaques de la réaction cléricalle », une telle orientation ne permit cependant pas au Cabinet Ribot de passer victorieusement le cap de la question de confiance et les fonctions ministérielles du député de Chaumont prirent

fin prématurément, quatre jours plus tard, le 13 juin, avec la démission du cabinet.

Ne s'étant pas représenté aux élections générales du 16 novembre 1919, il se retira en Haute-Marne, à Breuvannes, où il mourut le 30 avril 1927, à l'âge de 73 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

On doit au publiciste quelques ouvrages, entre autres : *Brest sous la Restauration, le parti libéral et les missions, 1817-1827* (1895); *L'enseignement secondaire et la République* (1902); *Jean Macé et la fondation de la Ligue de l'Enseignement* (1883); *L'instruction républicaine, bulletin mensuel des sociétés d'instruction populaire de la région de l'Est*, dont le premier numéro parut en 1881; *La défense laïque* (1913), etc.

DESTIEUX-JUNCA (PAUL), né le 11 janvier 1855 aux Assats (Gers), mort à Sorbets (Gers) le 19 janvier 1932.

Sénateur du Gers de 1896 à 1920.

Jules Simon, sénateur inamovible, républicain, étant mort le 8 juin 1896, son siège échut par le sort au département du Gers et Paul Destieux-Junca, publiciste, fut élu le 6 septembre suivant, par 418 voix sur 740 votants, au troisième tour de scrutin, le docteur Lannelongue, député républicain, s'étant désisté. Paul Destieux-Junca fut réélu sénateur le 3 janvier 1897 par 387 voix, au troisième tour de scrutin, sur 758 votants, et le 7 janvier 1906, au deuxième tour, par 348 voix sur 736 votants. De 1900 à 1903, date à laquelle il démissionna, il assumait les fonctions de maire d'Auch. Paul Destieux-Junca appartenait au groupe de la gauche radicale et radical-socialiste.

En 1897, Paul Destieux-Junca déposa sur le bureau du Sénat un projet de résolution tendant à modifier l'article 55 du règlement du Sénat; il intervint sur l'insuffisance de l'enseignement agricole dans les écoles primaires ainsi que sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire pour indemniser les personnes ayant souffert de la crise agricole. Le 3 juin 1898, il fut nommé membre de la quatrième Commission des pétitions, le 16 mars 1899 membre de la troisième Commission des congés et, la même année, membre de la quatrième Commission d'initiative parlementaire. Il s'intéressa particulièrement aux questions agricoles, au sujet desquelles il intervint de nombreuses fois en 1899 et en 1900. Il intervint aussi sur des questions financières et prit part à la discussion de la proposition de loi tendant à modifier la loi de 1881 sur la presse. De 1902 à 1905, membre de plusieurs commissions, Paul Destieux-Junca continua à se préoccuper de questions financières; en 1906 il intervint sur une

proposition de loi tendant à réprimer les actes de corruption dans les opérations électorales et, en 1908, déposa une motion d'ordre concernant le mouillage des vins ; de 1909 à 1911, il fut appelé à interpellier le Gouvernement sur les actes de l'administration préfectorale du Gers. En 1911 et en 1912, il vota pour les accords du Maroc, les constructions d'Etat et les liquidations et contre la progression des droits d'enregistrement ; en 1912, il déposa une pétition des greffiers de justice de paix de son département. En 1917, Paul Destieux-Junca combattit une proposition de loi relative à l'institution des caisses régionales de crédit agricole mutuel et il continua d'appartenir, jusqu'en 1919, à plusieurs commissions, notamment à celle des congés, des pétitions et de l'initiative parlementaire.

Il essaya un échec au renouvellement du 11 janvier 1920, se désintéressa dès lors de la politique et mourut dans la retraite, le 19 janvier 1932, à Sorbets (Gers), à l'âge de 77 ans.

DESTREMX DE SAINT-CHRISTOL (LÉONCE), né le 5 décembre 1820 au domaine de Saint-Christol, à Saint-Christol-lez-Alès (Gard), mort à Saint-Christol-lez-Alès le 5 mai 1901.

Député de l'Ardèche de 1876 à 1877.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 372).

Retiré dans son domaine de Saint-Christol, il y mourut le 5 mai 1901, à l'âge de 81 ans.

DETAILLEUR (HENRI, JOSEPH), né à Wasquehal (Nord) le 22 novembre 1890, mort à Wasquehal le 6 août 1958.

Député du Nord de 1928 à 1932.

D'origine relativement modeste, son père était employé et sa mère épicière, Henri Detailleur naquit à Wasquehal le 22 novembre 1890. Il resta toute sa vie fidèle à sa ville natale, où il épousa, en avril 1920, une enfant du pays, comme lui.

Patronné par l'Union républicaine, il entra en 1919 au conseil municipal de Wasquehal et accéda peu après à la mairie, à la tête de laquelle il resta pendant 23 ans. Il devint conseiller d'arrondissement de Roubaix-Ouest en 1928, mais ne fut pas réélu au renouvellement de 1931.

Il se présenta à la députation dans la huitième circonscription de Lille, lors des élections législatives de 1928, qui marquèrent le retour au scrutin d'arrondissement. Mis en ballottage le 22 avril, il l'emporta, le 29, avec 11.408 voix, sur

25.535 votants, contre 11.152 à M. Lebas et 2.682 à M. Bonte.

Il avait rallié les suffrages de ses électeurs en se posant comme candidat d'union nationale, en « fervent défenseur de la paix » et en s'engageant « à soutenir tout ministère d'union nationale, qui, à l'image du ministère Poincaré, entend poursuivre l'œuvre de redressement économique et financier de la France. » Il veut « combattre la propagande révolutionnaire », demande la stricte application du plan Dawes, la collaboration du travail et du capital, la mise en œuvre d'une politique sociale et familiale et, en matière financière, se montre énergiquement anti-inflationniste.

Son activité à la Chambre, où il siégea parmi les républicains de gauche, se manifesta surtout dans les Commissions, spécialement dans celle d'assurance et de prévoyance sociales, en 1928, et dans celle des régions libérées en 1931.

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1932, se consacrant à la mairie de Wasquehal. Pendant l'occupation, il prend part à la résistance dans les rangs du mouvement « Voix du Nord ». A la Libération, il abandonne complètement la vie publique.

Il meurt subitement, à Wasquehal, le 6 août 1958, à l'âge de 68 ans.

DETHOU (ALEXANDRE, RENÉ), né le 18 avril 1819 à Bléneau (Yonne), mort le 20 juin 1896 à Bléneau.

Député de l'Yonne de 1876 à 1892.

Sénateur de l'Yonne de 1892 à 1896.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 374.)

Aux élections générales législatives de 1889, il se représenta, dans l'arrondissement de Joigny, comme candidat républicain radical en rappelant à ses électeurs qu'il avait toujours « tenu haut et ferme le drapeau de la République et de la démocratie » et en se reconnaissant anticlérical, antimonarchiste, antibonapartiste, antianarchiste et antiboulangiste. C'est d'ailleurs d'un candidat bonapartiste, M. Lecomte, qui obtint 6.493 voix, qu'il triompha le 6 octobre, au second tour de scrutin, en rassemblant lui-même 11.866 suffrages, sur 18.660 votants.

Il ne passera plus que deux ans et demi environ à la Chambre où il appartint à de nombreuses Commissions, dont celle relative au traitement et au classement du personnel de l'Enseignement primaire, en 1891, continuant ainsi son action en faveur de l'instruction.

Lorsqu'il s'agit de remplacer M. Oscar de Vallée, sénateur inamovible, décédé le 18 janvier 1892, il brigna cette succession et triompha facilement, le

10 avril suivant, avec 658 voix sur 889 votants ; il fut proclamé sénateur à la séance de reprise du Sénat du 20 mai 1893 et donna, le lendemain, sa démission de député.

A la Haute Assemblée, où il ne devait siéger que quatre années, il se fit le défenseur de ses concitoyens en déposant près d'une quarantaine de pétitions, d'intérêt strictement local, ayant le plus souvent trait à l'agriculture et à l'instruction publique. Il intervint en 1893, sans succès mais non sans pertinence, pour soutenir, dans la discussion d'une proposition de loi sur les sociétés civiles, un amendement déposé par un de ses collègues, tendant à permettre l'émission d'actions ou de coupures d'actions à un prix accessible aux petits épargnants : il eut beau préciser les difficultés qu'il avait rencontrés dans ce sens en créant une boulangerie coopérative au capital de 3.000 F, une école supérieure et professionnelle de filles au capital de 7.000 F et une école similaire de garçons au capital de 5.000 F, à Bléneau et aux environs, il ne parvint point à entraîner l'adhésion du Sénat. Il disait lui-même n'être pas orateur, aussi préférait-il consacrer son activité aux Commissions.

Il mourut à Bléneau, le 20 juin 1896, à l'âge de 71 ans. Lors de la séance du 22 juin 1896, le président Loubet put célébrer « sa fidélité aux opinions de toute sa vie » qui étaient « les opinions républicaines » et dire avec raison de lui qu'il avait « consacré son existence à la diffusion de l'instruction et particulièrement de l'enseignement primaire et professionnel dans son pays ».

DEUDON (MAURICE, XAVIER), né à Haussy (Nord) le 10 juin 1889.

Député du Nord de 1932 à 1942.

Fils et petit-fils d'instituteurs, Maurice Deudon naquit à Haussy le 10 juin 1889. Il fit ses études secondaires aux lycées de Valenciennes, puis de Lille, et entreprit à la Faculté de médecine de cette université son doctorat, qu'il obtint en 1919. Médecin-auxiliaire depuis octobre 1913, il finira la guerre de 1914-1918 comme aide-major de 1^{re} classe, après avoir été prisonnier de guerre à Verdun, du 28 février au 11 octobre 1916. Libéré des servitudes militaires, il s'installe médecin à Maubeuge. Il accède au grade de médecin-capitaine de réserve le 10 avril 1935.

M. Deudon débuta dans la vie publique en entrant, le 12 mai 1929, au Conseil municipal de Maubeuge ; huit jours plus tard, le 19 mai, il ceignait l'écharpe et devait rester à la tête de la municipalité de cette ville jusqu'en mai 1940. Trois ans plus tôt, en 1937,

il avait été élu conseiller général de Maubeuge-Sud.

Il se présenta, dans la deuxième circonscription d'Avesnes, aux élections générales législatives de 1932, comme républicain socialiste. Arrivé en tête le 1^{er} mai, il l'emporta nettement, le 8 mai par 11.820 voix sur 21.233 votants, contre 6.094 à M. Nisse et 3.070 à M. Renaud ; il s'inscrivit à la Chambre au groupe du Parti socialiste français et du Parti républicain socialiste. En 1936, il n'atteint pas non plus la majorité le 26 avril, au premier tour de scrutin, mais est confortablement élu au second tour, le 3 mai, par 14.020 suffrages sur 22.177 votants et 7.928 voix à M. Delamotte ; il siège alors avec le groupe socialiste.

Il s'était présenté aux élections comme le défenseur de la liberté la plus absolue en tout, mais aussi le réformateur du travail parlementaire, la pratique du vote par procuration lui paraissant détestable ; il préconisait le retour au « référendum pour toutes les questions graves qui engagent l'avenir de la Nation » et le contrôle du Gouvernement par le Parlement élu ; il se donnait comme un partisan du dirigisme économique et du bimétallisme en matière de monnaie, ennemi de l'inflation et des emprunts ; il réclamait, en outre, un statut des fonctionnaires, la gratuité de tous les ordres de l'enseignement, le congé payé annuel et le désarmement. En 1936, il fait sien le programme général du Parti socialiste S.F.I.O., qu'il adapte aux intérêts locaux.

A la Chambre, il a appartenu à diverses Commissions, celles des comptes définitifs et des économies, de l'hygiène et du travail, de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat, de l'enseignement et des beaux-arts. Il s'intéresse surtout à la politique intérieure, particulièrement à la législation du travail en demandant, par exemple, à interpellier le Gouvernement sur le retard apporté à la réglementation de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère ou sur le fonctionnement des fonds de chômage (1933) ; il défendit vigoureusement les ouvriers du Nord, victimes de réductions de salaires, à l'occasion d'une interpellation sur la brutalité des services d'ordre, gardes mobiles et police, en matière de répression des grèves (1935). Lorsqu'il participa à la discussion du budget, il intervint toujours sur des chapitres concernant le travail, les assurances sociales (1934), les chemins de fer (industrie du matériel roulant et parc des grands réseaux) (1935) et les mesures à prendre pour lutter contre le chômage dans les industries du Nord (1935). Le 10 juillet 1940, il vota les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain, à Vichy.

Pendant les heures sombres de l'occupation, le docteur Maurice Deudon sera le médecin du maquis de Dordogne, province où il vit depuis, retiré de la politique.

DEUDON (PAUL, EMMANUEL), né à Nice (Alpes-Maritimes) le 3 avril 1896, mort à Neuilly-sur-Seine (Seine) le 22 mai 1956.

*Député des Alpes-Maritimes
de 1932 à 1936.*

Paul Deudon naquit à Nice le 3 avril 1896. Il entreprit des études supérieures que la guerre de 1914-1918 interrompit. Parti comme simple chasseur alpin à l'appel de sa classe, il termina la guerre comme lieutenant, avec 12 citations, la Légion d'honneur et la Croix de guerre. Licencié en droit, diplômé de l'École des sciences politiques, il s'installa comme avocat au barreau de Nice.

Il entra au conseil municipal de sa ville natale, le 3 mai 1925 et fut réélu, le 2 décembre 1928, sur la liste radicale de Jean Médecin. Il devint adjoint au maire de Nice.

Il se présenta aux élections générales législatives de 1932, dans la troisième circonscription de Nice. Il fut élu confortablement au premier tour de scrutin, le 1^{er} mai, avec 6.282 voix sur 12.033 votants, battant le député sortant, Humbert Ricolfi, qui représentait le département depuis 1919 et n'avait obtenu que 4.408 voix.

Il s'était présenté comme « candidat indépendant de gauche », avec un programme dont il disait lui-même qu'« il tranche vivement sur les méthodes suivies jusqu'à ce jour » et qu'il caractérisait dans cette formule : « c'est un programme de progrès social dans l'ordre et le travail ». En matière de politique étrangère, il demandait le renforcement de la S.D.N., « l'établissement des Etats-Unis d'Europe » et, cartésien avant la lettre, « la cessation immédiate de la politique de prêts à l'étranger sans contrepartie équivalente ». Il préconisait enfin une réorganisation totale du programme social.

À la Chambre, il siégea avec la gauche indépendante et fit partie de nombreuses Commissions : celles de l'Alsace-Lorraine, d'assistance et de prévoyance sociale, des comptes définitifs et des économies, des pensions, des finances et de l'aéronautique. Il participa à la discussion, à des titres divers, des budgets des exercices 1934 et 1936 et de ceux de l'Algérie, à propos desquels il déposa plusieurs rapports, pour les mêmes années. Les modalités de l'établissement en France des industriels et commerçants étrangers, ainsi que la protection de la main-d'œuvre nationale furent l'objet de sa part, en 1932 et en 1934, de deux propositions de lois, dont la première, après refonte et fusion avec d'autres propositions, fut adoptée par la Chambre. Par contre, une autre proposition qu'il présenta sur l'extension de la validité du permis de chasse départemental, délivré dans les départements frontiers ou maritimes, aux départements limitrophes

tomba dans l'oubli. Les baux à loyer d'immeubles industriels ou commerciaux et le prix des fonds de commerce retinrent, en 1932 et en 1935, son attention, ainsi que, la même année, les questions concernant le tourisme et l'hôtellerie.

Il se représenta aux élections de 1936 mais, arrivé en troisième position le 26 avril avec 2.000 voix d'écart sur le candidat le mieux placé, il abandonna au second tour, laissant M. Virgile Barel emporter le siège.

Après la guerre de 1939-1945, il se présenta comme candidat isolé aux élections municipales de Nice, le 29 avril 1945, mais ne fut pas élu.

Il mourut à Neuilly-sur-Seine (Seine), le 22 mai 1956, à l'âge de 60 ans.

M. Deudon était Médaille d'Or des assurances sociales et Officier de la Légion d'honneur.

DEUSY (ERNEST, FRANÇOIS, JOSEPH), né à Bapaume (Pas-de-Calais) le 23 avril 1823, mort à Châteauroux (Indre) le 29 mars 1897.

Député du Pas-de-Calais de 1876 à 1881.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 375.)

Deusy ne se représenta pas aux élections de 1881 et se consacra désormais entièrement à l'agriculture.

Il mourut à Châteauroux, le 29 mars 1897, à l'âge de 74 ans.

DEVAUD (STANISLAS, SÉRAPHIN, AUGUSTIN), né le 15 mai 1896 au Péage-de-Roussillon (Isère), mort le 28 juin 1963 à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Député de Constantine de 1936 à 1942.

Stanislas Devaud naquit le 15 mai 1896 au Péage-de-Roussillon, où son père était propriétaire. Il venait de terminer ses études secondaires au moment où la guerre de 1914 éclata. Engagé volontaire à 18 ans, dès le début des hostilités, au 2^e régiment d'infanterie coloniale, il monta au front dès février 1915 ; blessé le 30 septembre de la même année, il dut être amputé d'une jambe et fut réformé définitif et rayé des cadres le 1^{er} juillet 1917 avec 60 % d'invalidité. Sa belle conduite lui valut la Médaille militaire, la Croix de guerre avec palmes et deux citations à l'ordre de l'armée. Il entreprit alors sa licence de philosophie qu'il obtint en 1919, et passa avec succès — il fut

reçu quatrième — son agrégation de philosophie en 1922. Il fut nommé l'année suivante professeur de philosophie au lycée de garçons de Constantine, poste qu'il conserva jusqu'à sa mise en congé spécial, en 1936, pour exercer son mandat parlementaire. En 1925, il épousa à Constantine Mile Marcelle Gougenheim, d'une vieille famille constantinoise. Il milita très activement dans le mouvement Croix de Feu, au Parti social français du Colonel de La Rocque, qui prit une certaine extension dans le Constantinois après le 6 février 1934. En décembre de cette même année, il fonda un hebdomadaire, *L'Avenir du Département de Constantine*, « républicain, national et indépendant », qui, en se faisant le véhicule de sa propagande, lui servit de tremplin pour accéder à la députation. Attaché à sa petite patrie d'adoption, il était devenu conseiller municipal de Constantine.

Il se présenta sans succès, dans la troisième circonscription de Constantine, c'est-à-dire l'Ouest et le Sud du département, aux élections générales législatives du 1^{er} mai 1932, contre le député sortant, radical-socialiste, Jules Cuttoli, frère du sénateur Paul Cuttoli, directeur politique de *La Dépêche de Constantine*; ce journal taxa la candidature de Stanislas Devaud de « candidature essentiellement réactionnaire, maladroitement camouflée sous une étiquette soldisant républicaine ». Jules Cuttoli fut réélu par 4.910 voix avec 820 voix seulement d'avance sur son adversaire. Quatre ans plus tard, ayant préparé longtemps à l'avance sa candidature, largement appuyé par le P.S.F., Stanislas Devaud, à l'issue d'une campagne électorale orageuse, l'emporta, le 26 avril 1936, au premier tour de scrutin, avec 5.008 voix sur 10.008 votants, contre 3.665 voix à M. Louis Morel, républicain de gauche, propriétaire de *La Dépêche de Constantine*, patronné par Jules Cuttoli qui, malade, n'avait pu se représenter et 1.078 voix à M. Maurice Collet, socialiste S.F.I.O.

A la Chambre, où il siégea avec le groupe des républicains indépendants d'action sociale, il fit partie des Commissions de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat, ainsi que de celle de l'enseignement et des beaux-arts. Il s'était présenté à ses électeurs comme « candidat républicain national et social en même temps qu'indépendant » et, avant tout, comme un défenseur de l'agriculture algérienne. Son activité, nettement orientée contre la politique générale du Front populaire, sera surtout partagée, en effet, entre la défense de l'agriculture et des intérêts algériens et celle de la politique du Parti social français, au groupe parlementaire duquel il s'inscrivit, contribuant même à la création, à la Chambre, du nouveau « Comité parlementaire de défense des libertés républicaines et

de sympathie pour le P.S.F. ». Au moment de la dissolution des « ligues », pour les « Croix de feu » du colonel de La Rocque en particulier, il interviendra au cours de la séance houleuse du 30 juin 1936, taxant de « décrets de dictature et d'arbitraire » cette mesure, à propos de laquelle il attaqua vigoureusement le Gouvernement contre qui il votera lorsqu'à la fin du débat, le Président du Conseil posera la question de confiance, sans être renversé d'ailleurs. Il s'employa à tenter de protéger efficacement l'agriculture et la main-d'œuvre algériennes par diverses propositions de loi ou de résolution tendant, par exemple, à supprimer l'admission temporaire des blés tendres et durs (1936), à venir en aide d'urgence aux indigènes algériens (1937), à employer dans les coopératives des appareils de précision pour déterminer le poids spécifique du blé (1939), ainsi que par des demandes d'interpellation sur une grève des dockers marseillais dont il redoute les répercussions sur les fragiles primeurs amenés d'Algérie (1937), ou sur les mesures propres à éviter la paralysie de la vie économique de l'Algérie en guerre (1939); en 1940, il intervint à la tribune pour demander que les agriculteurs Nord-africains de la deuxième réserve ne soient pas séparés de leurs exploitations par des centaines de kilomètres; en 1939, il déposa un rapport sur le classement de certaines voies de communication en Algérie, mais qui fut sans suite, le projet ayant été retiré par décret du 30 août 1939. Il s'intéressa aussi à la situation des veuves de militaires de carrière et des veuves de fonctionnaires, ainsi qu'à ses frères d'armes, les anciens combattants et anciens combattants volontaires, pour qui il demanda une décoration automatique et des promotions plus rapides dans l'ordre de la Légion d'honneur (1939).

Le 10 juillet 1940, il vota, au Congrès de Vichy, les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain.

En 1941, le Maréchal fit appel à lui pour siéger au Conseil national instauré par l'Etat français. En juillet 1943, l'ancien député de Constantine demandait à rentrer dans le sein de l'Université et fut nommé au lycée Marcellin-Berthelot à Saint-Maur, avant d'enseigner la philosophie, en 1945, au lycée Pasteur à Neuilly, où la retraite l'attendra en 1961.

Stanislas Devaud mourut à Neuilly-sur-Seine deux ans plus tard, le 28 juin 1963, à l'âge de 67 ans.

Outre la Médaille militaire et la Croix de guerre, il était titulaire de la Croix du Combattant volontaire, Officier d'Académie et, depuis 1939, Chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire.

DEVELLE (LOUIS, CHARLES, Edmond), né le 6 avril 1831 à Bar-le-Duc (Meuse), mort le 20 décembre 1909 à Paris.

Député de la Meuse de 1879 à 1885.

Sénateur de la Meuse de 1885 à 1909.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 378.)

Louis, Charles, Edmond Develle fut réélu sénateur de la Meuse le 5 janvier 1888, au premier tour de scrutin sans concurrent, avec 744 voix sur 857 votants ; le 9 janvier 1897 avec 761 voix sur 839 votants ; le 7 janvier 1906 avec 480 voix sur 817 votants, toujours au premier tour de scrutin.

Inscrit au groupe de la gauche républicaine, Louis, Charles, Edmond Develle, en 1886, fut secrétaire de la Commission chargée de l'examen d'une proposition de loi concernant les électeurs municipaux de la Ville de Paris et secrétaire de la Commission de signature de la Convention entre la France et l'Uruguay concernant l'assistance judiciaire ; il déposa un rapport pour autoriser le département de l'Aude à contracter un emprunt pour construire une école normale, En 1887 et 1889, il siégea dans diverses Commissions et, en 1889, fut élu membre suppléant de la Commission d'instruction de la Haute Cour de justice. Il déposa par la suite un rapport sur l'approbation de la Convention de protection des marques de fabrique entre la France et la Roumanie ; en 1892, il déposa un rapport portant approbation des Conventions et arrangements de l'Union postale universelle à Vienne ; en 1896, il présida une Commission chargée de la police sanitaire des animaux et, en 1897, fit rapport au Sénat, au nom de la Commission compétente, qu'il présidait, sur le projet de loi portant approbation des Conventions entre la France et le Guatemala pour la protection réciproque des marques de fabrique entre la France et le Pérou pour la garantie réciproque de la propriété individuelle. En 1898, Louis, Charles, Edmond Develle est élu membre de la Commission d'instruction de la Haute Cour de justice, à laquelle il n'avait pas cessé d'appartenir en tant que membre suppléant depuis 1889. En 1900 il fut membre de la Commission chargée de l'examen de la translation de l'administration pénitentiaire.

Louis, Charles, Edmond Develle décédait le 20 décembre 1909 à Paris, à 78 ans, et M. Antonin Dubost, président du Sénat, prononçant son éloge funèbre à la séance du 21 décembre, s'exprimait en ces termes : « Il laissera parmi nous le souvenir d'un républicain convaincu, scrupuleusement attaché à ses devoirs et dont le seul défaut fut d'être trop modeste, car c'est seulement à

ceux qui le fréquentèrent de près qu'il fut permis d'apprécier toute la distinction de son esprit et la variété de ses connaissances et de son savoir. Cette modestie l'empêcha de donner à la tribune toute sa mesure, comme il le faisait dans son commerce, particulièrement dans son amitié qui avait beaucoup de charme, dans ses relations si affables et si courtoises. »

DEVELLE (JULES, PAUL), né le 12 avril 1845 à Bar-le-Duc (Meuse), mort le 30 octobre 1919 à Paris.

Député de l'Eure de 1877 à 1885.

Député de la Meuse de 1885 à 1898.

Sénateur de la Meuse de 1910 à 1919.

Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur de janvier 1882 à février 1883.

Ministre de l'Agriculture de janvier 1886 à mai 1887 et de mars 1890 à janvier 1893.

Ministre des Affaires étrangères de janvier à novembre 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 378.)

Aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, Jules, Paul Develle, frère du précédent, fut réélu député de la Meuse au deuxième tour de scrutin par 10.310 voix sur 17.597 votants, contre 7.286 à M. Madelin. Le 20 août 1893, il fut à nouveau réélu par 13.691 voix sur 13.721 votants.

D'abord nommé vice-président provisoire de la Chambre des Députés, Jules, Paul Develle fut élu vice-président définitif le 17 novembre 1890. Il fut appelé de nouveau au Ministère de l'Agriculture dans le cabinet formé par M. de Frayssinet le 17 mars 1890 ; démissionnaire avec tout le Ministère au cours de la crise du 18 février 1892, il reprit le même portefeuille le 28 du même mois dans le cabinet Loubet. Outre sa participation à l'établissement des tarifs de douane inspirés de l'esprit protectionniste en faveur de l'agriculture, il s'occupait spécialement de la préparation d'un projet de loi concernant les syndicats agricoles. Il fut ensuite appelé au Ministère des Affaires étrangères dans le cabinet Ribot, le 11 janvier 1893, puis dans le cabinet Charles Dupuy, le 4 avril 1893. Il démissionna le 25 novembre 1893 et participa de nouveau activement à la vie de la Chambre des Députés. Il fut élu membre de la Commission chargée de l'examen des projets et propositions de loi concernant le tarif général des douanes, de la Commission de l'armée et de diverses Commissions.

En 1898, il déposa une proposition de loi tendant à ouvrir au Ministère de

l'intérieur un crédit extraordinaire de 20.000 francs destiné à venir en aide aux victimes d'un cyclone dans le département de la Meuse. En 1896, il prit une part active à l'interpellation de M. Deloncle sur la déclaration de Londres du 15 janvier 1896 ; la même année, il déposa un ordre du jour, avec M. Francis Charmes, à propos d'une interpellation sur les événements d'Arménie.

Aux élections générales législatives des 8 et 22 mai 1898, Jules, Paul, Develle fut battu au deuxième tour de scrutin par M. Ferrette ; il recueillit 6.330 voix sur 17.314 votants, son adversaire en obtenant 8.051. De 1898 à 1910, il fut conseiller à la Cour d'appel de Paris. C'est le 27 février 1910, au premier tour de scrutin des élections sénatoriales, qu'il fut élu sénateur de la Meuse, en remplacement de son frère Edmond, par 468 voix, contre 323 à Grossdidier, sur 798 suffrages exprimés. Tout au long de son mandat, Jules, Paul Develle se fit remarquer par son activité au sein des grandes Commissions du Sénat. Il déposa de nombreux rapports, en particulier sur les associations syndicales autorisées (1911), sur les primes et encouragements à la culture de l'olivier (1911), l'enseignement départemental et commercial de l'agriculture (1911), le développement du crédit agricole à long terme (1912), le Code forestier et les eaux-et-forêts (1913), l'ouverture d'un crédit pour combattre l'invasion des campagnols (1913 et 1914), l'encouragement à la culture du lin et du chanvre (1916), la mise en culture des terres abandonnées (1916), le remboursement de la propriété rurale (1917), la création d'un office central des produits chimiques agricoles (1918), la mise en culture des terres abandonnées (1918) et les facilités de crédit particulières aux agriculteurs des départements victimes de l'invasion.

D'abord membre de l'Académie d'agriculture, il en fut ensuite le président ; il fut également nommé contrôleur général de la main-d'œuvre agricole civile et militaire le 14 février 1917. Jules, Paul Develle mourut à Paris, en cours de mandat, le 30 octobre 1919, à 74 ans, et le 8 décembre 1919, Antonin Dubost, président du Sénat, prononça à la tribune son éloge funèbre dans les termes suivants : « La personnalité morale de Develle était une des plus séduisantes qui se pût rencontrer. Il était doué d'une intelligence si spontanée qu'il semblait n'avoir rien besoin de demander au travail, ce qui ne veut pas dire qu'il ne travaillait pas, mais seulement que son travail était si facile, si aisé, que l'effort n'en était pas apparent. Ouvert à toutes les questions, les plus générales comme les plus techniques, il les posait avec une facilité qui les rendait aussi compréhensibles pour ses auditeurs que pour lui-même. »

En 1870, Jules, Paul Develle avait publié *L'Eloge de Berryer*.

DEVÈS (PIERRE, PAUL), né à Aurillac (Cantal) le 3 novembre 1837, mort à Paris le 12 novembre 1899.

Député de l'Hérault de 1876 à 1881.

Député des Hautes-Pyrénées de 1881 à 1885.

Sénateur du Cantal de 1886 à 1899.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 379.)

Durant cette période, Devès s'efface peu à peu de la scène politique. Il plaide encore quelques temps au barreau de Paris, mais surtout il s'adonne aux grandes entreprises financières ; on le retrouve notamment administrateur du Crédit Foncier de France et président de la Compagnie des chemins de fer de Bône-Guelma.

Il est cependant réélu sénateur du Cantal le 7 janvier 1894, en compagnie d'Albert Baduel, par 331 voix sur 578 votants.

Il rapporte encore quelques projets qui ressortissent particulièrement à sa compétence, notamment à propos des dispositions du Code civil relatives au divorce, et il intervient dans la discussion de textes concernant le Code d'instruction criminelle ainsi que le débat contradictoire dans l'instruction préalable en matière de crimes et délits.

Sa dernière intervention, en 1899, vise les accidents causés dans les exploitations agricoles par l'emploi de machines mues par des moteurs inanimés.

Devès meurt à Paris (16^e) le 12 novembre 1899 à 62 ans. Le surlendemain, Armand Fallières, président du Sénat, rend hommage à la mémoire de celui « que l'on s'était habitué à considérer comme un des chefs les plus autorisés du parti républicain », auquel on reconnaissait « toutes les qualités d'un homme d'action » et qui, enfin, avait « su jeter les bases d'une institution qui, depuis lors, a rendu les plus grands services au pays » : le Ministère de l'Agriculture.

Il était le grand-père (côté maternel) de M. Paul Bastid, ancien député du Cantal, ancien ministre et membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.

DEVÈZE (MARIUS, MAURICE), né à Alais (Gard) le 21 mai 1863, mort à Saint-Hilaire-de-Brethmas (Gard) le 29 juillet 1940.

Député du Gard de 1898 à 1914.

Marius Devèze naquit à Alais le 21 mai 1863, dans un milieu ouvrier très pauvre. Après ses études secondaires commencées au Petit séminaire de

Beaucaire et coupées par un engagement de cinq ans au 122^e régiment d'infanterie, il passa seul son baccalauréat et s'inscrivit à la Faculté des lettres de Montpellier, où il obtint sa licence ès-lettres, mention philosophie. Attiré tout jeune par les idées de Jules Guesde, il fit partie du groupe guesdiste de Montpellier, fonda l'association des étudiants socialistes, créa même plusieurs comités socialistes internationaux et organisa, avec le futur député Bénézech, la Bourse du travail et le groupe des ouvriers socialistes dont il dirigea le journal *Le Quatrième Etat*. Il collabora au *Petit Méridional* à titre littéraire, mais le soin qu'il mettait à affirmer hautement ses idées socialistes l'obligea, en 1894, à quitter Montpellier pour Marseille, où il donna des leçons comme professeur libre, et où il fut chargé, par la municipalité, de cours publics de sociologie. Militant toujours actif, il faisait battre, dès le premier tour, aux élections municipales du 6 mai 1900, le maire sortant d'Alais, M. de Ramel, député de droite de la deuxième circonscription de cet arrondissement, en présentant une liste de concentration socialiste et radicale-socialiste, qui fut aussi victorieuse des deux autres listes républicaines.

La vie politique le tenta de bonne heure et il se présenta, à 30 ans, dans la première circonscription d'Alais, sous l'étiquette guesdiste, aux élections générales législatives du 20 avril 1893, contre M. Desmons, pasteur de l'Eglise réformée, qui fut élu par 7.317 voix sur 11.080 votants, en rassemblant lui-même cependant 3.078. Le pasteur Desmons ayant brigué et obtenu un siège au Sénat lors du renouvellement de la Haute Assemblée le 7 janvier 1894, une élection partielle eut lieu le 18 février suivant pour le remplacer; Marius Devèze s'y présenta mais, sur 13.471 votants, ne put réunir, au second tour, que 3.598 suffrages; M. Malzac, ancien notaire, ancien maire d'Alais, fut élu avec 4.917 voix, l'ancien député radical-socialiste Gaussergues en ayant totalisé 4.980, soit 27 de moins seulement. Aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, s'étant séparé du parti guesdiste, il se présenta alors sous l'étiquette de l'union socialiste. Au premier tour de scrutin, il arriva en seconde position, derrière l'ancien député Gaussergues, mais avec plus de 1.000 voix d'avance sur le député sortant, Malzac, et sur le docteur Delon, candidat socialiste collectiviste; il l'emporta au deuxième tour, le 22 mai, avec 8.273 suffrages sur 14.481 votants, contre 6.052 voix à M. Gaussergues. Lors des élections générales du 27 avril 1902, il fut réélu au premier tour de scrutin avec une confortable avance, par 8.205 voix sur 14.787 votants et 4.463 au conseiller général Darbousse. Quatre ans plus tard, au premier tour de scrutin, le 6 mai 1906, il arrivait largement en tête avec 3.000 voix d'avance sur son concurrent et l'emportait, au deuxième tour, le 20 mai, par 10.387 voix sur

15.746 votants, 5.102 suffrages s'étant portés sur le nom de Maingard, resté seul en lice contre lui. Par contre, lors du renouvellement de la Chambre en 1910, son élection devait se révéler beaucoup plus laborieuse, préfigurant presque sa défaite de 1914. C'est qu'en effet Marius Devèze, qui s'était rallié à l'Unité socialiste après sa constitution au congrès du Globe en 1905, en était sorti, s'estimant en désaccord avec certains points de la doctrine telle qu'elle avait été définie à Paris. Aussi, se vit-il opposer, le 24 avril 1910 un socialiste demeuré, lui, dans l'Unité qui, s'il avait échoué quatre ans plus tôt à la députation à Béziers, allait devenir l'un des représentants les plus éminents de l'extrême-gauche française, le fondateur même du Parti communiste, Marcel Cachin. Au deuxième tour de scrutin, le 8 mai, malgré une avance au premier tour de 1.500 voix sur le docteur Mourier, radical-socialiste, et de 3.000 voix sur M. Cachin, c'est ce dernier qui était proclamé élu par le sous-préfet d'Alais, avec 6.944 suffrages, contre 6.929 à Marius Devèze, sur 15.406 votants; mais la Commission de recensement ayant rectifié, après contrôle, la situation était renversée et Marius Devèze devenait l'élu de la première circonscription d'Alais avec 6.952 voix contre 6.947, soit 5 de moins à Marcel Cachin, qui contesta les résultats. Bien qu'à la Chambre, le rapporteur Albert Dalimier ait conclu, après enquête et vérifications, au renvoi devant le suffrage universel pour égalité de voix et que la quatrième Commission se soit prononcée pour l'invalidation, l'Assemblée passa outre, le 25 novembre 1910, après une discussion orageuse et valida l'élection de Marius Devèze. Cette laborieuse désignation, obtenue de justesse, semblait annoncer la désaffection des électeurs d'Alais pour celui qui, depuis douze ans déjà, avait été leur défenseur acharné. En 1914, en effet, il ne sera pas réélu, bien qu'arrivé en tête au premier tour le 26 avril, mais avec une trop courte avance de 800 voix seulement; au second tour de scrutin, le 10 mai, il a tout juste gagné 470 suffrages, n'en totalisant que 5.223 sur 15.625 votants, alors que par le jeu des désistements, et malgré la candidature de dernière heure du modéré de Seynes (3.785 voix), le docteur Mourier, conseiller général radical-socialiste de Vezzenobres, l'emporte avec 6.377 voix. Cette fois-ci, après le demi-échec de 1910, la vie publique est finie pour Marius Devèze.

En 1898, il s'était présenté comme « candidat ouvrier et de l'union socialiste » décidé à ramener la constitution au principe démocratique en supprimant le Sénat, en exigeant le mandat impératif strict pour les élus et en s'en rapportant au référendum pour le règlement des questions principales.

Il se montra partisan de l'abolition des armées permanentes et préconisait la « socialisation » des grandes com-

pagies (chemins de fer, compagnies maritimes, minières), la création d'une retraite de 600 F pour les travailleurs, le repos hebdomadaire, la journée de huit heures, une sorte de salaire minimum interprofessionnel garanti avant la lettre et une véritable législation sur les accidents du travail. Mais, surtout, il se voyait le défenseur et le protecteur des ouvriers, petits employés, viticulteurs et sériciculteurs.

Fidèle à son programme, Marius Devèze axera, en effet, toute son activité à la Chambre, où il siège avec les républicains socialistes, sur l'amélioration de la condition ouvrière, en général et des sériciculteurs de sa région, en particulier. Dans les grandes affaires qui marquèrent la vie politique française à l'extrême fin du XIX^e siècle et à l'aube du XX^e, il prendra le parti de l'accusé dans l'affaire Dreyfus, contresignant, le 5 juin 1899, une proposition de résolution de René Viviani tendant à créer une Commission de trente-trois membres, chargée d'examiner s'il y avait lieu de mettre en accusation le Général Mercier, ancien ministre de la guerre, et votant l'affichage de l'arrêt de la Cour de cassation renvoyant le dossier de l'affaire Dreyfus devant le Conseil de guerre de Rennes; une semaine plus tard, le 12 juin, il contribuait par son vote à renverser le Cabinet Dupuy. Lors de l'affaire de la séparation des Eglises et de l'Etat, ses convictions politiques ne pouvaient que l'amener à voter ce projet le 3 juillet 1905, ainsi que l'affichage du discours de Briand.

Secrétaire du groupe parlementaire socialiste, Marius Devèze siégea durant seize années consécutives à la Chambre; il en fut le secrétaire du 6 juin 1902 au 9 janvier 1905, et appartint à diverses Commissions, dont celle d'enquête sur les mines, celle de l'enseignement et des beaux-arts pendant les 8^e et 10^e législatures, celle d'études pour la reconstruction de la salle des séances en 1904, celle des mines et celle des travaux publics et des chemins de fer, au titre de laquelle d'ailleurs il rapporta, de 1907 à 1909, six projets de loi d'intérêt local concernant la construction de lignes de chemins de fer à voie étroite; il fit partie aussi des bureaux chargés des rapports sur les élections et, à ce titre, rapporta celle de Jaurès, le 27 avril 1902, dans la deuxième circonscription d'Albi.

Il ne s'occupa, cependant, à peu près exclusivement que de questions sociales ou séricicoles. Lorsqu'il participa à la discussion des divers budgets, ce qu'il fit chaque année de 1899 à 1914, à cinq exceptions près, il le fit à propos des retraites ouvrières (1901, 1902) et toujours de la sériciculture et de la filature de la soie, à l'amélioration desquelles il donna tous ses soins. C'est dans cet esprit qu'il déposa et renouvela, au cours de plusieurs législatures, une même proposition de loi tendant à modifier la loi du 2 avril 1898 pro-

geant la loi du 13 janvier 1892 relative aux encouragements à la sériciculture et à la filature de la soie; il lui fallut attendre 1909 pour que cette proposition aboutisse en partie, amalgamée au projet gouvernemental sur les encouragements spéciaux à la sériciculture et à la filature, établis pour quinze ans, jusqu'au 31 mai 1924; il participa activement à la discussion de ce projet, au cours de laquelle il soutint à fond l'intervention de M. de Ramel, député de la deuxième circonscription d'Alais, dont les opinions étaient pourtant fort éloignées des siennes, puisque ce représentant du Gard était l'un des fondateurs de la droite constitutionnelle. Toujours dans le même esprit protectionniste, il avait, en 1904, déposé une proposition de loi relative aux droits de douane sur les cocons, soies grèges, bourres de soie, bourres peignées, bourres filées et tissus divers, mais qui fut sans suite et il était intervenu l'année suivante dans la discussion sur le tarif des douanes au sujet des lissus de soie pure.

Concurremment, les questions sociales lui tiennent aussi à cœur. Il ne manqua jamais une occasion d'intervenir vigoureusement en séance ou de déposer des propositions de loi tendant à venir en aide aux victimes du chômage, aussi bien dans le Gard (1901, 1902, 1906, 1907, 1913) que dans les textiles du Nord, ou aux victimes des intempéries ou autres calamités publiques. En 1914, il présenta une proposition de loi tendant à la création de dispensaires antituberculeux dans les principaux centres, proposition qui ne fut l'objet d'aucun rapport. Son appartenance momentanée à des Commissions de diverses disciplines le fit s'intéresser au régime des garderies d'enfants et à la réforme de l'enseignement prodigué dans les facultés de droit (1904), à l'attribution des emplois réservés (1906, modification à la loi militaire du 21 mars 1905), à l'amnistie (1908), aux tannages à l'écorce de chêne (1913), ou la création de promotions dans la Légion d'honneur à propos de congrès d'études (1913).

Après les lourdes années de la Grande Guerre, Marius Devèze, mettant fin à sa position en marge du socialisme orthodoxe, réintégra la S.F.I.O. Mais, trop honnête homme pour plier ses convictions à une règle qui n'emportait pas son adhésion totale, il démissionna de nouveau lorsque le parti socialiste se refusa à soutenir les Ministères Briand et Herriot en 1926, qu'il estimait, quant à lui, devoir appuyer.

De nouveau journaliste, comme au début de sa carrière, il fit pendant quatre ans une campagne en faveur de la réforme du Parlement, autour duquel il voyait monter avec regret le discrédit. Il reprit ses études, parues dans *Le Matin*, *Le Figaro*, *L'Ami du Peuple* et *Le Quotidien*, dont l'orientation à gauche n'éclate pas à première vue, dans un

petit livre, édité en 1932, intitulé *La Crise du parlementarisme*.

Il semble qu'à la fin de sa vie, le lettré ait pris le pas sur le fougueux militant des années 1890.

Marius Devèze mourut le 29 juillet 1940, à Saint-Hilaire-de-Brethmas (Gard), à l'âge de 77 ans.

DEVILLE (FRANÇOIS, FÉLIX), né le 14 mars 1841 à Château-Thierry (Aisne), mort à Château-Thierry le 7 janvier 1896.

Député de l'Aisne de 1889 à 1896.

Enfant de Château-Thierry où il vit le jour le 14 mars 1841, Félix François Deville consacra la majeure partie d'une vie, hélas trop brève, à sa petite patrie.

Propriétaire, il sut gagner la confiance de ses concitoyens. Très tôt, les Théodoriciens virent en lui l'idéale idéal. Élu conseiller municipal en 1877, conseiller d'arrondissement en 1880, il devint maire de Château-Thierry en 1882. Dès 1886, il était conseiller général.

Les charges et les honneurs ne le boudaient guère. Il aurait pu se contenter d'administrer la Caisse d'épargne, le bureau de bienfaisance et les hospices. Il fit davantage : il présida la délégation cantonale et la Commission des chemins vicinaux. Officier d'académie (10 août 1885) il fut fait Chevalier de la Légion d'honneur le 30 décembre 1888.

Que manquait-il à cette belle figure locale, sinon l'auréole d'un siège parlementaire ? On put douter un instant qu'il briguerait le mandat de député car il ne se présenta pas au premier tour de scrutin des élections législatives du 22 septembre 1889. Mais, douloureux et fortuit, un événement vint brusquer le destin : mis en ballottage, M. Lesguiller, candidat républicain, mourut entre les deux tours. Cédant à l'amicale pression des comités républicains qui le désignèrent comme candidat, Félix François Deville fut élu le 6 octobre 1889 par 7.778 voix contre 5.884 à M. Mandat de Grancey, conservateur, sur 13.820 votants.

Sans être intense, son activité parlementaire ne manqua pas de continuité et témoigna des préoccupations essentiellement pratiques du gestionnaire. Rapporteur de nombreuses pétitions, il déposa une proposition de loi ayant pour objet d'ouvrir, au Ministère de l'Intérieur, sur l'exercice 1891, un crédit de 600.000 francs pour venir en aide aux populations de l'arrondissement de Château-Thierry éprouvées par l'orage du 4 juin 1891. Il fut rapporteur de nombreux projets de loi tendant à autoriser l'établissement d'impôts au bénéfice de plusieurs communes et départements, ainsi que de la proposition de

loi de M. Jules Jaluzot sur le timbre unique (1890).

Aux élections générales du 20 août 1893, il accepta le programme du Congrès républicain.

Réélu député de l'arrondissement de Château-Thierry, par 7.943 voix contre 5.392 à M. Paillet (droite républicaine), sur 13.562 votants, il déposa plusieurs propositions de loi. Sa proposition de loi « ayant pour objet de substituer officiellement en France, comme méridien initial, le méridien de Greenwich au méridien de Paris », montra un élargissement certain de son horizon politique. Le problème ouvrier, comme la question électorale ne le laissèrent pas indifférent. En 1895, il prit part à la discussion du projet de loi relatif à l'impôt sur les boissons et déposa un amendement (qu'il retira d'ailleurs) en faveur des petits bouilleurs de cru exploitant moins de trois hectares.

Défenseur des intérêts agricoles, sa sollicitude se porta également vers les sourds-muets et vers le Muséum d'Histoire naturelle en faveur desquels il déposa des amendements tendant à augmenter les crédits qui leur étaient alloués.

Alors que son activité se multipliait et se diversifiait, la mort vint le surprendre le 7 janvier 1896 dans son domicile de l'avenue de la République à Château-Thierry. Il n'avait que 55 ans.

On peut penser qu'il n'avait pas encore donné sa mesure. Ce décès prématuré étant survenu avant l'ouverture de la session parlementaire, l'éloge funèbre ne fut pas prononcé. Mais Félix François Deville laissait à ses collègues et à ses concitoyens un testament parlementaire, témoignage d'une activité humble parfois, mais toujours généreuse. Son rapport sur la pétition (n° 1846) en faveur de l'assimilation de certains brigadiers forestiers de Haute-Savoie aux brigadiers forestiers domaniaux lui survécut de quelques jours puisqu'il figure au compte rendu des débats de la Chambre des Députés du 25 janvier 1896.

DEVILLE (GABRIEL), né le 8 mars 1854 à Tarbes (Hautes-Pyrénées), mort le 28 février 1940 à Viroflay (Seine-et-Oise).

*Député de la Seine de 1896 à 1898
et de 1903 à 1906.*

Gabriel Deville fait ses études secondaires au lycée de Tarbes, sa ville natale, et obtient le diplôme de licencié en droit au terme d'études supérieures poursuivies dans les Facultés de droit de Toulouse et de Paris.

Petit-fils de J.-M.-J. Deville, représentant du peuple (1848-1851), neveu du docteur A. Deville, ancien vice-président de la Société anatomique de Paris qui

fut proscrit le 2 décembre, il est fidèle à la tradition républicaine de sa famille.

Publiciste, il est l'auteur de : *L'anarchisme* (1887) ; *Blanqui libre* (1878) ; *Cours d'économie sociale — L'évaluation du capital* (1884) ; *L'Etat et le Socialisme* (1893) ; *Philosophie du Socialisme* (1886) ; *Principes socialistes* (1896) ; *Histoire socialiste — Thermidor et Directoire* ; *Socialisme, révolution, internationalisme* (1893). Ces publications, ainsi que les articles qu'il donne au journal de Jules Guesde *L'Egalité*, le font apparaître comme un théoricien du socialisme.

Membre de la Commission centrale de recherche et de publication des documents sur l'histoire économique de la Révolution française (décembre 1903) il est également membre de la Commission d'organisation des bibliothèques et des archives (juin 1905).

Le 21 juin 1896, il est élu député dans le quatrième arrondissement de Paris (1^{re} circonscription) en remplacement de M. Barodet, démissionnaire, par 3.824 voix contre 1.651 à M. Besnard et 1.642 à M. Levasseur sur 7.460 votants. Battu dans la deuxième circonscription en 1898, il est réélu le 22 mars 1903 dans la quatrième circonscription, en remplacement de M. Cloutier, décédé. Candidat socialiste, présenté par « l'Union républicaine socialiste, radicale-socialiste de défense républicaine », il triomphe au deuxième tour de Maurice Barrès (bien que celui-ci fût arrivé en tête au premier tour) par 5.062 voix contre 4.836 sur 10.029 votants. Dans sa profession de foi, il reproche à « l'anti-ministériel » Barrès sa relative inactivité parlementaire au cours de son mandat précédent (il « n'est monté que 5 fois à la tribune, trois fois pour des questions littéraires... ») et rappelle aux électeurs parisiens que les Nancéens lui ont préféré « un autre nationaliste ». Face à cet autre adversaire qu'est le préfet Poubelle, il invite les électeurs à ne pas « repêcher ce décoré du pape ». M. Poubelle obtiendra 569 voix.

A la Chambre, il siège au groupe des Socialistes parlementaires, aux côtés de Briand et de Millerand. Secrétaire de la Commission de séparation des Eglises et de l'Etat, dont Buisson est président et Briand, rapporteur, il prend part à de nombreux débats : discussion du budget de l'exercice 1904 (Cultes), discussions du projet de loi portant suppression de l'enseignement congréganiste, des projets et propositions de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat. Il intervient également dans plusieurs débats économiques ou sociaux notamment sur les propositions de loi relatives à l'assistance aux vieillards, aux infirmes et incurables (1903), sur l'enquête relative à l'envahissement de la Bourse du Travail (1904), sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications de denrées alimentaires (1905). Il dépose

un certain nombre de propositions de loi et de propositions de résolution, parmi lesquelles : une proposition de loi instituant un Conseil supérieur du personnel de l'Etat, une proposition de loi portant réorganisation générale des Archives de France (1904), un projet de résolution concernant les incompatibilités parlementaires, une proposition, dont il est cosignataire avec Jean Jaurès et Aristide Briand, tendant à consacrer une semaine par mois à la discussion des lois ouvrières.

Aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, il ne se représente pas.

Dès 1907, une nouvelle carrière, « la » Carrière, s'ouvre devant Gabriel Deville : ministre plénipotentiaire de 2^e classe, envoyé extraordinaire en Ethiopie (non installé) le 29 avril 1907, il est nommé délégué de la France à la Commission européenne du Danube le 16 juillet 1907. Le 6 février 1909, il devient sous-directeur des affaires de chancellerie, puis occupe le poste d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Athènes, le 5 juin 1909.

Puis il prend sa retraite et meurt à Viroflay (S.-et-O.) le 28 février 1940, à l'âge de 86 ans.

DEVINS (LOUIS, ANTONIN), né le 28 décembre 1850 à Beaumont (Haute-Loire), mort le 11 février 1917 à Brioude (Haute-Loire).

Député de la Haute-Loire de 1898 à 1913.
Sénateur de la Haute-Loire de 1913 à 1917.

Devins (Louis, Antonin) naît à Beaumont, canton de Brioude (Haute-Loire) le 28 décembre 1850.

Il appartient à une ancienne famille de propriétaires de Beaumont. Son grand-père, Pierre Devins, fut maire de cette commune de 1848 à 1851 et son père, Jean Devins, occupa les mêmes fonctions de 1865 à 1903, date de sa mort.

Louis Devins commence des études de droit qu'il interrompt bientôt pour aller faire sa médecine à Paris, où il est reçu docteur le 5 août 1876 avec une thèse sur le *Traitement des métrorragies*. La même année, il épouse Mlle Marspoil de Lamothé, arrière petite-nièce de Antoine Rongier de Flagheac, représentant du peuple à l'Assemblée législative et à la Convention nationale, où il siègea à la Montagne.

Installé à Brioude au début du mois d'octobre de la même année, Louis Devins est nommé, en 1877, médecin-adjoint à l'hôpital, puis, en 1879, médecin des épidémies. Médecin légiste en 1880 et médecin-expert près les tribunaux en 1895, il devient titulaire de l'emploi de médecin en chef de l'hôpital de Brioude en 1891. Membre du conseil d'hygiène

durant de longues années, il est appelé en 1900 à faire partie du conseil académique de l'université de Clermont.

Le docteur Devins entre fort jeune dans la vie publique. Conseiller municipal dès 1878, il est élu maire en 1888, en remplacement de M. de Saint-Ferréol, et ne cessera, dès lors, de diriger l'administration municipale de Brioude.

Elu en 1880 au conseil d'arrondissement, où il remplace son beau-père, M. Marspoil de Lamothe, puis réélu en 1886, il se présente en 1887 comme républicain radical aux élections partielles du conseil général et réussit à battre, par 2.018 voix contre 909, Amédée de Saint-Ferréol, concurrent que sa qualité de député rendait particulièrement redoutable, mais qui, par son autoritarisme, s'était aliéné une large fraction du parti radical.

Président du conseil général en 1889 à la suite d'une entente entre les radicaux et les divers groupes de la minorité contre les opportunistes de l'assemblée — entente à laquelle il est juste de dire qu'il est resté complètement étranger — le docteur Devins refuse, l'année suivante, le fauteuil présidentiel que lui offrent de nouveau ses amis politiques.

Réélu conseiller général sans interruption, le docteur Devins se préoccupe principalement, en cette qualité, des questions intéressant l'agriculture et l'assistance médicale. Il fait décider le rachat du pont à péage de Lamothe et contribue pour une large part à obtenir de la Compagnie du P.L.M. l'établissement des haltes de Fontane et de Roche-Feugères. Il fait, de plus, adopter un vœu tendant à la suppression de la Légion d'honneur aux civils. En 1901, sur les vives sollicitations de ses amis, il accepte le fauteuil de vice-président de l'assemblée départementale.

Candidat aux élections générales législatives du 20 août 1893, le docteur Devins est battu au premier tour de scrutin par le docteur Chantelauze, avec 7.157 suffrages contre 10.017 à son adversaire, sur 18.203 votants. Mais la popularité dont il jouit dans l'arrondissement lui permet de prendre sa revanche le 8 mai 1898, au premier tour de scrutin, en battant le même concurrent, représentant du parti radical, remportant 10.782 voix contre 8.702 sur 19.648 votants.

Les élections générales des 27 avril et 11 mai 1902 vont confirmer sa situation dans l'arrondissement. Deux candidats lui sont alors opposés : le docteur Vidal, de Paulhaguet, représentant le parti Chantelauze, et le commandant Huguet, de Brioude, candidat nationaliste. Au premier tour de scrutin il obtient 8.513 voix, le docteur Vidal 7.500 et le commandant Huguet 4.129. Au scrutin de ballottage, il est élu par 10.860 voix portant 10.782 voix contre 8.712 sur 19.648 votants.

Il sera réélu le 6 mai 1906, par 13.562 voix contre 5.378 à M. Grenier sur

19.858 votants et, le 24 avril 1910, par 12.180 voix contre 1.510 à M. Besson sur 16.044 votants, au premier tour de scrutin.

Inscrit à la Chambre des Députés au groupe de la gauche démocratique, il prend la parole dans plusieurs intéressantes discussions, concernant notamment la création de postes de facteurs-receveurs, les demandes d'accélération des transports par petite vitesse, la désignation des experts en matière de fraudes agricoles.

Il intervient activement dans la discussion des textes relatifs à la régie et aux bouilleurs de cru. Il demande entre autres l'abrogation de l'article 37 de la loi de 1816 sur les visites à domicile des employés de la régie et fait admettre les circonstances atténuantes en matière de contrevention de régie.

Il obtient des améliorations notables dans l'affectation des réservistes et territoriaux de l'arrondissement de Brioude. Avec ses collègues du Parlement, Charles Dupuy et Hugon, il parvient à faire décider l'établissement de la ligne de chemin de fer de Brioude à Saint-Flour.

Le docteur Devins fait partie, durant son séjour à la Chambre, de nombreuses commissions, notamment celles de la réforme judiciaire et des mines, ainsi que de commissions d'initiative. Membre de la Commission d'enquête sur les mines, constituée en décembre 1902 à la suite de la grève des mineurs, il fait partie de la sous-commission chargée de visiter les bassins houillers du centre de la France.

Représentant les idées du parti radical dans l'arrondissement de Brioude, il se trouve sans cesse en opposition avec les partis conservateurs. Il vote notamment pour la politique générale de Combes et de Rouvier, pour l'impôt sur le revenu, ainsi que pour la séparation des églises et de l'Etat. En outre, il lui faut longuement lutter contre une fraction dissidente du parti radical, et sans doute ses efforts ne sont-ils pas étrangers à la fin de cette division.

Ses collègues députés le désignent comme l'un de leurs questeurs en 1911 et en 1912.

Le docteur Devins se porte candidat aux élections sénatoriales du 7 janvier 1906. Ne recueillant que 252 voix, il échoue contre Dupuy et Vissaguet, candidats des partis dissidents.

Le 16 février 1913, une élection complémentaire a lieu pour remplacer Jules Cazot, sénateur décédé. Il l'emporte alors au premier tour de scrutin par 370 voix contre 302 à Edouard Néron, sur 688 votants.

Au sein de la Haute Assemblée, le docteur Devins n'exerce qu'une activité réduite, essentiellement en rapport avec sa profession. Ainsi se trouve-t-il faire partie, entre autres, de la Commission des expertises médico-légales.

Mais le docteur Devins ne néglige pas pour autant ses fonctions de responsable

de l'administration communale. D'importants travaux et de notables améliorations sont encore dus à son initiative : la couverture du ruisseau de Geste ; le numérotage des maisons ; la suppression des droits sur les huiles, les pâtes alimentaires, les foins et les alcools dénaturés ; la construction des chemins de Longes et de Malosse ; la continuation de la digue de l'Allier jusqu'à la limite de la commune ; l'érection du monument commémoratif de la Révolution ; l'élargissement et le pavage de plusieurs rues ; la création d'une école enfantine annexée à l'école des filles ; l'ouverture annuelle d'un crédit pour la caisse des écoles, pour l'école de greffage, et pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental ; l'installation d'un grand nombre de fontaines ; la construction de plusieurs aqueducs. On lui doit encore la création d'une chaire d'agriculture.

Le docteur Devins décède en cours de mandat, le 11 février 1917. Le surlendemain, le président Antonin Dubost prononce son éloge funèbre devant le Sénat. N'y consacrant que quelques phrases selon la coutume de l'époque, c'est en ces termes qu'il brosse le portrait du défunt : « Il se révéla dans ses fonctions comme un esprit judicieux et un excellent administrateur. »

DEVIOLAINE (Victor), né le 18 septembre 1833 à Prémontre (Aisne), mort le 11 juin 1913 à Cuffies (Aisne).

Député de l'Aisne de 1876 à 1877.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 382).

Après son échec aux élections de 1877, ce fils et petit-fils de verrier (son grand-père, Auguste Deviolaine, avait fondé successivement les établissements de Prémontre et de Vauxrot), maître verrier lui-même, se retira de la scène politique. Mais il continua à représenter le canton d'Oulchy au Conseil général de l'Aisne. Ancien président du tribunal de commerce de Soissons, il resta conseiller municipal de cette ville. Tout en dirigeant d'une main les 400 ouvriers de sa fabrique de bouteilles de champagne, de l'autre, tel Candide, il cultivait son jardin : la Société d'horticulture et de petite culture de l'arrondissement de Soissons l'avait appelé, en effet, à présider ses travaux.

Il mourut à Cuffies, dont il était maire, le 11 juin 1913, à l'âge de 80 ans.

DEWEZ (Sulpice), né le 30 septembre 1904 à Villers-Outréaux (Nord).

Député du Nord de 1932 à 1942.

Ouvrier menuisier à Denain, fils d'un cantonnier, Sulpice Dewez fut secré-

taire des Jeunesses communistes, membre du Comité du sous-rayon de Denain, animateur du Club artistique des ouvriers de Denain, puis secrétaire du Rayon de Denain.

Correspondant local de *l'Humanité* et de *l'Enchaîné*, il suivit en 1926 les cours de l'école de léninisme de Bobigny.

Désigné, en 1927, pour faire partie d'une délégation ouvrière en Russie, il ne put partir, faute de passeport.

Il fut conseiller général du canton de Valenciennes-Sud de 1932 à 1940.

Il se présenta aux élections législatives de 1932, et fut élu au deuxième tour de scrutin le 8 mai par 13.692 voix contre 13.207 voix à Macarez sur 27.996 votants.

Dès son arrivée au Palais Bourbon, il manifesta une intense activité. Membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, de la Commission des régions libérées et de la Commission de l'armée, il s'intéressa vivement aux problèmes sociaux.

Par diverses propositions de loi et de résolution, il tenta de venir en aide aux ouvriers des mines en modifiant le statut des Caisses de secours et de retraite.

Alarmé par les conséquences de la crise économique, il demanda à interpellier à plusieurs reprises le Gouvernement sur la condition sociale des travailleurs de la région du Nord. Dans une autre interpellation, il s'alarma des condamnations prononcées par les tribunaux correctionnels « contre les malheureux qui vont sur les terres des mines ramasser les miettes de charbon restant parmi les terres déversées au jour par les compagnies minières ».

Il s'intéressa également aux problèmes militaires, s'attachant surtout à améliorer la condition matérielle et sanitaire des soldats du contingent.

Il demanda à interpellier « au sujet d'une circulaire adressée aux chefs de corps dont les instructions, visant les suspects de sympathie aux organisations de gauche et d'extrême gauche ainsi que les officiers et sous-officiers républicains, démontrent la volonté de M. le Ministre de la Guerre de faciliter la fascisation des cadres de l'armée » (1935).

Aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, il fut réélu au second tour de scrutin par 17.651 voix contre 10.221 voix à Macarez (Républicain de gauche) sur 28.405 votants.

Membre de la Commission de l'armée et de la Commission des mines et de la force motrice, il intervint dans la discussion de plusieurs interpellations sur la défense nationale.

Il déposa une demande d'interpellation sur les « iniques condamnations infligées aux volontaires de retour d'Espagne pour n'avoir pu répondre à

temps à leurs obligations militaires » (1938).

Profondément attaché à la cause de la défense des travailleurs, il n'en fut pas moins indigné par le pacte germano-soviétique.

Le 11 octobre 1939, alors qu'il était mobilisé depuis le 3 septembre, il informa par lettre la Présidence de la Chambre qu'il n'appartenait plus au groupe communiste.

Le 16 janvier 1940, lors de la discussion du projet de loi prononçant la déchéance des élus communistes, il déclara : « Ensemble nous sommes aujourd'hui obligés de reconnaître tout ce qu'a d'odieux l'agression contre la République Finlandaise. ...Je pense qu'il est de mon devoir de dire aux ouvriers français... « Il faut lutter, il faut vaincre, il faut travailler pour empêcher l'invasisseur d'entrer sur notre territoire, il faut gagner la guerre contre Hitler ».

Le 20 février 1940, la Chambre décida par un vote qu'il ne serait pas fait application de la loi de déchéance qui frappait les élus communiste contre Sulpice Dewez.

Le 10 juillet 1940, il vota en faveur du projet de loi constitutionnelle accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Pendant l'occupation, il fut placé en résidence forcée à Aurignac (Haute-Garonne) et se distingua dans la résistance.

De 1951 à 1959, il fut membre du Conseil économique, où, au sein du groupe des travailleurs, il représentait la Confédération générale des syndicats indépendants, dont il est actuellement secrétaire général.

Titulaire de la Médaille des Combattants volontaires, de la Reconnaissance française, des Déportés résistants, et de la Croix de guerre 1939-1945, Sulpice Dewez est grand invalide et Chevalier de la Légion d'honneur.

DEYRIS (PIERRE), né le 30 octobre 1875 à Tartas (Landes), mort le 4 novembre 1957 à Capbreton (Landes).

Député des Landes de 1914 à 1936.

Fils d'un négociant, Pierre Deyris fit ses études chez les Frères de la Doctrine chrétienne.

Entré comme surnuméraire dans l'Administration des Finances en 1896, il y fit carrière, et fut successivement contrôleur, et receveur particulier des Finances. En cours de mandat parlementaire, il fut nommé trésorier-payeur général à Rodez en 1929 et maintenu en service détaché.

Il se présenta aux élections générales législatives des 26 avril et 10 mai 1914, réclamant, au cours de sa campagne, un

assouplissement de la loi militaire de trois ans et la création d'un impôt général et progressif sur le revenu.

Profondément attaché à l'école laïque, il se prononça sans hésitation pour la liberté de l'enseignement et contre tout monopole, respectant par-dessus tout la liberté de conscience.

Libre de toute affiliation à un groupe politique, il se présenta sous l'étiquette de « républicain radical indépendant ».

Il fut élu au deuxième tour de scrutin par 15.078 voix contre 1.508 à Lartigau, sur 18.043 votants.

A la Chambre, il se rallia au « Groupe des députés non inscrits » et fut membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, de la Commission des comptes définitifs et des économies, de la Commission de la législation fiscale et de diverses autres Commissions.

Il fit adopter une proposition de loi tendant à instituer un diplôme à remettre aux familles des officiers, sous-officiers et soldats morts pour la patrie (Loi du 27 avril 1916).

Il déposa également une proposition de loi tendant à assurer aux blessés de guerre la gratuité de transport, des opérations et des soins pouvant devenir nécessaires dans l'avenir par suite de leurs blessures (1918). Il fut l'auteur de plusieurs rapports, concernant notamment le projet de loi tendant à ajourner les élections.

Il demanda à interpeller le Gouvernement sur les permissions octroyées aux officiers et soldats du front et sur le fonctionnement du service des renseignements aux familles des combattants. Il prit part à de nombreux débats sur la politique budgétaire et le sort des troupes au combat.

Aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, il arriva en tête de la liste républicaine d'Union sociale et d'action économique avec 17.654 voix sur 66.537 votants, il en fut le seul élu.

A la Chambre, il se fit inscrire au groupe de la « gauche républicaine démocratique » ; il fut membre de la Commission des travaux publics et des moyens de communication ; de la Commission de l'administration générale ; de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts ; de la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats.

Il déposa une proposition de loi tendant à indemniser les agriculteurs de son département victimes des intempéries.

Il prit part à de très nombreuses discussions, principalement lors des débats budgétaires.

Il prit part à la discussion d'interpellations relatives à l'impôt sur le chiffre d'affaires (1920) et présenta des observations concernant les fonctionnaires et la réorganisation du Ministère des Finances.

Il se fit entendre au cours de la discussion d'un projet de loi ayant pour objet la réalisation d'économies et la création de nouvelles ressources fiscales, le contrôle des opérations de change et la création d'une caisse des pensions de guerre.

Il intervint en juin 1923 lors du débat sur les interpellations motivées par les atteintes portées à l'ordre public par des « Camelots du roi » pour stigmatiser ces « attentats inqualifiables ».

Il fut réélu le 11 mai 1924 ; il occupait la troisième place sur la « liste d'Union républicaine radicale et radicale-socialiste dont tous les membres furent élus. Il avait obtenu personnellement 37.759 voix sur 72.204 votants.

Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il fut membre de la Commission de la comptabilité, et de la Commission des finances.

Il fut l'auteur d'une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi fixant au 1^{er} avril le point de départ de l'exercice budgétaire.

Il participa de façon très active aux travaux de la Commission des finances, dont il fut secrétaire, et au nom de laquelle il déposa plusieurs rapports (il fut rapporteur du budget du Ministère des Finances, des Monnaies et Médailles, et de l'Imprimerie nationale). Il se fit entendre au cours de la discussion d'une interpellation relative « aux attaques dirigées par les évêques de France contre les institutions laïques et scolaires de la République » (1925) et lors de la discussion de nombreux projets de loi de caractère financier.

Il demanda à interpellier le Gouvernement sur les mesures qu'il comptait prendre pour mettre fin au désordre économique et financier et sur les raisons qui avaient déterminé la démission du Ministre des Finances (Raoul Péret).

Déjà maire de Tartas, sa ville natale, il en fut élu conseiller général.

Il fut réélu aux élections générales du 22 avril 1928 au premier tour de scrutin par 11.487 voix contre 6.411 à Compeyrat sur 18.544 votants. Le scrutin uninominal avait été rétabli, et il choisit la circonscription de Saint-Sever.

Très intéressé par les problèmes de l'agriculture, il présida le groupe parlementaire des planteurs de tabac.

Il rédigea de nombreux rapports sur des propositions de loi tendant à indemniser les victimes de calamités publiques. Soucieux de voir ce problème recevoir une solution d'ensemble il demanda à interpellier le Gouvernement sur l'absence d'un projet de loi tendant à ouvrir des crédits pour venir en aide aux victimes des intempéries et sur l'opposition du Gouvernement aux initiatives prises, dans ce sens, à la Commission des finances.

Lors du vote du budget de l'exercice 1930, il intervint pour défendre le principe de la progressivité de l'impôt sur le revenu ; il tenta, en vain, de faire prévaloir la règle suivant laquelle le contribuable ne devait pas avoir la possibilité de déduire sur sa déclaration le montant de l'impôt payé l'année précédente.

Il fut nommé vice-président du Parti radical.

Il fut réélu le 1^{er} mai 1932 au premier tour de scrutin, dans la même circonscription, par 13.999 voix contre 1.593 à Mora sur 18.126 votants.

Secrétaire de la Commission des finances et membre de la Commission de comptabilité, il fut l'auteur d'une proposition de loi tendant à modifier la taxe unique sur les corps gras.

Il rapporta notamment le projet de loi relatif à la défense du marché du blé.

Il prit part à de nombreuses discussions, notamment lors des débats budgétaires. Il intervint à plusieurs reprises mais en vain pour défendre un article qu'il avait fait adopter par la Commission des finances, tendant à faire afficher dans les mairies les listes de contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu (1933).

Il ne se présenta pas aux élections législatives de 1936, mais resta très actif dans sa circonscription. Il fut président du Conseil général.

Il mourut à Capbreton le 4 novembre 1957, à l'âge de 82 ans.

Il était Officier d'Académie et Chevalier de la Légion d'honneur.

DÉZARNAULDS (PIERRE), né le 7 décembre 1879 à Paris.

Député du Loiret de 1919 à 1942.

*Sous-secrétaire d'Etat
à l'Education Physique
du 4 juin 1936 au 21 juin 1937.*

Député du Loiret aux deux Assemblées Nationales Constituantes (1945-1946).

Député du Loiret de 1946 à 1955.

Issu d'une famille de médecins, Pierre Dézaraulds fit ses études au Lycée Charlemagne et à la Faculté de Médecine de Paris. Ancien interne des hôpitaux de Paris, il fut aussi aide d'anatomie à la Faculté de Médecine ; il soutint sa thèse de doctorat en 1906. Trois ans plus tard, il était nommé, au concours, chirurgien de l'hôpital de Gien (Loiret). En 1912, il fut élu conseiller municipal. Il fit la guerre de 1914-1918 comme médecin militaire et fut cité à l'ordre du jour.

En 1919, il fut élu conseiller général de Chatillon-sur-Loire. Maire de Gien depuis 1935, il fut révoqué par le Gouvernement de Vichy, mais reprit ses

fonctions dès la Libération et les exerça jusqu'en 1959. Il présida le Conseil général de 1946 à 1956.

Il se présenta aux élections générales législatives du 16 novembre 1919. Dernier inscrit sur la liste des « candidats des Républicains », il arriva en tête et fut élu par 31.512 voix sur 78.215 votants.

Il s'inscrivit au groupe du parti radical et fut membre de la Commission d'hygiène, de la Commission des pensions militaires et de la Commission d'Alsace et de Lorraine.

Il déposa deux propositions de loi concernant la prévention et la réparation des dommages causés aux récoltes par le gibier. Il présenta plusieurs rapports sur des propositions de loi de caractère social.

Aux élections générales du 11 mai 1924, inscrit en tête de la liste d'union des gauches, dont tous les candidats furent élus, il obtint personnellement 48.329 voix sur 86.368 votants. Il fut membre de la Commission de l'hygiène, de la Commission des pensions mais surtout il participa très activement aux travaux de la Commission des finances. Il fut l'auteur de très nombreux rapports, concernant notamment le budget des Postes et celui de la Caisse nationale d'Épargne.

Aux élections générales du 22 avril 1928 (retour au scrutin uninominal) il fut réélu au premier tour par 7.722 voix contre 5.360 à Defaucamberge, sur 13.815 votants, dans la circonscription de Gien.

Au cours de la campagne électorale, il avait critiqué la politique fiscale de l'Union nationale et réclamé la prédominance des impôts directs sur les impôts indirects. Défendant la politique extérieure de Briand et Paul-Boncour, il avait exprimé le vœu que la Société des Nations « devienne l'arbitre incontesté de toutes les difficultés pouvant s'élever en Europe ».

Membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales et de la Commission de l'hygiène, il déposa une proposition de loi tendant à indemniser les sinistrés de l'arrondissement de Gien victimes d'inondations.

Emu par la chute du prix et la mévente du seigle, qui frappaient durement les agriculteurs de son département, il intervint en séance publique pour demander une augmentation des droits de douane sur cette céréale et l'obligation de l'emploi, dans la panification, d'une certaine quantité de farine de seigle. N'ayant pas obtenu satisfaction, malgré les déclarations du Gouvernement faites à ce sujet, il déposa quelques mois plus tard une proposition de loi ayant pour but l'introduction obligatoire de 10 % de farine de seigle dans la farine livrée à la consommation. Il demanda à interpellier sur l'application de la loi sur les assurances sociales et réclama notamment un assouplissement des for-

malités administratives. Il prit part à de nombreux débats budgétaires.

Il fut réélu aux élections générales législatives du 1^{er} mai 1932 au premier tour de scrutin par 8.575 voix contre 3.608 à Mossier sur 13.360 votants.

Membre de la Commission des finances, il fut rapporteur du budget de la Santé publique.

Très préoccupé par les questions sociales, il s'intéressa particulièrement au problème du logement et de la construction d'habitations à bon marché et de logements à loyers moyens.

Il demanda à interpellier sur les événements survenus le 15 mai 1934 à Montargis et sur les mesures que le Ministre de l'Intérieur comptait prendre pour désarmer les ligues fascistes.

Il fut vice-président du groupe de défense des bouilleurs de cru.

Aux élections générales législatives du 28 avril 1936, il fut réélu par 7.722 voix contre 3.960 à Callier (Union républicaine démocratique) sur 13.045 votants, toujours au premier tour de scrutin.

Du 4 juin 1936 au 22 juin 1937, il fut Sous-secrétaire d'Etat à l'Éducation physique dans le Cabinet Léon Blum.

Il se fit entendre au cours de la discussion du budget de la Santé publique.

Revenu à son siège de député, il déposa une proposition de loi ayant pour but de rendre obligatoire le contrôle médical de l'éducation physique dans l'enseignement du premier et du second degré ; une proposition de loi tendant à rendre l'éducation physique obligatoire de six à dix-huit ans ; une proposition de loi relative au passage dans le Service de santé des officiers de réserve ayant servi aux armées pendant la guerre.

Membre de la Commission des finances, il fut l'auteur de divers rapports sur le budget.

Il ne prit pas part au vote du 10 juillet 1940 sur le projet de loi constitutionnelle, au Congrès de Vichy.

Après la Libération, ses électeurs du Loiret le réélirent aux élections générales du 21 octobre 1945 (première Assemblée nationale constituante). Il fut le seul élu de la liste radicale-socialiste qui obtint 22.590 voix sur 173.911 votants.

Aux élections du 2 juin 1946 (deuxième Assemblée Nationale constituante), il fut également le seul élu de cette liste qui obtint 29.476 voix sur 180.442 votants.

Dans ces deux Assemblées, il fut membre de la Commission des finances et du contrôle budgétaire. Il n'intervint pas dans les débats, mais il déposa une proposition de loi tendant à assimiler les artisans, les cultivateurs, les petits commerçants et les mères de famille

ayant atteint l'âge de 65 ans, aux vieux travailleurs salariés bénéficiant de la loi accordant une assurance vieillesse.

Aux élections générales du 10 novembre 1946, il était inscrit en tête de la liste R.G.R., dont deux membres furent élus et qui obtint 54.292 voix sur 173.519 votants.

Il fut membre de la Commission de la famille, de la population et de la santé publique (1946 à 1951), de la Commission des affaires étrangères (1947), de la Commission de la reconstruction et des dommages de guerre (1947 à 1951). Il fut nommé juré à la Haute Cour de Justice.

Il déposa une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide à diverses communes de son département, victimes d'une calamité agricole (1950) et une proposition de loi tendant à accorder le droit à réparation des dommages de guerre aux étrangers naturalisés français.

Il fut réélu aux élections générales législatives du 17 juin 1951; il avait obtenu personnellement 42.542 voix sur 172.604 votants.

Il fut membre de la Commission de l'intérieur (1951 à 1955) au nom de laquelle il déposa un rapport sur le projet d'adduction des eaux du Val-de-Loire (1951).

Il déposa également une proposition de loi tendant à modifier la loi du 10 avril 1871, relative aux Conseils généraux. Ce texte tendait à rendre applicable le principe de décentralisation prévu à l'échelon départemental par le titre X de la Constitution. Le président du Conseil général devait remplacer le préfet dans toutes les fonctions qui lui sont conférées en qualité d'administrateur départemental. Il devait être assisté d'un secrétaire général ayant rang de chef de division de l'administration préfectorale; il devait enfin recevoir une indemnité égale au traitement d'un président de Conseil de Préfecture. Les membres de la Commission départementale devaient percevoir une indemnité égale au traitement d'un conseiller de préfecture.

Il fut également l'auteur d'une proposition de loi tendant à accorder l'amnistie à certaines personnes visées par les lois raciales, ayant fait l'objet de différents procès-verbaux dressés par l'administration algérienne.

Il déposa deux propositions de résolution tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les victimes de calamités agricoles de son département (1952).

Il prit part à la discussion du projet de loi relatif à la réforme fiscale (1954).

Il ne se présenta pas aux élections générales du 2 janvier 1956.

Pierre Dezarnaulds est décoré de la Croix de guerre (1914-1918), de la Médaille d'Or de la Santé publique, de

la Médaille d'Or départementale et communale.

Il est membre de la Ligue des Droits de l'Homme.

Il est l'auteur d'un traité sur *Les plaies de guerre* (1917) et d'une communication à la Société de chirurgie sur *Les plaies articulaires en chirurgie de guerre*.

Il est directeur de *L'Avenir républicain de Gien*.

DHERBÉCOURT (AMÉDÉE, JOSEPH), né le 31 mars 1865 à Bouchain (Nord), mort le 27 mai 1937 à Paris-6^e.

Sénateur de la Seine de 1927 à 1936.

Amédée, Joseph Dherbécourt naît le 31 mars 1865 à Bouchain, dans le département du Nord.

Il s'installe de bonne heure à Paris, dans le quartier de Clignancourt, où il exerce la profession de sellier.

Rapidement, il milite de façon active dans les rangs du Parti socialiste, ce qui lui vaut d'être élu en 1906 membre du conseil municipal du 18^e arrondissement de Paris, qualité qu'il conservera sans interruption jusqu'en 1929.

Durant la Première Guerre mondiale, le 19 juin 1916, il est élu vice-président du conseil municipal de la capitale.

Membre du Conseil général de la Seine, il se voit porté à la présidence de cette Assemblée durant l'année 1926-1927.

Le 9 janvier 1927 a lieu le renouvellement triennal du Sénat. Dherbécourt, dont la candidature a été présentée par le Parti socialiste, ne recueille au premier tour de scrutin que 349 voix sur 1.073 votants, alors que Pierre Laval est élu à son tour sénateur de la Seine par 560 voix sur 1.071 votants.

A la Haute Assemblée, Dherbécourt ne figure pas parmi les personnalités qui prennent fréquemment la parole en séance publique. Toutefois, si ses interventions sont très rares, elles n'en portent pas moins la marque du souci qui l'anime de façon permanente : faire œuvre sociale en améliorant les conditions de vie des travailleurs, essentiellement sur le plan du logement, en luttant contre les taudis.

Plusieurs des phrases qu'il prononce, le 31 mars 1927, à propos de la crise du logement resteront d'actualité pendant de nombreuses décennies : « En détruisant les taudis, en construisant des logis baignés d'air et de lumière, nous sauvons de l'alcoolisme ceux, trop nombreux hélas ! qui ne peuvent pas ne pas préférer le cabaret illuminé à leurs intérieurs sombres et sans gaieté. »

« A l'heure où chacun d'entre nous déplore la faible natalité de la France, combien de ces ménages demeurent sans enfants parce qu'il faut, pour placer

un berceau, un coin ensoleillé dont ils ne disposent pas. Dans les quartiers populaires, nombreux sont les bâtiments qui ne reçoivent plus les réparations les plus urgentes, celles qui sont nécessaires à leur conservation. Des centaines de maisons se trouvent dans un état voisin du péril. Et des mesures s'imposent si l'on ne veut pas que dans un avenir très prochain le nombre des sans-logis augmente de façon inquiétante. Si, au regard de ce péril qui s'aggrave, nous plaçons l'effort de construction, nous constatons que, sauf de rares exceptions, l'industrie du bâtiment ne travaille plus guère pour le logement de la population ouvrière ou des classes moyennes. Les initiatives des organismes d'habitation à bon marché se heurtent à trop de difficultés. Il y a dans l'ordre de la construction et dans une grande partie de la France un arriéré de treize ans à rattraper.

« Il ne peut y avoir d'efforts sérieux pour la mise en valeur des richesses nationales si la classe moyenne et la classe ouvrière ne sont pas assurées d'un logis salubre, si, suivant un mot employé jadis par M. Ribot, « elles doivent subir des conditions d'habitation indignes d'une nation civilisée. »

« Le Gouvernement doit donc avoir une politique de la construction et en définir les éléments. »

Dherbécourt fait d'ailleurs partie, dès cette époque, des Commissions de l'hygiène, de l'enseignement, de l'assistance, de l'assurance et de la prévoyance sociale.

Le 7 juillet 1928, le Sénat discute le projet de loi relatif aux H.B.M., ancêtres des H.L.M. Soucieux de la meilleure utilisation possible des deniers publics, il s'insurge déjà contre les conditions financières imposées aux collectivités qui entendent construire des habitations de caractère social.

Enfin, le 23 janvier 1931, il dépose une proposition de loi tendant à modifier la loi sur les enfants assistés.

En 1933, il adhère au Parti socialiste de France néo-socialiste.

Dherbécourt ne se présente pas aux élections du 20 octobre 1935. Il rentre dans la vie privée et il mourra peu après, le 27 mai 1937, à Paris, à l'âge de 72 ans.

DIAGNE (BLAISE), né à Gorée (Sénégal) le 13 octobre 1872, mort le 11 mai 1934 à Cambo-les-Bains (Basses-Pyrénées).

Député du Sénégal de 1914 à 1934.

Sous-secrétaire d'Etat aux Colonies du 26 janvier 1931 au 19 février 1932.

Issu d'une modeste famille indigène, Blaise Diagne fit ses études chez les Pères et quitta le Sénégal avant sa majorité. Il fit carrière dans l'administration

des douanes, et parvint au grade de contrôleur hors classe. Il servit au Congo, à Madagascar, à la Réunion, à la Guyane et en métropole. Il épousa une française à Paris en 1909.

Il fut membre d'une Commission municipale en Guyane et exerça à Tamalave les fonctions de juge au Tribunal criminel.

Il fut maire de Dakar jusqu'à sa mort.

Il se présenta aux élections générales législatives de 1914. S'adressant à la fois aux Européens et aux indigènes, il demanda la création à Dakar d'un lycée, d'une école normale et d'une école de médecine. Il défendit la liberté de conscience coranique et réclama la création de communes de plein exercice.

Il fut élu le 10 mai 1914 au second tour de scrutin, par 2.424 voix contre 2.249 à Heimbürger, sur 5.231 votants. François Carpot, député sortant, n'avait obtenu que 472 voix. Aux élections suivantes, il fut constamment réélu au premier tour.

A son arrivée au Palais Bourbon, Blaise Diagne s'inscrivit au « Groupe républicain socialiste » formation qu'il quitta en 1918 pour se joindre au « groupe des députés non inscrits ». Il fut membre de la Commission du commerce et de l'industrie, de la Commission des pensions civiles et militaires, de la Commission des douanes.

Par le biais des obligations militaires, il se battit pour obtenir des droits politiques en faveur des Africains.

En mai 1915, il déposa une proposition de loi, avec demande de discussion immédiate, tendant à soumettre aux obligations militaires les Sénégalais des communes de plein exercice.

Après l'adoption de ce texte, il déposa une proposition de loi soumettant également aux obligations militaires les descendants des originaires des communes de plein exercice du Sénégal. Ce texte reçut, lui aussi, force de loi (1916).

Il fut l'auteur d'une proposition de loi tendant à autoriser les indigènes et sujets français des colonies à contracter des engagements volontaires dans le corps français de l'armée métropolitaine et coloniale et dans l'armée de mer (1916).

Il fut chargé de rapporter le projet de loi créant l'emploi d'adjudant indigène, pour les militaires indigènes servant dans les unités de tirailleurs et de spahis de l'Afrique du Nord (1916).

Il déposa, en 1917, une proposition de résolution tendant à créer une grande Commission permanente des colonies et pays de protectorat. Cette Commission fut créée pendant la législature suivante.

Il intervint fréquemment dans les débats, et se montra particulièrement préoccupé du sort des militaires d'origine coloniale envoyés au front.

Le 27 novembre 1916, au début du troisième hiver de guerre, il demanda à interpellier le Gouvernement sur les conditions d'emploi, en hiver, des militaires d'origine coloniale dans les armées en campagne en France et en Orient. Satisfait des assurances reçues du Ministre de la Guerre, il retira son interpellation.

Mais, pendant toute la durée de la guerre, il resta très attentif au sort des troupes noires qui trouverent en lui, aussi bien du point de vue matériel que moral, un défenseur convaincu et habile.

Le 16 janvier 1918, désigné par Georges Clemenceau, il prend la tête d'une mission en Afrique pour le recrutement de soldats indigènes, avec le titre de Commissaire de la République dans l'Ouest africain. Le Gouvernement marquait ainsi sa volonté d'intensifier le recrutement en Afrique. Hostile à cette politique, soutenue par Diagne, le Gouverneur de l'A.O.F., Van Vollenhoven, demanda à être relevé de ses fonctions. Envoyé au front sur sa demande, il y fut tué à la tête de son bataillon.

Le 11 octobre 1918, Blaise Diagne fut nommé par Clemenceau Commissaire général « chargé du contrôle des militaires français d'origine coloniale et des militaires et travailleurs indigènes originaires des possessions africaines dépendant du Ministère des Colonies ».

Il retrouva cette fonction en 1920 et 1921 dans les Cabinets Millerand, Leygues et Briand (jusqu'au 2 octobre 1921).

Il se présenta aux élections générales législatives de 1919 comme « candidat républicain socialiste indépendant » et fut réélu le 30 novembre par 7.444 voix contre 1.252 à Carpot (candidat démocratique) sur 8.867 votants.

Il fut membre de la Commission de l'Algérie.

Il déposa une proposition de loi concernant les pensions attribuées aux originaires des communes de plein exercice du Sénégal, et une autre tendant à modifier certains articles du Code civil en faveur des pupilles de la Nation.

Il fut chargé de rapporter divers projets de loi concernant les colonies.

Il prit part à de nombreux débats, notamment à ceux ayant trait aux problèmes militaires. Il fit une intervention remarquée lors de la discussion d'une interpellation sur les injustices et les crimes commis aux colonies au préjudice des indigènes.

Il fut réélu le 11 mai 1924 par 6.133 voix contre 1.891 à son unique concurrent, Paul Defferre avocat dakarais, père de Gaston Defferre. Il y avait 8.193 votants.

Inscrit au groupe républicain socialiste et socialiste français, il présida la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats et fut membre de la Commission de l'armée.

Il déposa deux propositions de résolution tendant à inviter le Gouvernement

à augmenter le nombre des médecins des troupes coloniales et à adapter leur statut à leurs lourdes tâches.

Il prit part à plusieurs discussions ayant pour objet des problèmes militaires ou coloniaux.

Il fut réélu le 22 avril 1928 par 5.175 voix contre 4.396 voix à Galandou Diouf « indépendant » (un de ses anciens lieutenants qui lui succédera en 1934), sur 9.911 votants.

Il fut membre de la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, et de la Commission du suffrage universel.

Il intervint dans plusieurs débats sur les problèmes financiers des colonies.

Il fit partie de la délégation gouvernementale française à la conférence du B.I.T. sur le travail forcé (Genève 1930).

Du 26 janvier 1931 au 19 février 1932, il fut sous-secrétaire d'Etat au Ministère des Colonies, au sein de trois cabinets successifs présidés par Laval avec Paul Reynaud comme Ministre des Colonies. Pour la première fois, un ressortissant d'Afrique noire accédait à la fonction ministérielle. Il se fit entendre dans la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1931-1932 et de plusieurs projets de loi concernant le régime douanier colonial.

Il fut réélu le 1^{er} mai 1932 par 7.250 voix contre 3.875 à Galandou Diouf sur 12.031 votants.

Inscrit au groupe des indépendants, il fut membre de la Commission des colonies et de la Commission de la marine marchande.

Il dépose une proposition de loi tendant à la révision du tarif douanier applicable aux graines et fruits oléagineux (1932) et participa à la discussion du projet de loi ayant le même objet (1933).

Il mourut en court de mandat à Cambo-les-Bains (Basses-Pyrénées) le 11 mai 1934. Il avait alors 61 ans.

Le président Fernand Bouisson prononça son éloge funèbre à la séance publique du 15 mai : « Il parlait notre langue avec un art que beaucoup ont même lui enviaient... Il avait 42 ans quand, en 1914, il devint l'élue de ses concitoyens du Sénégal » berceau « disait-il de la France africaine ». Son action s'est poursuivie pendant vingt ans, malgré bien des difficultés, bien des obstacles, à travers la guerre, à travers la crise qui a durement frappé l'économie africaine. Sa curiosité servie par une intelligence singulièrement vive s'étendait, s'élargissait sans cesse. Tant de dons expliquent que Diagne ait été nommé « Sous-secrétaire d'Etat ». Pour la première fois, un représentant indigène de nos possessions lointaines faisait partie du Gouvernement de ce pays.

L'histoire retiendra cet événement chargé de sens. »

DIANCOURT (Louis, Victor), né à Reims (Marne) le 5 octobre 1825, mort à Reims le 11 mai 1910.

Député de la Marne de 1879 à 1881.

Sénateur de la Marne de 1886 à 1906.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 384.)

Diancourt continue à se préoccuper, au Sénat, des questions concernant le travail, les réformes sociales, l'amélioration du sort des classes laborieuses, le régime douanier, etc.

Il rapporte un certain nombre de projets et propositions de loi, notamment celle qui a trait aux H.B.M.

Il n'oublie pas qu'il représente la Champagne et, à ce titre, il ne manque pas d'intervenir, le 29 juin 1891, dans la discussion de la proposition de loi relative à la protection des vignobles français contre le phylloxera. C'est avec prudence qu'il convient d'introduire en France, estime-t-il, les plants américains, car il ne faudrait pas que leur présence dans les régions voisines favorisât l'extension de la maladie en Champagne où ils ne vivent pas.

Il se fait encore entendre au sujet du travail des femmes, dont il demande que la durée soit limitée à onze heures, ainsi que des enfants.

Lors du renouvellement de 1897, il est réélu, le 3 janvier, par 550 voix sur 990 votants au premier tour de scrutin.

Membre de diverses Commissions spéciales, il intervient également, durant ce nouveau mandat, dans la discussion de la proposition de loi sur le placement des ouvriers et employés.

Diancourt ne se représente pas aux élections du 7 janvier 1906, à l'occasion desquelles il est remplacé, au sein de la Haute Assemblée, par Montfeuillard, député radical de Reims.

Il meurt, quatre plus tard, le 11 mai 1910, à Reims, à l'âge de 85 ans.

Diancourt, qui était Chevalier de la Légion d'honneur, a laissé plusieurs travaux de caractère à la fois historique et littéraire parmi lesquels nous citerons : *Les Allemands à Reims, 1870-1871*, ainsi que *Deux originaux rémois : Les Hédoïn de Pons-Ludon ; une Philippique inconnue*.

DIDE (Auguste, Scipion), né à Vézénobres (Gard) le 4 avril 1839, mort à Nice (Alpes-Maritimes) le 16 mars 1918.

Sénateur du Gard de 1885 à 1894.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 384.)

Le 28 février 1891, Dide développe, à propos de la situation faite à l'Algérie, une interpellation remarquable par le relief qu'elle donne aux problèmes de la colonisation et aux difficultés qui en résultent. Il affirme notamment que « nous ne sommes pas faits, nous Français, pour faire des colonies de peuplement » et il termine en pronant la solution qui « consisterait à assimiler les départements algériens aux départements français et à supprimer le Gouvernement général ».

A la fin de la même année, Dide propose devant le Sénat une discussion particulièrement vive au sujet des rapports de l'Etat et de l'Eglise, à la suite de l'affaire des pèlerinages français à Rome et de la condamnation de Mgr. Gouthe-Souillard par la Cour d'appel de Paris pour offense publique envers le Ministre. Il l'entame lui-même avec une grande vigueur lors de la séance solennelle du 9 décembre et, après un brillant tournoi oratoire, fait adopter par 208 voix contre 53 un ordre du jour invitant le Gouvernement à une répression énergique des atteintes portées par l'épiscopat français aux lois organiques concordataires.

Battu, après deux tours de scrutin, aux élections du 7 janvier 1894, Dide se retire alors de la vie politique. Il meurt à Nice, le 16 mars 1918, à l'âge de 79 ans.

DIDIER (HENRY, GABRIEL), né à Fresnes-en-Woëvre (Meuse) le 12 avril 1807, mort à Paris le 23 décembre 1891.

Sénateur inamovible de 1881 à 1891.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 385.)

Henri Didier décède à Paris, le 23 décembre 1891, à l'âge de 84 ans. Le jour même, le président Le Royer prononce devant la Haute Assemblée son éloge funèbre : « Travailleur tenace et modeste, libéral de vieille date et de conviction profonde, M. Didier était, depuis quelques années déjà, atteint dans sa santé et ne pouvait participer activement aux travaux du Sénat. »

DIDRY (ALFRED, JEAN-BAPTISTE), né le 15 avril 1862 à Eton (Meuse), mort le 14 juin 1937 à Eton.

Député de la Meuse de 1924 à 1932.

Agriculteur de profession, Alfred Didry fut attiré très tôt par les problèmes d'administration locale et la politique. Il fut tout d'abord suppléant du juge de paix, puis, en 1892, fut élu

conseiller municipal d'Eton. Il devint premier adjoint en 1894, puis maire en 1900 et le restera jusqu'en 1935. En 1904 il entra au Conseil d'arrondissement et sera renouvelé dans ces fonctions jusqu'en 1925, date à laquelle il se présenta avec succès au Conseil général.

C'est le 11 mai 1924 qu'Alfred Didry se présenta pour la première fois aux élections à la Chambre des Députés. Il était inscrit sur la liste d'Union républicaine et nationale conduite par André Maginot. Celle-ci fut élue en entier au premier tour de scrutin, à la majorité absolue, Didry recueillant pour sa part 26.966 voix sur 51.210 votants. Au cours de la législature, il appartint à la Commission des régions libérées, le problème de la reconstruction des départements envahis l'intéressant au premier chef.

Le 22 avril 1928, au scrutin uninominal, il fut réélu au premier tour dans la circonscription de Montmédy (Meuse) par 6.552 voix sur 9.810 votants. De 1928 à 1932, il siégea à la Commission des comptes définitifs et des économies et à la Commission des régions libérées. Bien qu'arrivé en tête au premier tour en 1932 dans la même circonscription, il fut battu au second par André Beauguitte qui recueillit 4.711 voix, lui-même n'en obtenant que 4.092 sur 9.773 votants.

Dès lors Alfred Didry se consacra à ses mandats locaux, qu'il abandonna d'ailleurs en raison de son âge, en 1935. Il mourut le 14 juin 1937 à Eton à l'âge de 75 ans. Il était Chevalier de la Légion d'honneur, Officier du Mérite agricole et Officier d'académie.

DIEBOLT-WEBER (MICHEL), né le 10 décembre 1859 à Oberhausbergen (Bas-Rhin), mort le 18 avril 1936 à Oberhausbergen.

Sénateur du Bas-Rhin de 1920 à 1936.

Michel Diebolt-Weber naît le 10 décembre 1859 à Oberhausbergen, dans le département du Bas-Rhin.

Fils de cultivateur, il maintient la tradition familiale en restant attaché à la terre.

Sa connaissance des problèmes agricoles et l'intérêt tout particulier qu'il y porte incitent ses concitoyens à le désigner pour les représenter au sein de la Haute Assemblée. Il est élu sénateur le 11 janvier 1920, au titre de l'Union républicaine, par 922 voix sur 1.202 votants et il sera réélu au deuxième tour, le 9 janvier 1927, par 651 voix sur 1.210 votants.

Durant son mandat sénatorial, Diebolt-Weber fait successivement partie des Commissions de l'agriculture, de l'Al-

sace-Lorraine, du commerce, de l'industrie, du travail et des postes.

Il n'intervient que deux fois. La première, c'est le 30 juin 1926, lors de la discussion de la proposition de loi sur les baux commerciaux et industriels. La seconde, le 28 janvier 1933, il s'agit du projet de loi relatif aux fortifications détachées de Strasbourg dont il demande la vente, afin de libérer l'Etat d'un entretien coûteux. En fait, c'est l'intérêt de l'agriculture qu'il recherche essentiellement comme à l'accoutumée, puisqu'il s'agit de remettre à sa disposition les terrains particulièrement fertiles qui se trouvent en cause dans cette opération.

Diebolt-Weber ne sollicite pas le renouvellement de son mandat à l'occasion des élections du 20 octobre 1935. Il se retire alors de la vie publique pour mourir, le 18 avril 1936, à 77 ans, à Oberhausbergen (Bas-Rhin).

DIEN (LOUIS), né le 24 mai 1875 à Parçay-sur-Vienne (Indre-et-Loire), mort le 22 août 1939 à l'Île-Bouchard (Indre-et-Loire).

Député d'Indre-et-Loire de 1928 à 1932.

Industriel en briqueterie, Louis Dien fut mobilisé en 1914 comme gestionnaire d'ambulance. En mai 1917, il fut décoré de la Croix de guerre avec trois citations et de la Légion d'honneur, distinctions dont, par modestie, il s'abstint toujours de faire état.

Conseiller général et maire de l'Île-Bouchard de 1918 à 1939, il se présenta aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928 dans la circonscription de Chinon. Avec 8.631 voix sur 19.209 votants, il réussit le remarquable exploit de distancer au premier tour de scrutin un redoutable rival, Camille Chautemps, qui n'obtenait que 7.339 suffrages. Il devait conserver un léger avantage au second tour, l'emportant par 9.376 voix contre 9.288 à son adversaire sur 19.313 votants.

À la Chambre, membre du groupe de la gauche sociale et radicale, il fit partie de la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats. Il intervint à plusieurs reprises en faveur de victimes de calamités en Indre-et-Loire. En 1932, il obtint l'inscription au budget des Beaux-arts d'un crédit pour l'érection d'une statue au cardinal de Richelieu.

Aux élections générales du 1^{er} mai 1932, il s'effaça au second tour, n'ayant obtenu que 5.967 voix contre 9.038 à un candidat radical, M. Léon Courson sur 18.884 votants. Il se consacra alors à son activité professionnelle et à sa mission d'élu local en conservant jusqu'à sa mort, survenue le 22 août 1939 à l'âge de 64 ans, la confiance et l'estime de ses concitoyens.

DIESBACH (Louis de), né le 31 août 1893 à Hendecourt-lès-Ransart (Pas-de-Calais).

Député du Pas-de-Calais de 1932 à 1942.

Petit-fils d'Eugène de Diesbach, député à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876, Louis de Diesbach est issu d'une famille traditionnellement orientée vers l'agriculture.

Au cours de la guerre de 1914-1918, il servit d'abord dans la cavalerie et, avec son régiment de Dragons, prit part aux combats de Belgique, de la Marne et de l'Yser. Volontaire pour l'aviation, il devint pilote de chasse et fut blessé en combat aérien.

Après sa démobilisation, il se consacra à la reconstruction de sa commune natale totalement détruite. En 1919, il fut élu maire à l'âge de 26 ans, puis président de la Coopérative de reconstruction. Dans le même temps, il militait au sein des mouvements d'anciens combattants qui se créaient et fut élu président du groupe départemental de l'Union nationale des anciens combattants du Pas-de-Calais.

En 1928, il se présenta au Conseil général et fut élu au premier tour de scrutin. Il devait conserver ce mandat sans interruption jusqu'en 1940. Candidat aux élections générales législatives de 1932, dans la première circonscription d'Arras, il fut élu au second tour, le 8 mai, avec 13.681 voix contre 11.221 à son principal concurrent, M. Petit, sur 26.975 votants.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe de l'alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants dont un des chefs était le président Flandin et Paul Reynaud un des chefs de file.

Au cours de cette législature, il appartint à la Commission des travaux publics et des moyens de communication, à celle des régions libérées, à celle des pensions et à celle des mines et forces motrices. Il fut, d'ailleurs, nommé secrétaire de ces deux dernières commissions. Son activité s'orienta principalement dans les secteurs qu'il connaissait tout particulièrement en tant qu'administrateur local : agriculture, reconstruction, problèmes miniers, anciens combattants. C'est ainsi qu'en 1934, il déposa une proposition de résolution, puis une demande d'interpellation sur les menaces de chômage dans les mines. Dans le même temps, il fit partie de la Commission de contrôle de la sécurité des travailleurs du sous-sol et de plusieurs missions de la Commission des mines dans le Nord, l'Est et le Midi de la France ainsi que dans les possessions françaises d'Afrique du Nord.

En 1935, il déposa une proposition de résolution tendant à réduire le service militaire des enfants aînés de familles nombreuses. Il reprit cette proposition au cours d'une intervention dans la dis-

ussion de la loi sur le recrutement de 1936.

Sur le plan rural, il déposa, en 1936, une proposition de résolution concernant le taux de blutage des blés, puis intervint dans la discussion budgétaire pour obtenir un accroissement des crédits consacrés aux calamités agricoles.

Enfin, il demanda, dans une proposition de résolution de 1936, que les ouvriers d'Etat puissent cumuler leurs pensions civiles et militaires et rapporta, la même année, le projet de loi sur la prorogation du délai de déclaration des dommages de guerre.

A nouveau candidat dans la même circonscription aux élections générales de 1936, il fut réélu au deuxième tour de scrutin, le 3 mai, par 14.679 voix contre 12.749 à son adversaire, M. Louis, sur 27.829 votants. Dans la Chambre nouvelle, il appartient au même groupe politique.

Au cours de cette législature, interrompue par les événements de 1940, il devint membre de la Commission des mines et des forces motrices, de celle des pensions civiles et militaires et de celle des postes, télégraphes et téléphones. Il anima, en tant que président, le groupe d'amitié franco-belge et créa le groupe franco-suisse, ce qui l'amena à effectuer à ce double titre de nombreuses missions dans les deux pays voisins. Le 4 juin 1936, il fut élu secrétaire de la Chambre. Il a été reconduit dans cette fonction en 1937.

Au cours des quatre années qui précédèrent l'invasion allemande, Louis de Diesbach développa son activité législative dans les mêmes domaines auxquels il s'était intéressé au cours de son précédent mandat.

En 1936, il déposa diverses propositions de loi concernant les retraites des mineurs et l'octroi d'avantages aux titulaires de la Médaille d'honneur du travail. Il prit part au débat sur le projet de loi relatif aux pensions, à celui relatif à la création de l'Office national interprofessionnel du blé et surtout à celui, beaucoup plus important, concernant la dévaluation, en septembre 1936. Au cours de son intervention, il signala, en particulier, les fâcheuses répercussions que cette mesure risquait d'avoir sur les revenus agricoles et sur les pensions d'anciens combattants et victimes de guerre.

En 1937, Louis de Diesbach déposa des propositions de loi tendant à exonérer les chômeurs du paiement de la taxe radiophonique, à abroger le décret-loi du 30 octobre 1935 fixant au 30 novembre 1935 le terme des demandes de dommages de guerre, à exonérer de l'impôt les versements constitutifs de retraite et à établir un statut des victimes civiles de la guerre équivalent à celui des mutilés de guerre. Au cours de la discussion du budget de

1938, il prit la parole sur les crédits consacrés à la reconstruction et au paiement des dommages de guerre.

Au cours de l'année 1938, il déposa une proposition de loi concernant la retraite des mineurs et intervint ensuite au cours de la discussion, en mars, du projet gouvernemental ayant le même objet. Également en mars 1938, il prit part au débat sur le projet de statut des grands mutilés. En décembre, au cours de la discussion budgétaire, il demanda que les pensionnés civils soient exonérés de la taxe de 2 %.

En 1939, il présenta diverses propositions de loi relatives à l'extension de la législation concernant les victimes civiles, aux ascendants d'enfants de moins de 12 ans, à exonérer du timbre sur les vélocipèdes les travailleurs et les enfants, à l'augmentation des soldes des hommes de troupe, caporaux, caporaux-chefs et quartiers-maitres des armées.

Lorsque le second conflit mondial éclata, Louis de Diesbach s'engagea à nouveau dans l'aviation. En mars 1940, il intervint, à la Chambre, sur le problème des permissions agricoles, des affectations de mobilisation et des affectations spéciales. Au moment de l'armistice de juin 1940, il était affecté au centre de Cazeaux en instance de départ pour l'Afrique du Nord. Il fut alors démobilisé et, répondant à la convocation des Chambres, se rendit à Vichy et vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet 1940.

Il reentra ensuite dans son département où il passa toute la période de l'occupation. Nommé membre du Conseil National, il s'efforça, en liaison avec l'administration, d'améliorer la situation du ravitaillement dans le Pas-de-Calais, de subvenir aux besoins de l'agriculture et des mines et d'éviter la réquisition et l'envoi en Allemagne de main-d'œuvre en suscitant notamment des projets de travaux pour le maintien de cette main-d'œuvre sur place. Il utilisa également son influence sur les mouvements d'anciens combattants pour éviter que ceux-ci fussent pris en main par des organisations pro-ennemies.

À la Libération, bien qu'indigible en raison de son vote de juillet 1940, ses concitoyens le portèrent à nouveau à la mairie de son village natal. Cette élection fut cassée. Sa femme se présenta alors à sa place et fut élue conseillère municipale et maire. Lors du renouvellement général de 1946, il se représenta malgré son incapacité, fut réélu conseiller municipal à la quasi-unanimité des votants et maire à l'unanimité du Conseil. Il a conservé depuis lors ce poste.

M. Louis de Diesbach est Officier de la Légion d'honneur, titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de guerre 1914-1918 et de plusieurs autres distinctions étrangères.

DIETZ-MONNIN (CHARLES, FRÉDÉRIC), né à Barr (Bas-Rhin) le 13 septembre 1826, mort à Paris le 6 janvier 1896.

Sénateur inamovible de 1882 à 1896.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 387).

Dietz-Monnin est chargé de rapporter plusieurs projets importants relatifs au commerce et à l'industrie. Il dépose notamment un rapport sur le projet de loi relatif aux marques de fabrique et de commerce qui aboutit à la loi du 2 mai 1890, ainsi qu'un rapport remarquable sur l'enquête proposée par lui-même et plusieurs de ses collègues au sujet des « fraudes tendant à faire passer pour français des produits fabriqués à l'étranger ou en provenant » (1890).

Dietz-Monnin continue à prendre une part active à la préparation de toutes les grandes expositions. Après avoir été vice-président du jury lors de l'Exposition universelle de Paris, en 1889, il est nommé membre de la Commission supérieure instituée en vue de l'exposition universelle de 1900, qui devait clore un siècle marqué par de si prodigieux progrès de la science appliquée à l'industrie. Cette activité, qui lui vaut encore d'être décoré de nombreux ordres étrangers, l'empêche sans doute de se manifester lors des réunions du Sénat en séance publique, car aucune intervention de sa part n'est enregistrée durant cette période.

En 1893, il est élu président de la Commission chargée de l'examen du projet de loi portant approbation de la convention signée le 31 juillet 1892 entre la France et la Suisse pour régler les conditions de l'exécution du service téléphonique entre les deux pays.

Dietz-Monnin décède en cours de mandat, le 6 janvier 1896, à 70 ans ; le président d'âge du Sénat, M. Wallon, prononce son éloge funèbre à l'ouverture de la session le 14 janvier : « Durant les tristes épreuves du siège de Paris, il se signala par sa sollicitude pour la population de son quartier, dans l'œuvre des cantines... Il soutint la politique de M. Thiers : « Enfant de l'Alsace, sans aucune attache politique avant mon élection, sans autre ambition que le relèvement du pays et l'espoir de voir rentrer un jour dans la grande famille française nos provinces perdues par une folie dynastique, je reste profondément attaché au grand citoyen qui a réduit la commune et libéré le territoire et suis plus que jamais pénétré de la nécessité de maintenir et d'organiser la République conservatrice. »

« Chevalier de la Légion d'honneur (10 avril 1877), Officier l'année suivante (28 octobre) à la suite de l'Exposition universelle de 1878, où il avait été directeur de la Section française, Commandeur le 11 août 1893 comme Prési-

dent du Tribunal de commerce de la Seine, il avait associé à ces décorations nationales bien d'autres insignes d'ordres étrangers. Je ne les énumérerai pas, j'aime mieux rappeler la simplicité avec laquelle il recevait ces témoignages de l'estime que l'on faisait partout de lui, l'aménité de son caractère, la courtoisie de son accueil et toutes ces excellentes qualités d'un brave Alsacien qui lui donnaient des amis sur tous les bancs du Sénat et qui nous rendent si vivement sensible la perte que nous avons faite en sa personne. »

DIGNAC (PIERRE), né le 13 janvier 1876 à Gujan-Mestras (Gironde).

Député de la Gironde de 1919 à 1942.

*Sous-secrétaire d'Etat
à la Marine militaire du 27 janvier 1931
au 16 février 1932.*

Pierre Dignac appartient à l'une des plus vieilles familles de cette région du Sud-Ouest qu'on appelle le « capitalat de Buch ». Son père Edouard Dignac (1845-1891) était procureur de la République; son grand-père, Eugène Dignac, notaire, avait été maire de Gujan-Mestras.

La carrière politique de Pierre Dignac commença de bonne heure. Son élection à la mairie de la Teste de Buch, en mars 1901, fit de lui le plus jeune maire de France. Conseiller général en 1903, il fut reconduit dans ces fonctions locales jusqu'en 1945.

Mobilisé en 1914 comme lieutenant d'infanterie à l'Etat-Major du 18^e Corps, il fut blessé deux fois grièvement à Verdun et obtint trois citations. Sa conduite lui valut la Légion d'honneur et la Croix de guerre avec palmes.

Aux élections législatives générales du 16 novembre 1919, il se présenta dans la Gironde, en tête d'une liste d'Union républicaine clémenciste dans laquelle figurait Georges Mandel. Le succès fut triomphal et toute la liste fut élue, Pierre Dignac obtenant, pour sa part, 83.934 voix sur 159.336 votants. A la Chambre, membre de la Commission d'administration générale et de la Commission de la marine marchande, il se consacra tout spécialement aux questions intéressant la navigation commerciale et se signala d'emblée par une interpellation sur les circonstances du naufrage du paquebot *L'Afrique*.

Il fut réélu le 11 mai 1924 sur une liste de Concentration républicaine conduite par M. Picot. Inscrit au groupe des républicains de gauche et membre de la Commission de l'administration générale départementale et communale et de celle de la marine marchande, il continua de s'intéresser aux problèmes de marine marchande et, notamment, aux inscrits maritimes et à la Caisse nationale des invalides de la marine. On remarqua également son action en fa-

veur du rétablissement du scrutin uninominal. Il devait d'ailleurs plus tard changer d'avis à ce sujet et se prononcer pour le système de la représentation proportionnelle.

Aux élections générales du 22 avril 1928 (retour au scrutin uninominal), il se présenta dans la sixième circonscription de Bordeaux et fut élu au premier tour de scrutin par 7.015 voix contre 4.115 à M. Prieur, sur 12.007 votants. Ses interventions les plus remarquées portèrent sur l'exploitation de la forêt landaise, la batellerie, l'amélioration du sort des fonctionnaires municipaux, les phares de la Côte d'Argent et l'ostréiculture dans le bassin d'Arcachon. En 1931 et 1932, il fut nommé à trois reprises Sous-secrétaire d'Etat au Ministère de la Marine militaire dans les premiers, deuxième et troisième Cabinets Pierre Laval. Il fut durant cette même période, membre de la Commission de la marine marchande, de celle de l'aéronautique civile, militaire, maritime et coloniale et de celle de l'administration générale départementale et communale.

Il obtint un nouveau succès aux élections générales du 1^{er} mai 1932, battant au premier tour de scrutin M. Prieur par 6.813 voix contre 5.201 sur 12.360 votants, et passa à la Chambre au groupe du centre républicain. Il siégea à la Commission de la marine marchande, à celle de la marine militaire, à celle des travaux publics, et à la Commission d'enquête sur l'affaire Stavisky. Auteur de propositions de loi sur les salaires des travailleurs des forêts landaises, sur l'augmentation du prix des journaux officiels, sur la protection des exploitations forestières, il se fit entendre au cours de la discussion des budgets de la Marine marchande, des Travaux publics, de l'Intérieur et demanda la protection gémmeière dans les régions sylvoles, et l'assainissement des finances publiques.

Aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, il fut réélu au second tour par 6.464 voix contre 6.322 à M. Guillet sur 12.979 votants. Inscrit au groupe des républicains de gauche et des radicaux indépendants, il fit partie de la Commission des travaux publics et de la Commission des P.T.T. Il déposa une proposition de loi sur la suppression du pourboire et poursuivit son action passée dans le domaine de la marine marchande et de la défense des produits résineux. On le vit intervenir plusieurs fois à la tribune sur les problèmes de l'aviation, sujet auquel il consacra une série d'articles parus dans un journal à grand tirage. C'est également à cette époque qu'il publia un livre intitulé *Les malfaiteurs publics* (Arthaud, éditeur) qui eut un certain retentissement.

En janvier 1940, Pierre Dignac fut nommé vice-président de la Chambre des Députés.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vota le projet de loi constitutionnelle présenté par le maréchal Pétain; il fut, à la Libération, interne

au Fort du Ha et libéré trois jours après. La commune de la Teste voulant lui prouver son attachement et sa reconnaissance, continua, en dépit de son inéligibilité, à lui apporter ses suffrages aux élections municipales.

Officier de la Légion d'honneur en 1926, Commandeur en 1930 et Grand Officier en 1956, Pierre Dignac reçut, le 6 août 1953, l'honorariat parlementaire.

DILLON (ARTHUR, MARIE, COMTE), né le 18 mai 1834 à Paris, mort le 2 septembre 1922 à l'île Berder (Morbihan).

Député proclamé du Morbihan en 1889.

Le comte Arthur, Marie Dillon descendait en ligne directe d'une famille d'officiers irlandais au service de la France depuis 1690. C'est, en effet, à cette date que Jacques II Stuart mettait à la disposition de Louis XIV un régiment irlandais commandé par un Arthur comte Dillon. Cette famille devait conserver la propriété de ce régiment jusqu'à la Révolution. Au moment où celle-ci arriva trois Dillon exerçaient des commandements aux Armées. Un comte Dillon (1751-1839), après avoir commandé le régiment en Amérique pendant la guerre d'Indépendance, émigra, rejoignit l'armée des Princes, puis passa au service du roi d'Angleterre et ne rentra en France qu'à la Restauration. Le chevalier Théobald de Dillon (1745-1792) grand oncle d'Arthur, Marie, était maréchal de camp en 1791 et commandait l'armée du Nord lorsque se déclara l'offensive de la coalition des rois. Il fut massacré par ses troupes en retraite à Lille le 29 avril 1792. Le troisième, ascendant direct du député, le comte Arthur Dillon (1750-1794), après avoir été gouverneur de Tobago en 1786, avait été élu député de la Martinique aux États généraux de 1789. Nommé lieutenant général en 1792, il rejoignit l'armée du Nord avec laquelle il combattit. Accusé en 1793 de connivence avec l'ennemi, il fut guillotiné en 1794. Il laissait un fils Pierre Dillon qui devait épouser Mlle Marie, Adèle Poidevin. De cette union naissait, le 18 mai 1834, à Paris, le comte Arthur, Marie Dillon.

Bachelier es-sciences le 11 juillet 1854, Arthur, Marie Dillon fut reçu à l'École militaire de Saint-Cyr en novembre de la même année, après avoir préparé le concours à l'École de Montreuil à Versailles. Au cours de son séjour à Saint-Cyr, il se lia d'une amitié profonde et durable avec un autre élève, Georges Boulanger, le futur général.

Sorti en 1856, il fut affecté, en octobre de cette année, au 3^e régiment de cuirassiers. Il donna sa démission le 17 février 1869. Au cours de sa carrière militaire, le lieutenant Arthur,

Marie Dillon s'occupa principalement de recherches concernant le renflouement des navires. L'armée lui accorda, d'ailleurs, toutes facilités pour poursuivre ces études et l'empereur Napoléon III assista en 1867 aux expériences d'une de ses inventions.

Rappelé sous les drapeaux en 1870, il fut démobilisé en 1872 avec le grade de capitaine et la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur. Chef d'escadron de réserve de la cavalerie territoriale, il démissionna de ce grade en février 1879.

Dès sa démission il entra dans l'industrie privée et devint secrétaire général de la Compagnie du câble transatlantique, fondée par l'américain Mackay.

Resté en étroites relations d'amitié avec Boulanger, celui-ci fit appel à lui lors du lancement de son mouvement en 1886. Son rôle fut double. Sur le plan politique, il fut chargé de négocier l'alliance des monarchistes et des boulangistes. Sur le plan financier, il fut chargé, à la fois, de gérer les fonds du Comité républicain national, animé par Déroulède et Rochefort et d'élaborer la politique financière du boulangisme. Il est vraisemblable que si Boulanger était arrivé au pouvoir, le comte Dillon eut été son Ministre des Finances.

Après l'échec de la tentative de prise de pouvoir par les boulangistes, au début de 1889, le Gouvernement, sous l'impulsion du Ministre de l'Intérieur Constans, réagit vigoureusement. Une loi du 19 février 1889 supprima le scrutin départemental, rétablit le scrutin d'arrondissement et interdit les candidatures multiples. Dans le même temps, des poursuites furent engagées contre le général Boulanger et plusieurs de ses amis, dont le comte Dillon, et la Ligue des patriotes de Déroulède fut dissoute. Le général Boulanger s'enfuit alors à Bruxelles, le 19 avril 1889, refusant, malgré sa popularité qui demeurait grande, de faire front aux attaques dont il était l'objet.

Fidèle à son amitié, le comte Dillon l'accompagna. Après une rapide instruction, la Haute-Cour jugea les exilés par contumace et, à la surprise générale, les condamna à la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée.

Bien qu'inéligible en droit, le comte Dillon se présenta aux élections générales de septembre 1889 dans la première circonscription de Lorient (Morbihan) sur le programme boulangiste. De son côté, le général Boulanger faisait acte de candidature dans la Seine.

Le 22 septembre 1889, le comte Dillon recueillit au premier tour de scrutin, sur le programme boulangiste, 9.291 voix contre 2.049 à M. Guieysse, son adversaire, soutenu par les éléments conservateurs du département dont le chef était un autre officier de la cavalerie, le comte Albert de Mun. Il y eut 14.013 votants. Il fut alors proclamé élu par la Commission du Mor-

bihan, ayant obtenu plus de la majorité absolue des voix. Cependant, dans le même temps, la Commission de la Seine refusait de proclamer l'élection du général Boulanger, qui avait obtenu, lui aussi, dans sa circonscription, la majorité des suffrages et, le déclarant inéligible, lui substituait le candidat arrivé en tête de ses adversaires. En vertu des dispositions constitutionnelles de 1875, il appartenait à la Chambre des Députés de trancher en dernier ressort. Dans la séance du 26 novembre 1889, sur rapport du 7^e bureau de la Chambre, malgré la défense de M. Cunéo d'Ornano, par 333 voix contre 181, le comte Dillon était invalidé.

Il ne se représenta pas à l'élection partielle du 26 janvier 1890. Amnistié par la loi du 1^{er} février 1895, il rentra en France et se retirait à l'île Berder, dans le golfe du Morbihan. Ayant abandonné toute activité politique il s'employait à créer un port dans l'île. Il y mourut le 2 septembre 1922, à l'âge de 88 ans.

DINDEAU (CHARLES, JACQUES), né le 21 décembre 1841 à Cours-les-Barres (Cher), mort le 17 juillet 1898 à Cours-les-Barres.

Député de l'Ardèche de 1893 à 1898.

Bachelier, puis élève des Beaux-Arts à Paris (en 1860 il entra dans les ateliers de Sébastien Cornu et de Léon Cogniet), Charles Dindeau s'opposa à l'Empire et fut, en 1870, chef de bataillon des volontaires du Cher. Maire de sa commune natale, puis sous-préfet de Cosne (Nièvre) en 1879 et de Montfort (Ille-et-Vilaine), Officier d'Académie en 1880 et Officier de l'Instruction publique en 1889, il fut nommé sous-préfet de Largentière le 23 avril 1886. Il adopta une attitude combative à l'égard des conservateurs et fut mis en disponibilité le 4 février 1891 à la suite de querelles politiques locales : il avait constitué en septembre et octobre 1888 des comités républicains cantonaux et publié une circulaire annonçant qu'il ne ferait aucune nomination sans prendre l'avis de ces comités.

Candidat au Sénat en mai 1892, il se retira au deuxième tour. Le 16 avril 1893, il se présenta à une élection législative partielle dans la deuxième circonscription de Privas, en remplacement de M. Clauzel, décédé. Il fut élu par 7.077 voix sur 13.543 votants contre 5.617 à M. Rigaud. La même année, aux élections législatives générales du mois d'août 1893, il fut réélu au deuxième tour, l'emportant sur le colonel Vitalis, conservateur, par 8.792 voix contre 6.221.

Républicain radical, il fit partie à la Chambre de diverses Commissions et, notamment, de la Commission de réforme générale de l'impôt. Orienté vers les problèmes de l'agriculture, il

s'intéressa en particulier aux questions touchant la sériciculture.

Il échoua aux élections sénatoriales de février 1896 et ne se représenta pas aux élections générales législatives des 8 et 22 mai 1898, pour raisons de santé.

S'étant retiré dans sa commune natale de Cours-les-Barres (Cher), il y mourut quelques semaines plus tard, le 17 juillet 1898, à l'âge de 57 ans.

DION (JULES, PHILIPPE, FÉLIX, ALBERT, MARQUIS DE), né le 9 mars 1856 à Nantes (Loire-Inférieure), mort le 19 août 1946 à Paris.

Député de la Loire-Inférieure de 1902 à 1923.

Sénateur de la Loire-Inférieure de 1923 à 1941.

Jules, Philippe, Félix, Albert, marquis de Dion, fils d'Albert, Louis, Guillaume, marquis de Dion, et de Laure, Félicie Cossin de Chourses, naît à Nantes le 9 mars 1856.

La famille de Dion, d'origine brabançonne, tire son nom de la terre de Dion-le-Val, située à cinq lieues de Bruxelles.

On cite un Jean de Dion qui prit part à la cinquième croisade et l'on enregistre, en 1360, le mariage de Gilles de Dion avec la petite-fille du duc de Brabant. L'écusson brabançon figurera désormais dans leurs armes.

Au xvii^e siècle, une branche de la maison de Dion passe en France. Elle donne des officiers généraux aux rois de France et d'Espagne, des chevaliers de Saint-Louis, des chanoines aux chapitres nobles de Nivelles et de Maubeuge.

Dès sa jeunesse, celui qui n'est encore que le comte de Dion se passionne pour la mécanique. On connaît l'anecdote : se promenant sur les boulevards en compagnie du duc de Morny, il aperçoit un de ces petits jouets scientifiques que construisaient M. Bouton et son beau-frère, M. Trépardoux, dans un modeste atelier de la rue de la Chapelle. Dès lors, sa décision est prise ; il leur rend visite et une association s'ensuit qui sera à l'origine de nombreuses innovations dans le domaine automobile.

En 1883, les promeneurs du bois de Boulogne, à leur grande stupefaction, voient apparaître le comte de Dion monté sur une machine pétaradante, roulant à environ quinze kilomètres à l'heure. C'est le premier tricycle à vapeur, bientôt suivi d'un quadricycle, « machine trépidante et crachant le feu », qui atteint le vingt-cinq kilomètres à l'heure. Ces engins sont la création des nouveaux associés installés d'abord rue Pergolési, puis bientôt à Puteaux, dans ce qui deviendra les usines de Dion-Bouton.

Le comte de Dion se heurte vite aux sceptiques, à commencer par son propre père qui, mécontent des dépenses engagées par son fils, lui ferme les cordons de sa bourse, puis, devant son insistance, le fait pourvoir d'un conseil judiciaire. De Dion, rappelant ses souvenirs, écrira plus tard : « Devant l'opinion générale hostile, devant les gens les mieux intentionnés qui me prenaient pour un illuminé, je n'ai jamais perdu la foi dans le succès final de « l'idée automobile », et surtout je n'ai jamais cessé d'y travailler de toutes mes forces. »

Les usines de Dion-Bouton fabriquent encore durant quelque temps des engins à vapeur : en 1894, un nouveau quadricycle dont les résultats sont bien supérieurs à ceux du précédent, puis, en 1885, un « dog-cart », à la demande d'un dandy de l'époque, M. de la Tour du Pin, qui avait dit « Fabriquez-moi donc une de vos voitures sans chevaux, mais faites-la surtout en forme de « dog-cart ». Cet engin qui pèse quatre cents kilos et peut rouler à quarante kilomètres à l'heure sur une distance de trois mille mètres révolutionnaire, non seulement les Parisiens, mais bientôt le monde entier.

En 1899, c'est la sortie de la première voiture automobile de Dion, une « vis-à-vis » vraiment digne de ce nom. Puis, en 1902, c'est le tour de « La Populaire » qui obtient un succès mérité.

Le comte de Dion n'hésite pas à payer de sa personne sur le plan sportif. En 1894, il gagne la première course automobile sur route Paris-Rouen et organise bientôt d'autres compétitions. En 1895, il crée l'Automobile Club de France, dont il devient vice-président, puis président d'honneur, la Chambre syndicale des constructeurs d'automobiles, dont il est élu président, la Chambre syndicale de l'Aviation. En 1900, il participe avec Victor Goddet et Henri Desgranges à la fondation du journal *L'Auto*.

En quelque cinquante années, les usines de Dion-Bouton prendront plus de quatre cents brevets, dont beaucoup tendant à des perfectionnements que l'on retrouve sur les véhicules modernes. En 1923, Raymond Poincaré, président du Conseil, dira en sa présence : « Rien ne pouvait m'être plus agréable aujourd'hui que d'apporter au marquis de Dion les félicitations du Gouvernement pour les incomparables services qu'il a rendus à l'industrie automobile pendant le quart de siècle qui s'est écoulé depuis la naissance de cette industrie. »

Cette activité sur le plan industriel n'empêche pas celui qui va devenir à son tour le marquis de Dion de s'intéresser à la politique.

Il fonde la Ligue du suffrage universel, dont il est nommé vice-président. Il devient également président du Comité central de l'appel au peuple. C'est d'ailleurs sous l'étiquette de « natio-

naliste plébiscitaire » qu'il se présente, le 5 novembre 1899, aux élections cantonales dans le canton de Carquefou (Loire-Inférieure), où il possède le château de Montreuil. Il en sera réélu conseiller général sans interruption jusqu'en 1934.

Aux élections générales législatives du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, les habitants de la troisième circonscription de Nantes l'éisent député par 21.674 voix contre 143 à M. Labassière, sur 26.948 votants. Son mandat sera régulièrement renouvelé à des majorités considérables le 6 mai 1906, par 22.835 voix contre 8.027 à M. Moreau, sur 31.419 votants, le 24 avril 1910, par 19.670 voix contre 2.381 à M. Héry, sur 23.924 votants ; et le 16 novembre 1919, sur la liste d'Union nationale, par 41.708 voix sur 73.360 votants, toujours au premier tour de scrutin, ce qui lui vaudra le titre de « premier élu de France ».

Au Parlement, où il se signale dans les travaux des Commissions du travail, du suffrage universel, du commerce et de l'industrie, il intervient toujours en faveur de la liberté religieuse. Lors de l'expulsion des congrégations, il est arrêté, jeté en prison, puis traîné devant le tribunal malgré sa qualité de député et l'immunité qui s'y attache, pour avoir protesté contre ce qu'il appelle les spoliations de l'Etat.

Survient la première guerre mondiale durant laquelle, grâce à la puissance de ses usines, le marquis de Dion apporte une aide marquée à la défense nationale en y fabriquant fusils, canons, obus, moteurs d'aviation ou d'automobile, camions, projecteurs, magnétos, etc.

L'un des sénateurs de la Loire-Inférieure, Busson-Billaud, étant décédé le 11 mai 1929, une élection complémentaire a lieu le 1^{er} juillet suivant. Le marquis de Dion, qui se porte candidat, est élu par 705 voix sur 976 votants. Il sera réélu le 6 janvier 1924 par 614 voix sur 676 votants, et, le 10 janvier 1933, par 639 voix sur 1.000 votants.

Au Sénat, où il siège à droite, il fait successivement partie des Commissions du commerce et de l'industrie — dont il assumera la vice-présidence — du travail, des postes, des travaux publics, de l'air, des douanes, des mines. Il appartient, en outre, à la Commission centrale de l'automobile et de la circulation, ainsi qu'à la Commission centrale militaire et se voit également nommer conseiller du commerce extérieur.

Le marquis de Dion est l'un des promoteurs de l'office national des routes. A l'époque, il entend que cet organisme d'Etat jouisse d'une autonomie telle qu'il puisse faire œuvre durable dans le domaine de la réfection de notre réseau routier. A cet effet, il préconise une plus juste répartition des ressources destinées à la route, ainsi que l'octroi de larges subventions aux départements et aux communes. Il est

l'un des premiers à songer à l'introduction du machinisme dans l'agriculture.

Survient la deuxième guerre mondiale. Présent au Congrès de Vichy, le 10 juillet 1940, il s'abstient lors du vote relatif aux pouvoirs constitutionnels. Mais, au lendemain de l'armistice, il proclamera le devoir impérieux de résistance.

Le marquis de Dion se retire alors de la vie publique. Il mourra à Paris, le 19 août 1946, dans son hôtel particulier de l'avenue d'Iéna, à l'âge de 90 ans.

Titulaire de très nombreuses décorations françaises et étrangères, le marquis de Dion était notamment Chevalier de la Légion d'honneur. En outre, il avait vu, en 1926, la société d'encouragement pour l'industrie lui décerner sa plus haute récompense : la Grande médaille universelle.

Les usines de Dion-Bouton sont tombées en sommeil à partir de 1930, année marquée par la sortie de leur luxueuse berline 12 CV, ne fabriquant plus guère, à partir de cette époque, que des pièces détachées. Elles ont cependant retrouvé quelque activité après la disparition de leur fondateur en participant à la fabrication de « karts », ces petits engins destinés aux amateurs de courses sans danger, lesquels, par un singulier hasard, ressemblent non seulement par le nom mais aussi par l'aspect, au fameux « dog-cart » de 1885.

Homme politique, grand industriel, novateur, chercheur infatigable, le marquis de Dion fit également œuvre sociale, faisant notamment don de son hôtel de Nantes, sis rue de Bouillé, en vue de sa transformation en maison de retraite à l'intention des invalides de guerre.

DIOR (LUCIEN), né le 4 juillet 1867 à Granville (Manche), mort le 20 mai 1932 à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Député de la Manche de 1906 à 1932.
Ministre du Commerce du 16 janvier 1921 au 15 janvier 1922.

Ministre du Commerce et de l'Industrie du 15 janvier 1922 au 21 mars 1924.

Issu d'une vieille famille normande fixée depuis longtemps à Granville, Lucien Dior fit ses études au collège de la ville, puis au collège Stanislas avant d'entrer à l'école Polytechnique. A sa sortie, il démissionna pour compléter ses études agricoles, entra comme préparateur de chimie à l'Institut agronomique, puis fut chargé par le Ministère de l'Agriculture de missions en Angleterre où il étudia la fabrication des engrais chimiques, avant de prendre lui-même, à Saint-Nicolas, la direction d'une usine d'engrais chimiques et collaborer à de nombreuses revues scientifiques.

En 1897, il fut élu juge au tribunal de commerce de Granville dont il devint peu après président. En 1902, il entra au conseil municipal et, quelques années plus tard, au conseil général à la présidence duquel il fut ensuite porté.

Le 6 mai 1906, il se présenta aux élections générales législatives dans la circonscription d'Avranches en remplacement de M. Riotteau devenu sénateur et fut élu par 13.525 voix contre 8.099 à M. Fontaine sur 21.823 votants, au premier tour de scrutin.

Il fut par la suite réélu, le 24 avril 1910 par 11.762 voix contre 9.901 à M. Albert Chevallier sur 21.321 votants ; le 26 avril 1914, par 11.556 voix contre 9.438 à M. Albert Chevallier sur 21.222 votants ; le 16 novembre 1919, en troisième position sur la liste d'union nationale républicaine avec 60.506 voix sur 61.757 votants ; le 11 mai 1924, en deuxième position, sur la même liste avec 61.885 voix sur 89.570 votants ; enfin le 22 avril 1928 (retour au scrutin uninominal), sous l'étiquette républicain de gauche, par 15.225 voix contre 1.144 à M. Hiron du bloc ouvrier et paysan, sur 18.279 votants retrouvant ainsi son ancienne circonscription d'Avranches.

Inscrit au groupe d'action démocratique et sociale de la Chambre des Députés, il fut, durant sa longue carrière parlementaire, membre de plusieurs Commissions et en particulier de celle des travaux publics et des chemins de fer, de celle du travail, de celle de la marine marchande, de celle de la réorganisation économique et de celle des finances.

De 1907 à 1914, il intervint chaque année lors de la discussion budgétaire ; de même, il prit part, entre autres, à la discussion de la proposition de loi concernant l'impôt sur le revenu (1906) et des projets de loi tendant à réduire à dix heures la durée du travail dans les établissements industriels, et portant ouverture de crédits au Ministère des Travaux publics et de la Marine.

On retrouve également son nom parmi les intervenants lors de la discussion d'une proposition de résolution tendant à créer une caisse de prêts pour les mobilisés.

Enfin, il déposa une proposition de loi portant création d'un impôt sur les transports par chemin de fer en grande et en petite vitesse et signa une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à alléger les charges imposées aux départements et aux communes pour l'entretien de leurs routes et de leurs chemins de fer.

Le 16 janvier 1921, Briand l'appela au Ministère du Commerce ; le 15 janvier 1922, Poincaré remplaçant Briand au pouvoir le conserva à la tête de ce Ministère qu'il occupa ainsi pendant plus de trois ans.

En cette qualité, il soutint les budgets de son Ministère pour les exercices 1921, 1922, et 1923. Il se fit enten-

dre en outre dans la discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à la taxe sur le chiffre d'affaires (1921); du projet de loi relatif aux licences d'importation des huiles et essences de pétrole (1921); d'interpellations concernant la production française de la soie artificielle et de la soie véritable (1922); du projet de loi ayant pour objet la réalisation d'économies et la création de nouvelles ressources fiscales, le contrôle des opérations de change et la création d'une Caisse des pensions de guerre (1924); du projet de loi concernant les articles 419 et 420 du Code pénal et les ententes commerciales ou industrielles (1924).

Revenu à son banc de député, il est nommé au début de la législature de 1924 à 1928, membre de la Commission du commerce et de l'industrie, de celle des travaux publics et moyens de communication et de celle de la marine marchande. Il prend part à la discussion du budget des Affaires étrangères et de la loi de finances de l'exercice 1925; du projet de loi instituant une contribution nationale exceptionnelle pour l'amortissement de la dette publique (1925); du projet de loi sur les brevets d'invention (1927); et du projet de loi relatif à la constitution des cadres et effectifs de l'armée (1928). Après sa réélection de 1928, il siège à la Commission de la marine marchande, à celle des mines et de la force motrice et à celle du commerce et de l'industrie. Il dépose trois propositions de loi d'intérêt local et, au cours de la discussion des budgets des Travaux publics des exercices 1929 et 1930, plaide en faveur de la baie et de la digue du Mont Saint-Michel, de la répartition des routes nationales et des dégâts causés par les marées.

Trop fatigué pour demander le renouvellement de son mandat aux élections des 1^{er} et 8 mai 1932, il devait s'éteindre le 20 mai de la même année, âgé de 64 ans, à Neuilly-sur-Seine.

DIOUF (GALANDOU), né le 14 septembre 1875 à Saint-Louis-du-Sénégal (Sénégal), mort le 6 août 1941 à Rufisque (Sénégal).

Député du Sénégal de 1934 à 1941.

Cultivateur, maire de Rufisque, après s'être présenté sans succès aux élections générales législatives de 1928 et 1932, Galandou Diouf fut élu à l'élection partielle du 29 juillet 1934 par 6.132 voix contre 4.534 à M. Amadou Lamine Gueye sur 10.804 votants en remplacement de M. Diagne, décédé. Il fut réélu aux élections générales du 26 avril 1936 par 8.323 voix contre 5.280 à Gueye sur 13.339 votants au premier tour de scrutin.

Membre de la Commission de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat, il intervint au cours de la discussion

du budget des Colonies de l'exercice 1935 à propos de la protection de l'arachide (1934) et du projet de loi tendant à l'organisation et à l'assainissement du marché de la viande et du lait (1935). Il déposa une proposition de loi tendant à assurer la qualité de citoyen français à tous les sujets français de l'Afrique occidentale et de l'Afrique équatoriale française titulaires, au titre militaire, de la Légion d'honneur ou de la Médaille militaire ou de la Croix de guerre, ou pensionnés de guerre ou anciens combattants, titulaires de la carte du combattant (1936) et rédigea le rapport sur la proposition de loi tendant au relèvement de la femme indigène en Afrique occidentale et en Afrique équatoriale française (1939). Il se fit excuser et ne prit pas part au vote sur le projet de loi constitutionnelle le 10 juin 1940, à Vichy.

Il était inscrit au groupe de la gauche indépendante.

Galandou Diouf est décédé à Rufisque le 6 août 1941, âgé de 66 ans.

DISLEAU (CHARLES, GUY, ADRIEN), né le 30 mars 1853 à Sainte-Ouenne (Deux-Sèvres), mort le 6 novembre 1914 à Niort (Deux-Sèvres).

Député des Deux-Sèvres de 1893 à 1914.

Docteur en droit, avocat à Parthenay puis à Niort, bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Niort, Charles, Guy, Adrien Disleau fut conseiller général des Deux-Sèvres de 1902 à 1914 et se voua, dans l'exercice de ces fonctions, à l'étude des améliorations agricoles qui lui valurent d'être porté à la présidence de l'Association des laïteries coopératives de sa région.

Candidat aux élections générales législatives du 20 août 1893, il fut élu dès le premier tour de scrutin par 7.344 voix contre 7.199 à M. Richard, radical, sur 15.243 votants. Il fut par la suite réélu le 22 mai 1898 au deuxième tour, par 7.864 voix contre 7.861 à M. Richard sur 15.925 votants; le 11 mai 1902, au second tour par 10.291 voix contre 5.226 à M. de Lacoste-Lareymondie, libéral, sur 15.749 votants; le 6 mai 1906, au premier tour par 11.183 voix contre 46 à M. Antomarchi, sans étiquette, sur 14.100 votants; le 24 avril 1910, au premier tour, par 9.998 voix contre 743 à M. André, socialiste, sur 13.453 votants; le 10 mai 1914 au deuxième tour par 8.142 voix contre 6.941 à M. Corbin sur 15.243 votants.

Il fut, au cours de sa longue carrière parlementaire membre de diverses Commissions et, en particulier, de la Commission de l'agriculture, de celle de l'administration générale, des cultes et de la décentralisation et de celle de législation criminelle.

Outre ses nombreux rapports sur les projets de loi autorisant un certain nombre de départements à s'imposer

extraordinairement, il signa, entre autres, un rapport sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1899 et un autre sur la proposition de loi concernant le contrôle des commissionnaires en fruits, légumes et primeurs de la ville de Paris.

Il intervint au cours de la discussion du budget de l'Agriculture de l'exercice 1899 (industrie mulassière) (1899). Il mourut à Niort en cours de mandat le 22 décembre 1914 âgé de 61 ans, et Paul Deschanel faisant son éloge funèbre à la tribune de la Chambre eut l'occasion de déplorer, en son nom propre, et en celui de ses collègues, son décès en ces termes :

« Familier avec les gens et les choses de la terre, il en parlait finement. Nous goûtions cet esprit judicieux, ces convictions robustes, cette amitié délicate et sûre. Nous resterons fidèles à la mémoire de ce collègue trop modeste, de ce républicain sincère, de ce bon Français. »

DODAT (JEAN), né le 14 février 1882 à Pouzy-Mesangy (Allier), mort le 18 mars 1935 à Bessay (Allier).

Député de l'Allier de 1919 à 1924.

Né dans une famille de dix enfants, agriculteur exploitant à la Ferté-Hauterive, puis à Bessay, dans l'Allier, conseiller municipal, puis conseiller général du canton de Neuilly-le-Réal, Jean Dodat se présenta aux élections générales législatives du 16 novembre 1919 et fut élu en tête de la liste d'action républicaine par 49.550 voix sur 82.972 votants.

Inscrit au groupe des républicains de gauche, il fit partie de la Commission des pensions militaires et de la Commission des comptes définitifs.

Il ne prit pas davantage part aux travaux parlementaires et ne se représenta ni aux élections législatives de 1924 ni aux élections cantonales de 1931.

Il est décédé à Bessay à l'âge de 73 ans, le 18 mars 1935.

DOÉBLÉ (Victor), né le 24 février 1890 à Sarralbe (Moselle).

Député de la Moselle de 1928 à 1936.

Fonctionnaire des P.T.T., secrétaire de syndicat à Metz, candidat communiste malchanceux aux élections générales législatives du 11 mai 1924, Victor Doéblé fut élu au second tour de scrutin le 22 avril 1928, sous l'étiquette du bloc ouvrier et paysan par 5.111 voix contre 5.066 à l'abbé Sorne de l'union républicaine et sociale, sur 11.371 votants. Il fut réélu au second tour à nouveau,

le 8 mai 1932 par 6.349 voix contre 5.372 à M. Straub, démocrate populaire, sur 12.442 votants.

A la Chambre, Victor Doéblé s'inscrivit au groupe communiste en 1928 et à celui de la gauche indépendante en 1932 et fut membre de la Commission des mines et de la force motrice, de la Commission du travail, de la Commission d'Alsace-Lorraine, de la Commission des pensions civiles et militaires et de celle des régions libérées. Il déposa plusieurs propositions de loi, l'une en particulier visant la révision des baux à ferme, l'autre concernant le sort des petits paysans, une troisième tendant à instituer un impôt exceptionnel de redressement national.

Il rédigea également de nombreux rapports, parmi lesquels celui sur la proposition de loi tendant à ouvrir le droit à pension à 55 ans d'âge et 25 ans de service aux agents des services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones, et celui sur le projet de loi relatif au relèvement des retraites d'ouvriers et employés des mines dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. Dès 1934, il interpella le Gouvernement sur la situation des Français obligés de résider en Sarre et sur la liberté du plébiscite qui y avait été prévu par le traité de Versailles, face aux menaces du parti national socialiste.

Aux élections générales du 26 avril 1936, il fut battu par 1.011 voix contre 6.629 à M. Harter, maire de Forbach, U.R.L. sur 13.449 votants. Dès lors, il termina sa carrière au centre de tri de Metz. Retraité, il vit à l'heure actuelle dans cette ville où il est en outre président honoraire de l'union départementale des syndicats C.G.T.-F.O. de la Moselle.

DOIZY (HENRI, LOUIS), né le 3 janvier 1869 à Charleville (Ardennes), mort le 3 août 1952 à La Blotinière, commune de Lunay (Loir-et-Cher).

Député des Ardennes de 1910 à 1919.

Fils d'un artisan militant socialiste, Henri, Louis Doizy, après des études secondaires à Charleville, sa ville natale, commença ses études de médecine à Paris et les termina à Lille. Il s'installa médecin à Flize en 1896 et devint le conseiller général du canton en 1904. Candidat socialiste aux élections générales législatives du 24 avril 1910 dans la première circonscription de Mézières, il fut élu au premier tour de scrutin par 5.542 voix sur 10.461 votants, contre 3.149 à Bouchez-Leheutre et 1.443 à Carpentier. Membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales et de celle de l'hygiène publique, son activité au Parlement s'exerça surtout dans le domaine de la législation sociale, s'intéressant, plus particulièrement, à la réglementation des accidents du travail

et de la protection de la santé publique. Il se fit entendre dans la discussion du budget des exercices 1911, 1912, 1913, pour se préoccuper principalement des questions sanitaires.

Réélu aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914 avec 5.743 voix contre 4.803 à M. Billaudelle sur 10.791 votants, il devint président de la Commission de l'hygiène publique et appartenant en outre aux Commissions d'assurance et de prévoyance sociales, de réparation des dommages de guerre et des régions libérées. Avec Marcille, chirurgien des hôpitaux de Paris, il créa les « autochir », ces ambulances automobiles qui permirent d'installer des centres opératoires en première ligne.

En 1917, Clemenceau aurait envisagé de le nommer Ministre de la Santé, mais le Parti socialiste s'y serait opposé.

Il fut le promoteur des lois du 31 mars 1919 en faveur des blessés de guerre et du 31 juillet 1919 en faveur des instituteurs victimes de guerre.

Il était inscrit, bien entendu, au groupe du parti socialiste.

Le scrutin à la représentation proportionnelle instauré en 1919 ne lui permit pas de l'emporter sur la liste d'Union républicaine qui lui était opposée. Il n'obtint, en effet, le 16 novembre 1919, à la tête de la liste socialiste, que 20.821 voix sur 57.389 votants. Il abandonna alors la vie publique et se consacra à l'organisation de la médecine dans le département des Ardennes. Vers la fin de sa vie, il organisa la Société de prévoyance des médecins. Il mourut le 3 août 1952 à l'âge de 82 ans, à « La Blotinière », commune de Lunay (Loir-et-Cher).

DOLÉRIIS (JACQUES, AMÉDÉE), né à Lembeye (Basses-Pyrénées) le 22 décembre 1852, mort le 18 janvier 1938 à Pau (Basses-Pyrénées).

*Député des Basses-Pyrénées
de 1921 à 1924.*

Né en 1852 à Lembeye (Basses-Pyrénées), élève de Pasteur, interne des hôpitaux de Paris, président de l'Académie de médecine en 1906, Jacques, Amédée Doléris, fut élu député de la première circonscription des Basses-Pyrénées, le 15 mai 1921, à la faveur d'une élection partielle sous l'étiquette de républicain radical par 26.371 voix contre 22.983 voix au candidat républicain Champetier de Ribes sur 50.713 votants.

Absorbé par ses importants travaux en gynécologie et par son dévouement à son département — il était président de la Chambre d'agriculture et les viticulteurs béarnais lui doivent, pour une bonne part, d'avoir bénéficié de la loi sur les appellations d'origine — ses initiatives au Parlement furent relativement réduites.

Membre de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, il fut l'auteur de deux propositions de loi concernant le reclassement des maîtres malades et les congés de longue durée. Il participa à la discussion du budget de l'exercice 1922 et de l'exercice 1923 pour défendre les intérêts du petit personnel des haras.

Il ne se représenta pas aux élections générales du 11 mai 1924.

Maire de Lembeye depuis 1911, Jacques, Amédée Doléris mourut à Pau le 18 janvier 1938 à l'âge de 86 ans.

Ses deux fils avaient été tués pendant la guerre de 1914-1918.

Il était Commandeur de la Légion d'honneur.

DOLLAT (JACQUES), né à Troyes le 18 juillet 1882, mort à Troyes le 9 mars 1959.

Député de l'Aube de 1928 à 1932.

Licencié en droit, docteur en sciences juridiques, Jacques Dollat s'inscrivit au barreau de l'Aube en octobre 1908. Entré au Conseil de l'Ordre en 1912, il y resta 39 années après avoir été élu quatre fois bâtonnier, en 1921, 1929, 1935 et 1947.

Elu député radical-socialiste de la deuxième circonscription de Troyes aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, ayant obtenu au deuxième tour de scrutin 6.120 voix sur 11.920 votants contre 5.013 à Philbois, il refusa de se représenter aux élections suivantes.

Jacques Dollat était un esprit brillant, excellent avocat, parfaitement maître de son talent, grand amateur d'art, conférencier écoulé, il se signala à tous par sa courtoisie d'un autre âge et son dévouement absolu aux causes qu'il défendait.

Membre de la Commission des douanes et des conventions commerciales, de la Commission de la législation civile et criminelle, il y fut un conseiller précieux.

Ses initiatives parlementaires furent assez curieusement orientées vers des sujets limités tels que la défense de la bonneterie, les pensions des sapeurs-pompiers et la répartition des affouages.

Atteint d'une première attaque de paralysie en avril 1950, il abandonna peu après la robe d'avocat. Il mourut le 9 mars 1959 à Troyes, à l'âge de 77 ans, après de longues années de souffrance.

DOMMANGE (RENÉ, AUGUSTE, LOUIS, HENRI), né le 18 décembre 1888 à Paris.

Député de Paris de 1932 à 1942.

Docteur en droit, diplômé de l'École libre des sciences politiques, René Dommange reçut la médaille d'or de la Faculté de droit de Paris et s'inscrivit

en 1909 au barreau de la Cour d'appel. Devenu en 1914 secrétaire de la Conférence des avocats à la Cour de Paris, il servit sous les drapeaux pendant la grande guerre et remit sa démission du barreau en 1920, pour diriger la maison Durand et Cie, spécialisée dans l'édition de la musique.

Vice-président du Cercle de la librairie, président du Bureau international de l'édition mécanique et de la section de musique du Congrès international des éditeurs, il entra dans la vie politique aux élections générales législatives du 8 mai 1932.

Candidat indépendant dans la deuxième circonscription du 7^e arrondissement de Paris, il fut élu député le 8 mai, au scrutin de ballottage, par 3.781 voix contre 3.658 à M. de Kerillis sur 8.873 votants. Il s'inscrivit au groupe des indépendants.

Il fut membre de la Commission du commerce et de l'industrie, de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, de la Commission de l'Algérie, des colonies et des pays du protectorat et de la Commission d'enquête chargée de rechercher les causes et les origines des événements du 6 février 1934. Il fut également membre de la Commission du suffrage universel.

Cette liste suffit à montrer que l'activité de René Dommenge au Parlement s'exerça dans les domaines les plus variés. Auteur de très nombreuses propositions de loi souvent accompagnées d'interpellations, il se signala par son insistance à obtenir que toute la lumière fut faite sur l'affaire Slavisky et ses prolongements ainsi que sur deux catastrophes qui émurent l'opinion à l'époque, l'incendie des paquebots *Georges Philippar* et *l'Atlantique*.

René Dommenge milita en faveur de l'organisation et de la représentation des professions, proposant une loi instituant un Conseil national économique. Il s'opposa avec la plus grande énergie à la propagande antimilitariste qu'il croyait discerner chez certains membres du corps de l'enseignement. Très au fait des problèmes économiques il demanda l'ajournement de la Conférence économique de Londres jusqu'à ce qu'une stabilisation de fait des monnaies détachées de l'étalon or ait été obtenue.

De nouveau candidat le 26 avril 1936, il fut réélu dès le premier tour de scrutin par 6.134 voix contre 1.661 données au socialiste Laugier et 1.268 au communiste Prunier sur 9.945 votants. Il signa au début de la législature une déclaration d'entente avec le groupe de la fédération républicaine de France.

D'une activité débordante, il prit la parole dans les discussions les plus diverses, qu'il s'agisse de questions économiques, financières, fiscales ou sociales. Il serait vain de vouloir les énumérer.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

Il fut nommé, en 1941, comme représentant du 7^e arrondissement, par le régime dit de l'Etat français, membre du Conseil municipal de Paris où il siégea jusqu'en 1944. Par la suite, il s'est abstenu de toute activité politique notoire.

DOMPIERRE D'HORNOY (AMIRAL CHARLES, MARIUS, ALBERT de), né à Hornoy (Somme) le 24 février 1816, mort à Paris-7^e le 21 mars 1901.

Représentant à l'Assemblée nationale de 1871 à 1876.

Sénateur de la Somme de 1876 à 1882.

Député de la Somme de 1885 à 1893.

Ministre de la Marine et des Colonies du 25 mai 1873 au 22 mai 1874.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 396.)

Comme précédemment, l'amiral de Dompière d'Hornoy vote constamment avec la droite et se montre l'adversaire des ministères républicains.

Il n'intervient que très rarement à la tribune et uniquement lors de discussions intéressant la marine. Il se montre notamment adversaire des expéditions lointaines.

A l'expiration de son mandat de député, Dompière d'Hornoy ne se représente pas devant les électeurs aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893 et abandonne la vie politique.

Il décédera à Paris-7^e le 21 mars 1901 à l'âge de 85 ans.

DONADEI (ALFRED), né à Nice le 13 juin 1875, mort à Paris le 30 mai 1933.

Député des Alpes-Maritimes de 1906 à 1914.

Sénateur des Alpes-Maritimes de 1929 à 1933.

Fils d'un juge de paix de Saint-Sauveur-sur-Tinée, où il passa ses années d'enfance, Alfred Donadei, après de solides études secondaires au lycée de Nice et des études de droit à la Faculté d'Aix sanctionnées par un diplôme de docteur, s'inscrivit au barreau de Nice, qu'il quitta bientôt pour s'occuper d'affaires immobilières. C'est ainsi qu'après avoir fondé à Nice des hôtels de luxe et construit des immeubles imposants, tel le « Grand Palais », boulevard Carabacel, il devint, pendant la première guerre mondiale, propriétaire de l'hôtel Ruhl et acquit successivement les hôtels Plaza et de France, Savoy, Royal à Nice, l'hôtel Majestic à Cannes,

l'hôtel Majestic à Grenoble, d'autres hôtels à Bourg-en-Bresse, à Saulieu, enfin l'Hôtel de Paris à Paris.

Sa carrière politique commença en 1900 par un échec aux élections municipales à Nice. Deux ans plus tard, il entra au Conseil général des Alpes-Maritimes comme représentant du canton de Villars, lequel lui maintint sa confiance jusqu'à sa mort. Il en fut pendant quelques années vice-président.

Devenu en 1906 propriétaire-directeur du journal *Le Petit Niçois* (tendance radicale), il se présenta à la députation à l'occasion des élections générales de 1906, dans l'arrondissement de Puget-Théniers et, le 6 mai, au premier tour de scrutin, enleva le siège au député sortant, M. Bischoffsheim, par 3.598 voix contre 1.818 à ce dernier, sur 5.478 votants. Inscrit au groupe de la gauche radicale, il appartint à diverses commissions spéciales, notamment la Commission de l'agriculture, la Commission des forces hydrauliques, la Commission du commerce et de l'industrie, la Commission des postes et télégraphes.

Réélu lors du renouvellement du 24 avril 1910, au premier tour, par 4.068 voix contre 555 à M. Maffert (sur 4.932 votants), il poursuivit, toujours au sein du groupe de la gauche radicale, l'action entreprise pour la défense et le développement des intérêts économiques et sociaux de sa région. C'est ainsi qu'il déposa, en 1906 et en 1909, deux propositions de loi invitant le Gouvernement à faire attribuer des secours aux populations de son arrondissement victimes de calamités atmosphériques.

Alfred Donadei, qui ne se représenta pas aux élections des 26 avril et 10 mai 1914, fut battu aux élections municipales de Nice en 1928 par la liste de Jean Médecin.

Deux ans plus tard, le renouvellement triennal du Sénat lui permit de revenir au Parlement. Il fut élu au second tour de scrutin, le 20 octobre 1929, par 241 voix contre 221 à M. Raiberti, sur 465 votants. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il siégea à la Commission des douanes et des conventions commerciales et à la Commission de la marine. Son activité, diminuée par son mauvais état de santé, se manifesta par diverses questions écrites — notamment au Ministre des Pensions et au Ministre de la Justice — et la signature du contreprojet Damecour sur les bouillieurs de cru (1912).

Il mourut prématurément à Paris, à 58 ans, le 30 mai 1933.

Dans l'éloge funèbre qu'il prononça à la séance du 31 mai, le président Jeanneney, après avoir insisté sur son attachement au pays niçois, montra en lui « l'homme qui préférerait l'action et les réalisations aux discours, le promoteur du tourisme et des activités de tous ordres qui s'y attachent ».

DONNET (JULES, YVES), né à Magnac-Bourg (Haute-Vienne) le 9 janvier 1831, mort le 23 décembre 1894 à Magnac-Bourg.

*Député de la Haute-Vienne
de 1881 à 1885.*

*Sénateur de la Haute-Vienne
de 1888 à 1894.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 398).

Élu au premier tour de scrutin par 402 voix sur 635 votants, contre 217 à M. Brigueil, à l'élection sénatoriale partielle du 14 octobre 1888, en remplacement de M. Allou, sénateur inamovible décédé, son élection est validée le 22 octobre de la même année. Il se présenta de nouveau en 1891, en compagnie de M. Teisserenc de Bort et de M. Penicaud. Il fut réélu le 4 janvier au premier tour de scrutin par 428 voix sur 633 votants.

Déjà atteint par la maladie, son activité fut des plus réduites et s'exerça surtout au sein des Commissions. Rapporteur de la Commission relative au régime des raisins secs servant à faire du vin, il déposa aussi le rapport sur la proposition de loi adoptée par la Chambre, tendant à réprimer la fraude dans la vente des vins, ce qui lui donna la seule occasion qu'il eut de monter à la tribune (1891).

Il mourut le 23 décembre 1894, en cours de mandat, et le président Challemel-Lacour, dans la séance du 27 décembre, prononça son éloge funèbre : « Dans le manifeste qu'il signa avec ses deux collègues (en 1891), il se montrait toujours aussi attaché à la République, non sans être sérieusement préoccupé du bon ordre de nos finances où il voyait non seulement une garantie de force et de sécurité pour le pays, mais la condition de tout progrès durable. Il portait dès lors en lui le germe de la maladie qui vient de l'emporter. Elle l'avait rendu depuis longtemps moins assidu à nos séances et mis hors d'état de prendre une part aussi active qu'il l'eût souhaité à nos travaux. Sa bonne volonté nous était connue et le courage s'unissait chez lui à une aménité dont beaucoup d'entre nous garderont un vif souvenir. » Il avait 63 ans. Il fut remplacé au Sénat par M. Edmond Teisserenc de Bort (fils).

DONON (MARCEL), né le 12 juin 1879 à Lurey-le-Bourg (Nièvre), mort le 17 août 1943 à Pithiviers (Loiret).

Sénateur du Loiret de 1920 à 1941.

Marcel Donon est né le 12 juin 1879 à Lurey-le-Bourg (Nièvre), d'une vieille famille d'agriculteurs éleveurs.

Ingénieur agricole, professeur spécial d'agriculture, il fut nommé à 26 ans, après concours, directeur départemental des services agricoles.

Adjoint au maire d'Orléans (19 mai 1912 - 17 novembre 1919), il devint conseiller général du Loiret pour le canton de Pithiviers (14 décembre 1919).

Il est élu, au troisième tour de scrutin, sénateur du Loiret, le 11 janvier 1920, par 436 voix contre 274 à M. Gitton sur 740 votants. Il sera réélu le 6 janvier 1924 par 524 voix sur 740 votants et le 16 octobre 1932 par 571 voix sur 747 votants.

Il est inscrit au groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste.

Au Sénat, M. Donon fait partie de la Commission des douanes et des conventions commerciales, dont il est nommé secrétaire en 1925, et de la Commission de l'agriculture qu'il présidera en 1936.

En 1929, il est élu secrétaire du Sénat. Il le restera jusqu'en 1932.

Le 17 mai 1925, M. Donon est maire de Pithiviers et en octobre 1934 il devient président du Conseil général du Loiret, en remplacement de M. Gallo-odé et suivant une entente intervenue l'année précédente.

Dès son premier mandat, M. Donon se spécialise dans les questions économiques, douanières et agricoles. Il dépose trois demandes d'interpellation : la première, le 14 avril 1920, sur la production du blé ; la deuxième, le 20 janvier 1921, sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour faciliter aux cultivateurs l'écoulement de leurs produits et faire bénéficier les consommateurs de la baisse qui existe à la production sur les denrées alimentaires ; la troisième, le 5 décembre 1922, sur la politique économique agricole, la main-d'œuvre rurale et les approvisionnements en matières fertilisantes.

A partir de 1924, M. Donon rapporte de nombreux projets intéressant le monde agricole. Citons le projet de loi relatif à l'approvisionnement en blé, en farine et en pain, le projet de loi sur les baux à ferme, le projet de loi relatif au commerce des blés et le projet de loi tendant à l'organisation et à la défense du marché du blé.

M. Donon a aussi déposé des amendements et des propositions de loi très étudiés. Il est notamment l'auteur de l'amendement précisant la nomenclature des cultures auxquelles s'appliquent les coefficients variables par régions, pour l'application de l'impôt sur les bénéfices agricoles.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il se prononça en faveur des pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

M. Donon était président de la Fédération des laiteries coopératives laitières de la région de Paris, président du

comité directeur de l'Office français de l'élevage, vice-président du Conseil supérieur des alcools et membre du Conseil supérieur de l'agriculture.

Il mourut le 17 août 1943, à l'âge de 64 ans, à Pithiviers (Loiret).

DORIAN (CHARLES, LOUIS), né à Rochetaillé (Loire) le 12 avril 1852, mort à Paris le 13 juin 1902.

*Député de la Loire de 1887 à 1889
et de 1893 à 1902.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUSNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 400.)

En 1889, il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat. Toutefois, cédant aux sollicitations de ses nombreux amis, il posa sa candidature lors des élections générales du 20 août 1893, dans la deuxième circonscription de Montbrison.

Sans concurrent, il fut élu dès le premier tour avec 8.776 voix sur 9.677 votants et 20.446 inscrits.

Il devait être réélu deux fois. D'abord le 22 mai 1898, au scrutin de ballottage avec 8.467 voix contre 214 à Cauro, sur 9.353 votants et 21.071 inscrits. Puis le 27 avril 1902, dès le premier tour, avec 10.154 voix sur 17.735 votants contre 7.335 à Desjoux.

Son activité parlementaire semble avoir été extrêmement réduite.

Il consacra beaucoup de temps à la préparation de l'expédition saharienne de Fourreau et Lamy à laquelle il participa de septembre 1896 à octobre 1900. L'un de ses compagnons dans la marche vers Zinder put écrire : « il était venu pour servir en simple soldat dans une expédition dont il était l'un des mécènes les plus généreux... Il fut l'ami de tous les instants, le soutien et l'appui moral de nos chefs... Nul n'était plus endurant que ce « député au Sahara » comme il aimait à s'appeler lui-même. »

Dès son retour, il avait entrepris des études pour la pénétration économique de la région du Tchad. Il n'eut pas le temps de mener à bien la tâche qu'il s'était assignée : il mourut prématurément à Paris le 13 juin 1902 à l'âge de 50 ans.

A la séance du 16 juin, le président Léon Bourgeois annonça son décès et lui rendit hommage en ces termes : « Charles Dorian a vu dans une grande situation de famille et de fortune, non un titre à l'oisiveté mais les moyens d'une activité plus grande et la raison de devoirs plus étendus... Il a su placer son nom, auprès de celui de son père, parmi ceux des hommes dont se souvient la patrie. »

DORIAN (DANIEL, GEORGES, CLAUDE), né le 2 juin 1855 à Saint-Etienne (Loire), mort le 1^{er} avril 1903 à Montrond-les-Bains (Loire).

Député de la Loire de 1902 à 1903.

Frère du précédent, Daniel Dorian qui naquit à Saint-Etienne le 2 juin 1855 était le fils de Pierre Frédéric Dorian, né sous le Premier Empire, député et ministre sous le Second, maître de forges à Unieux (Loire). Propriétaire du château de Meylieu, à côté de Montrond-les-Bains dans la Loire, ingénieur civil, il accepta de se présenter à la députation pour remplacer, dans la deuxième circonscription de Montbrison, son frère Charles, décédé le 13 juin 1902.

Le 27 juillet 1902, Daniel Dorian enlevait facilement le siège précédemment occupé par son frère en obtenant 9.064 voix sur 16.041 votants, contre 6.746 suffrages à Desjoyaux qui s'était déjà opposé précédemment à Charles Dorian.

Inscrit à l'Union démocratique, Daniel Dorian n'eut pas le temps de donner sa mesure : huit mois en effet pour jour après son élection, il était frappé, en suivant les opérations du conseil de révision à Saint-Etienne, d'une attaque d'apoplexie et mourait prématurément, le 1^{er} avril 1903, à l'âge de 48 ans, en son château de Meylieu ; ses obsèques eurent lieu au Père-Lachaise à Paris, le 4 avril. Il était Officier d'Académie.

Dans la séance du 2 avril, le président Léon Bourgeois célébrait sa mémoire en disant les « regrets unanimes » de la Chambre dont les espérances « ont été cruellement déçues ».

DORNIOT (JACQUES), né le 26 septembre 1898, à Bresles (Oise), mort le 23 février 1945 à Menningen (Pays-de-Bade, Allemagne).

Député de la Seine de 1924 à 1937.

Jacques Dorniot est né à Bresles, petit bourg mi-agricole, mi-industriel, de l'Oise, le 26 septembre 1898.

Son père, issu d'une famille d'origine italienne, était ouvrier forgeron dans une usine de réparations de machines agricoles. Il était membre de la Ligue des Droits de l'Homme.

Son certificat d'études obtenu, Jacques Dorniot entre à l'école professionnelle de Creil, en 1911. A dix-sept ans, il quitte l'Oise et va vivre en garni à Saint-Denis.

En 1915, il se place en qualité de « petite main ajusteur » aux Forges et ateliers de la Fournaise, devient ajusteur-monteur aux usines de moteurs Aster, chez Sohler à La Courneuve, à la fabrique d'imprimerie Lambert, dans la « plaine ». Son salaire monte de

75 centimes à 3 francs de l'heure. C'est chez Aster qu'il rencontre Marcel Marschall qui sera son adjoint à la mairie de Saint-Denis.

Dorniot, trop jeune pour être mobilisé, ouvrier privilégié, commence dès cette époque à s'intéresser au syndicalisme. Il adhère au syndicat des métaux, à la jeunesse socialiste et au Parti socialiste.

En avril 1917, il est mobilisé et rejoint le 128^e d'infanterie à Landerneau. Il est au front en septembre avec le 264^e. Son régiment est presque anéanti, au Chemin des Dames.

Il combat ensuite sur le front de Lorraine, où il est cité et décoré de la Croix de guerre pour avoir ramené sur son dos un camarade blessé.

L'armistice ouvre pour lui une ère de voyages. Il est envoyé en Orient avec son régiment, puis en Hongrie, dans un régiment de coloniale. Il assiste à la révolution de Bela Kun à Budapest, suivie de la contre-révolution de l'Amiral Horthy.

Dorniot se retrouve à Fiume dans un bataillon de chasseurs au moment du coup de force de d'Annunzio, dont les « arditi » le firent quelque temps prisonnier. Peu de temps après, il est en Albanie, à Scutari.

Il revient en France en 1920 et il est démobilisé.

Il se remet au travail à son ancienne usine de la Fournaise, puis à la S.O.M.U.A.

Au moment du congrès de Tours, il se montre d'abord hostile à la scission et soutient une « motion de Saint-Denis », favorable à l'Union.

C'est au retour d'un congrès tenu en Allemagne qu'il se déclare partisan des thèses soutenues par la III^e Internationale. Les postes de délégué à la propagande, de secrétaire par intérim et enfin de délégué au troisième congrès de l'Internationale communiste lui sont confiés au printemps 1921 par les jeunes socialistes.

Dorniot restera quatorze mois à Moscou (sauf deux brefs séjours en France). Il est reçu par Lénine. Il travaille à la « Communion des pays latins » dont Trotski est le président. Drieu la Rochelle dans sa brochure « Dorniot ou la vie d'un ouvrier français », parue après la fondation du P.P.F. en 1936, assure même qu'il en devint le « familier ». Après la rupture de 1934, Dorniot fut souvent accusé de trotskisme par ses anciens camarades de parti.

Dorniot revient en France à la fin de 1922, assiste au congrès du Parti à Paris, repart pour l'Allemagne où il passe six mois.

Au printemps de 1923, au congrès de Villeurbanne, il est nommé secrétaire général des Jeunesses communistes, dont il portera les effectifs de 3.000 à 15.000 membres. Il est arrêté en décembre 1923 et doit purger une condamnation encourue en 1921 pour un article publié dans *Le Consécutif*, où il attaquait vio-

lemment la politique « allemande » de Raymond Poincaré.

Aux élections générales du 11 mai 1924, il est imposé par ses amis comme second, derrière Vaillant-Couturier, de la liste communiste de la quatrième circonscription de la Seine. Doriot obtient 106.130 voix, 107.948 voix allant à Vaillant-Couturier. La liste communiste avait 9 élus. Le cartel d'union républicaine 5 (avec 101.886 voix à la tête de liste) et le cartel des gauches, mené par Pierre Laval, 5 élus également. Il n'a pas encore 26 ans, c'est le plus jeune député français, et, parmi les 26 députés communistes, un leader en puissance. Dès cette époque, sa personnalité se dessine. Enfant chéri et enfant terrible de l'Internationale, communiste d'un modèle à part, tribun et agitateur plus qu'organisateur ou tacticien, il va être l'homme des actes téméraires et provocants, d'abord contre les gouvernements « bourgeois » qui le feront emprisonner à maintes reprises puis, jusqu'à l'indiscipline et l'exclusion, contre son propre parti.

Doriot entre à la Commission des affaires étrangères.

Son premier discours est consacré à la jeunesse. Mais c'est la guerre du Maroc, le 27 mai 1925, qui va le mettre en vedette. Montant à la tribune, il affirme que les autorités militaires françaises ont armé clandestinement les indigènes du Rif contre l'Espagne, et qu'un groupe financier français aurait obtenu que le sous-sol du Rif lui soit concédé.

Le scandale et le tumulte sont considérables. Tout en se défendant d'avoir adressé un télégramme de félicitations à Abd el-Krim, il déclare : « Mon parti est pour l'évacuation militaire du Maroc ; mon parti est pour la formule de la Maroc aux Marocains », et se vante « d'être soldat d'honneur de l'armée rouge ». « C'est par milliers que les soldats français et indigènes tombent par la folie des généraux » et d'inviter les soldats français à fraterniser avec les Rifains. « Ces paroles criminelles sont au-dessous du mépris de la Chambre » répond M. Painlevé, président du Conseil. Et le président de la Chambre, Edouard Herriot : « Ce n'est pas être international que de se montrer toujours anti-français ».

La censure est prononcée contre Doriot à la presque unanimité, les socialistes l'ayant votée. On remarque cependant que dans la suite du débat Doriot et Aristide Briand, Ministre des Affaires étrangères, qui avait commencé sa carrière à l'extrême gauche, dialoguèrent avec une certaine courtoisie. Briand aurait dit : « C'est un homme de gouvernement. Plus tard, il comprendra. »

En décembre 1925, six mois après son discours sur l'affaire marocaine, Doriot s'oppose au cours d'une réunion orageuse du Bureau politique au trio Treint-Suzanne Giraud-Pierre Semard qui dirige le Parti communiste. Deux tendances s'opposent, celle de la lutte « classe contre classe » que défend la majorité,

celle de l'union avec les socialistes à la base que défendent Doriot et quelques-uns de ses amis.

Doriot est envoyé aussitôt après à Moscou. Il comparait devant Staline, qui le charge d'une mission en Chine. Il y arrive au moment de la rupture entre Tchang Kai-Chek et ses alliés communistes.

Il rentre en France à la fin de l'année 1926. Raymond Poincaré, après l'échec des cartellistes, est revenu au pouvoir. Doriot, plus que jamais orateur de choc du Parti communiste, critique violemment sa politique. Au Congrès réuni à Versailles le 10 août 1926, pour la création de la Caisse d'amortissement, il s'exprime en termes extrêmement violents. Parlant du Sénat, il déclare : « La suppression de cette assemblée particulièrement rétrograde s'impose ». « La véritable représentation des masses laborieuses ne peut pas se faire dans des assemblées telles que les vôtres dans des assemblées bourgeoises ; elle ne peut se réaliser pleinement que dans les conseils d'ouvriers, de paysans, de soldats et de marins. » Le procès-verbal de la séance note ensuite : « M. Doriot prononce, pour faire appel à la violence, des paroles qui ne figureront pas aux comptes rendus officiels. » Les communistes crient : « Vive la Commune », « Vivent les Soviets » et chantent la « Carmagnole ». La censure avec exclusion temporaire est prononcée contre lui. M. de Selves, président de l'Assemblée, le fait sortir sous l'escorte de quatre soldats en armes et du commandant militaire du Palais du Luxembourg.

A la fin de la législature 1924-1928, Doriot se trouve réduit au silence : condamné d'appel en appel pour délits politiques, il a la prison de la Santé pour domicile.

Comme en 1924, c'est un absent, un prisonnier qui est élu député de Saint-Denis aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 (au deuxième tour, par 11.036 voix contre 9.122 à Barthélemy, sur 24.339 inscrits. Au premier tour, Doriot avait obtenu 9.745 voix contre 6.239 à son adversaire).

En 1929 il a de nouveau de graves difficultés avec son parti, qui persiste à adopter la tactique « classe contre classe ».

On peut penser également que la rivalité personnelle qui l'opposait à Maurice Thorez, dont l'étoile montait et qui sera secrétaire général dès 1930, est pour beaucoup dans son attitude. (Doriot a essayé de faire pression sur le Comité central en refusant d'entrer au nouveau bureau politique, mais il battit en retraite, ses interventions n'ayant pas eu le succès qu'il escomptait » lettre de Maurice Thorez à Jules Humbert Droz, secrétaire de l'Internationale communiste, in *L'œil de Moscou à Paris*, Juliard, 1964.)

Un long article de Maurice Thorez dans les *Cahiers du bolchevisme* de janvier 1929 « La situation internationale et le danger de droite dans l'Internationale

communiste » accuse Doriot de se rapprocher de la social-démocratie et de minimiser le danger trotskiste.

Doriot ne sera pas exclu. Au IV^e Congrès du parti, à Saint-Denis, en avril 1929, il fait l'auto-critique demandée et accepte de soutenir les thèses orthodoxes : front unique à la base, Parti socialiste « ennemi principal ». Pierre Semard prit acte de ses regrets, tout en remarquant que la façon dont ils avaient été exprimés prouvait un certain dédain du parti et de l'Internationale communiste.

Mais peu de temps après, Doriot conquiert la base politique qui lui permettra d'affronter les risques d'une exclusion à laquelle il est sans doute résigné dès cette époque.

Aux élections municipales du 15 mars 1930, il est en effet le candidat du Parti communiste à Saint-Denis. Il est élu au deuxième tour de scrutin avec Barbé qui dirige le P.C.F. et sera éliminé comme « fractionniste » et « policier » en 1931. Cette même année il devient maire. C'est une nouvelle période de sa vie qui commence.

Il se consacre de plus en plus à la vie municipale et renonçant à la lutte ouverte, il prépare dans une demi-retraite le virage vertigineux amorcé depuis quelque temps.

Doriot est réélu député de Saint-Denis le 1^{er} mai 1932 sur un programme qui reste dans la stricte orthodoxie communiste et dont les têtes de chapitres sont : I. *Contre la misère* — II. *Contre la guerre* — III. *Contre la réaction* — IV. *Pour un front unique de classe* (c'est-à-dire pour l'unité à la base avec les ouvriers socialistes contre leurs dirigeants).

Il est élu au premier tour de scrutin avec 11.967 voix contre 7.946 à son adversaire Barthélemy sur 22.367 votants.

À la Chambre, il se conforme à la discipline de son groupe. Intervenant souvent dans les débats, il interpelle le Gouvernement sur la politique générale, plaide pour les salariés, les victimes de la crise, les grévistes, dépose des propositions de loi en faveur des catégories sociales les plus défavorisées.

Le 12 janvier 1934, à l'approche du 6 février, il est encore le porte-parole de son parti : « devant ces scandales répétés, nous, communistes, nous appelons la classe ouvrière à la lutte pour le pouvoir. C'est elle qui donnera le coup de balai libérateur. »

Mais le 6 février va précipiter la rupture. Le 12 février se constitue à Saint-Denis, au cours de la grève générale, un comité provisoire de 14 membres (2 socialistes, 2 C.G.T., 2 C.G.T.U., 8 communistes), c'est-à-dire, un comité d'unité d'action et non de front unique. Or, le Parti socialiste représente toujours pour le Comité central du P.C. le danger principal.

Doriot est donc entré sans équivoque dans une phase oppositionnelle, il a brisé la discipline du parti.

Son succès écrasant aux élections municipales du 6 mai 1934 (11.949 voix sur 12.147 suffrages exprimés) ne retarde pas l'échéance. Le 27 juin 1934, c'est l'exclusion, précédée par le refus du soutien de l'Internationale communiste.

« Doriot a fait la démonstration qu'il est devenu un élément étranger à la classe ouvrière et au Parti communiste. Il rejoint le contre-révolutionnaire Trotski. Il roule à l'abîme. »

Le Comité central ayant épuisé tous les moyens de sauver Doriot... « exclut Doriot des rangs du Parti communiste. »

En même temps, le Comité central, empruntant à Doriot sa politique unitaire, faisait du fascisme le danger numéro un.

Doriot dès ce moment va attaquer le Parti communiste avec la rancœur de l'exclu. Le 26 février 1936 à la Chambre, parlant au nom du groupe de l'Unité ouvrière dont il est le seul représentant, il dénonce en Maurice Thorez, au cours de la discussion du traité entre la France et l'U.R.S.S., le maître des agitateurs du Parti communiste, et attaque le « machiavélisme des Soviétiques ».

Dans son journal *l'Emancipation*, il écrit : « Le Parti communiste est devenu une société de propagande en faveur d'un régime nationaliste étranger » (14 avril 1936).

Le 3 mai 1936, il n'est réélu que de justesse dans la circonscription de Saint-Denis (11.585 voix au deuxième tour contre 10.887 à Fernand Grenier, sur 25.611 suffrages exprimés). Au premier tour, le 26 avril, Doriot avait obtenu 10.860 voix contre 8.899 voix à son adversaire communiste.

En juin 1936, Doriot fonde le Parti populaire français (P.P.F.).

Bien que ses dirigeants (derrière Doriot, Paul Marion, Barbé, Arrighi) insistent toujours sur la dominante prolétarienne de ses effectifs et leur propre passé communiste, c'est un parti de type fasciste, c'est-à-dire qu'il est fondé non sur une doctrine mais sur le culte du « chef » (ses partisans de plus en plus n'appelleront plus Doriot que « le chef »). Le slogan du P.P.F. — comme celui de R.E.X., mouvement belge de Léon Degrelle, à qui Doriot s'apparente par plus d'un trait — est : « P.P.F. vaincra ».

Le serment du Parti porte « Au nom du peuple et de la patrie, je jure fidélité et dévouement au Parti populaire français, à son idéal, à son chef — je jure de consacrer toutes mes forces à la lutte contre le communisme et l'égoïsme social ».

Plus que par la doctrine en effet, qui se réclame à la fois de Jeanne d'Arc et des communards et forme une résurgence, contaminée par les expériences mussolinienne et hitlérienne, du « harrésisme », qui rêvait d'unir le social et le national, et déclarait complices les capitalistes et les socialistes, l'influence du P.P.F. s'explique par la personnalité de son chef. Doriot exerce une étrange fascination sur beaucoup d'intellectuels :

Drieu la Rochelle, Alfred Fabre-Luce, Bertrand de Jouvenel, et quelques autres qui aiment mieux ne pas s'en souvenir :

« Doriot est grand et fort. Tout en lui respire la santé et la plénitude : ses cheveux drus, ses épaules puissantes, son ventre large. » (Drieu la Rochelle, *la Vie de Doriot, ou la Vie d'un ouvrier français.*)

De Drieu la Rochelle encore, cet éloge qui pourrait s'appliquer à un tribun plus récent : « Doriot a parlé pendant trois heures d'horloge. Il a bien mouillé sa chemise... Doriot est grand, gros et fort ; il sue beaucoup. »

A la Chambre, il attaque avec violence ses anciens camarades de parti. Le 23 mars 1937, treize ans après y être entré, il y parle pour la dernière fois, et réclame une Commission d'enquête pour vérifier l'origine des fonds des partis politiques. « Le Parti communiste a une quarantaine d'hebdomadaires. Aucun ne vit de ses propres moyens. D'où vient l'argent ? »

Mais le 25 mai 1937, Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur du Gouvernement du Front populaire, révoque Doriot de ses fonctions de maire de Saint-Denis « pour raisons administratives ».

Doriot relève le défi. Il donne sa démission de conseiller municipal et demande à la population de Saint-Denis un nouveau plébiscite.

Cette fois, il n'obtient que 6.547 voix contre 10.552 à Fernand Grenier, communiste.

Il abandonne aussitôt son mandat de député (le 29 juin 1937). « J'estime que lorsqu'un homme ne représente plus la majorité politique de sa circonscription, il doit l'abandonner. » (*La Liberté*, 23 juin 1937).

C'est la fin. Il faudra attendre l'occupation nazie pour retrouver Doriot au premier plan.

Dans les mois qui suivent, le P.P.F. en nette perte de vitesse perd goutte à goutte ses adhérents (il en aurait compté aux plus beaux jours près de 100.000). Ses partisans les plus prestigieux (Drieu la Rochelle, Ramon Fernandez, etc...) se détournent.

Au cours des deux années qui précèdent la seconde guerre mondiale, Doriot fait campagne contre le soutien aux républicains espagnols, approuve les accords de Munich, contre le sentiment de certains de ses partisans.

En août 1939, Doriot est mobilisé et laisse à Henri Barbé, puis à Victor Barthelemy la direction du Parti. Le P.P.F. ne réapparaît qu'en juin 1940. Doriot, dont l'organe est le *Cri du Peuple* figure avec Bucard, Darnand, Déat, Deloncle — chacun d'eux se détestant et se jalouant — parmi les têtes de la collaboration parisienne. Tout en épargnant Pétain — « Je suis un homme du Maréchal » est le titre d'une brochure qu'il publie en 1940 — il ne cesse d'attaquer la politique de

Vichy jugée « réactionnaire » et trop réticente à l'égard de la collaboration.

Lors de l'entrée en guerre de l'Allemagne contre l'U.R.S.S., Doriot lance l'idée d'une Légion de Volontaires français contre le bolchévisme, qui est créée le 8 juillet 1941. Lui-même, le 25 juillet, s'engage dans la L.V.F., participe en 1942 au dernier assaut des troupes allemandes contre Moscou.

Pour augmenter le recrutement de la L.V.F., il revient en 1942 et fait une tournée de conférences dans toute la France, il repart pour le « front de l'Est » en 1943. Il en revient en août de la même année pour assister au défilé des gardes françaises (milices du P.P.F.). Il repart aussitôt sur le front russe pour en revenir définitivement au début de l'année 1944.

Après le débarquement allié, il part avec ses principaux militants pour la Lorraine, d'où il gague l'Allemagne.

L'ancien interlocuteur de Lénine, de Trotski, de Staline, rencontre Hitler en décembre 1944. « Doriot, lui dit Hitler. Je vous sais soldat courageux ; vous êtes aussi, je pense un homme politique véritablement révolutionnaire ; je veux croire en votre réussite. » Et il le charge de former un gouvernement de collaboration franco-allemande, qui prend, le 6 janvier 1945, le nom de « Comité de libération française ». C'est donc seulement à l'extrême fin de sa vie, et sous ces espèces dérisoires, que Doriot aura conquis le pouvoir.

Car il est tué, à 47 ans, le 23 février 1945, par les balles d'un avion anglais (ou allemand, selon le P.P.F. Ivan-Sicard), en se rendant à Mengen, près de Sigmaringen, pour y rencontrer Déat.

Jean-Hérolde Paquis, qui devait être condamné à mort et exécuté à l'automne suivant, a évoqué le climat d'extraordinaire accablement de son enterrement.

« Un clairon des gardes françaises pleure le salut aux Morts, la foule défile devant la tombe ouverte, où le drapeau tricolore mettait de la lumière. Darnand et Luchaire s'éloignent ensemble. On ne lisait rien dans leurs yeux impassibles. De Brinon, Déat, étaient visiblement émus. Marion était passé, pleurant.

« ... En quittant le cimetière de Mengen, je savais que l'aventure était finie, qu'avec la mort de Doriot, le parti était mort, et je pouvais croire à ce signe mystérieux de la Providence. »

DORLY (GEORGES), né à Vinay (Isère) le 5 mai 1867, mort à Saint-Marcellin (Isère) le 14 septembre 1950.

Député de l'Isère de 1924 à 1928.

Fils d'un limonadier, Georges Dorly obtint le diplôme de l'Ecole nationale

vétérinaire de Lyon, et s'installa à Saint-Marcellin.

Conseiller municipal en 1904, conseiller général du canton de Saint-Marcellin de 1911 à 1940, il fut maire de cette ville de 1919 à 1944. A la tête de l'administration municipale, il déploya une grande activité, exerçant les fonctions de directeur-adjoint de la Caisse d'Épargne depuis 1895, de président du Conseil des directeurs de la même Caisse depuis 1919 et de président de la Société de secours mutuel.

Aux élections générales législatives du 11 mai 1924 inscrit sur la liste du bloc des gauches, il arriva en troisième position, et fut élu par 67.442 voix sur 126.927 votants.

Membre du groupe radical et radical-socialiste, il appartint à la Commission de l'hygiène et à la Commission du travail.

Il déposa une proposition de loi tendant à une sévère réglementation de la vivisection qui devait interdire les souffrances non indispensables infligées aux animaux.

Il n'intervint guère en séance publique mais déposa plusieurs avis et rapports sur des textes de caractère social.

Il était ainsi apprécié dans une notice du Cabinet du Préfet de l'Isère en 1925 : « Intelligent, a su reprendre avec habileté une situation politique qui avait été un instant ébranlée. Jouit de la sympathie de ses collègues. Bons rapports avec l'Administration. »

Aux élections générales du 22 avril 1928, qui eurent lieu au scrutin uninominal, il n'obtint dans la circonscription de Saint-Marcellin que 3.905 voix sur 17.107 votants, et il ne maintint pas sa candidature au second tour.

Il ne fit plus acte de candidature aux élections législatives mais il resta maire de Saint-Marcellin jusqu'à la fin de la guerre de 1939-1945.

Le Cri de la Vallée journal de Saint-Marcellin, s'exprimait ainsi (20 janvier 1945) : il n'a jamais caché « son mépris pour le Gouvernement de Vichy » et a refusé hautainement de faire homologuer sa Légion d'honneur en jurant fidélité à l'ex-maréchal.

Il se retira de la vie publique en janvier 1945. Dans une lettre adressée à cette occasion au Préfet de l'Isère, il écrivait : « ... je viens mettre à votre disposition, non sans un serrement de cœur assez compréhensible le siège que j'occupe. Il est juste en effet d'y laisser quelques places aux générations nouvelles plus qualifiées par leur activité... »

Il mourut le 14 septembre 1950 à Saint-Marcellin, à l'âge de 83 ans. Il était Officier de la Légion d'honneur.

DORMANN (MAURICE), né le 20 avril 1881 à Etrechy (Seine-et-Oise), mort le 17 novembre 1947 à Paris.

*Député de Seine-et-Oise de 1928 à 1936.
Sénateur de Seine-et-Oise de 1936 à 1944.*

*Ministre des Pensions
du 23 décembre 1930 au 27 janvier 1931.*

Maurice Dormann est né le 20 avril 1881, à Etrechy, canton d'Etampes, en Seine-et-Oise.

Fils d'ouvrier, il ne put fréquenter que l'école communale et fit son apprentissage comme typographe. Ayant l'esprit ouvert, le goût du travail et la volonté de s'instruire, il réussit, par ses propres moyens, à étendre le champ de ses connaissances.

En 1905, il prend la direction de l'imprimerie et du journal *Le Réveil d'Etampes*.

Parti à la mobilisation comme zouave de 2^e classe, il est réformé comme lieutenant, après avoir subi l'amputation de la cuisse droite et une large résection du genou gauche, ayant été blessé devant Douaumont le 17 novembre 1916 par des éclats d'obus qui l'atteignirent aux deux jambes.

A son retour, M. Dormann se dévoua aux victimes de la guerre, en s'occupant plus particulièrement des pupilles de la Nation. En 1919, il préside la Fédération des associations de mutilés de Seine-et-Oise. La maison de retraite des mutilés de guerre de Ville-lebrun lui doit le jour.

En 1927, il est nommé à l'unanimité président du syndicat professionnel des journalistes de Seine-et-Oise.

Conseiller général du canton de Méréville en 1928, la même année, sous l'étiquette « républicain radical », il est élu, au deuxième tour de scrutin des élections générales des 22 et 29 avril 1928, député de la circonscription d'Etampes, par 6.361 voix contre 1.635 voix à M. Burriot, « bloc ouvrier et paysan » sur 9.781 votants. Il sera réélu aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, au deuxième tour de scrutin, sous l'étiquette « radical indépendant », par 6.588 voix contre 3.535 voix à M. Coreil, radical-socialiste, sur 10.607 votants.

A la Chambre, il fait partie de la Commission de l'agriculture et de celle de la prévoyance et d'assurance sociales et est premier vice-président de la Commission des pensions.

Ses interventions à la tribune en faveur des agriculteurs, des mutualistes et des anciens combattants, sont toujours très remarquées. Il poursuit, d'accord avec l'unanimité des mutualistes français, la réforme de la loi des assurances sociales, dans le but d'en confier la gestion aux sociétés de secours mutuels pour leurs propres adhérents assurés sociaux.

Le 23 décembre 1930, M. Dormann est nommé Ministre des pensions du Cabinet Théodore Steeg qui, formé le 13 décembre 1930, sera démissionnaire le 22 janvier 1931.

Le 20 octobre 1935, il se présente aux élections sénatoriales (Renouvellement du 14 janvier 1936). Il est élu au deuxième tour de scrutin par 1.229 voix sur 2.060 votants.

Au Sénat, M. Dormann ne s'inscrit à aucun groupe, mais fait partie de la Commission de l'agriculture et de celle d'hygiène et de prévoyance sociale. Comme à la Chambre des Députés, il intervient en faveur des agriculteurs, des mutualistes et des anciens combattants.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vote en faveur des pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

M. Dormann est mort à Paris, le 17 novembre 1947, à l'âge de 66 ans.

Il était Commandeur de la Légion d'honneur et décoré de la Croix de guerre. Il était aussi titulaire de la Médaille d'argent de la Mutualité.

DORMOY (ALBERT), né à Bordeaux (Gironde) le 17 février 1862, mort à Bordeaux le 26 octobre 1941.

Député de la Gironde de 1902 à 1906.

Fils d'un mécanicien de Bordeaux, Albert Dormoy fit de brillantes études secondaires puis entra à l'Ecole polytechnique en 1880.

Il commença sa carrière d'ingénieur à la Compagnie des chemins de fer du Midi. En 1891, la direction de la fabrique de dynamite des Paulilles, dans les Pyrénées-Orientales, lui fut confiée. Puis, il prit en 1894 la direction de la fonderie de bronze et des ateliers mécaniques créés par son père, à Bordeaux.

Juge au Tribunal de Commerce de 1900 à 1903 et conseiller municipal de Bordeaux de 1900 à 1904, il décida de se présenter aux élections générales législatives de 1902. Candidat de l'Union démocratique dans la troisième circonscription de Bordeaux, il fut élu au deuxième tour de scrutin, le 11 mai, obtenant 8.583 voix sur 16.100 votants, contre 7.305 à Jourde, qui venait en tête au premier tour.

Celui-ci prit sa revanche en 1906 contre Albert Dormoy dans des conditions comparables puisque cette fois-ci, le député sortant était en tête au premier tour. En 1910, Dormoy est à nouveau battu au deuxième tour par Camille. Dès lors il ne se représentera plus.

Albert Dormoy, inscrit au groupe de l'Union démocratique et membre de diverses Commissions, fut l'auteur de plu-

sieurs propositions de loi et rapports. Il s'intéressait tout particulièrement aux questions industrielles et à la législation commerciale. Il fut également l'auteur d'une proposition de loi tendant à modifier le Code de justice militaire.

Si les hasards de la politique l'éloignèrent prématurément du Palais-Bourbon, son activité publique se poursuivit dans son département. Membre du Conseil d'administration de la maison de santé protestante de Bordeaux, membre de la Chambre de Commerce de Bordeaux dont il fut vice-président de 1920 à 1924, il présida également le Syndicat patronal de la métallurgie de 1916 à 1931 et la Société des amis de l'instruction de 1898 à 1926.

Grand philanthrope et patron social, il créait dès 1899 une société de secours mutuels pour les ouvriers de son usine. Cette société, adaptée au nouveau régime de la Sécurité sociale, fonctionne toujours à la satisfaction de ses adhérents.

Albert Dormoy était Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1920, Officier d'Académie et Officier de l'Etoile noire du Bénin.

Il mourut à Bordeaux le 26 octobre 1941, à l'âge de 79 ans.

DORMOY (AUGUSTE, PIERRE), né le 9 juillet 1876 à Paris, mort entre 1924 et 1931.

Député de la Seine de 1919 à 1924.

Fonctionnaire de la ville de Paris, Auguste, Pierre Dormoy adhéra très jeune au Parti ouvrier français. Il milita dans les rangs du Parti socialiste français, et celui-ci ayant réalisé son unité en 1905, il devint secrétaire de la Fédération de la Seine.

Il fut élu conseiller municipal du 12^e arrondissement (quartier de Piepus) en 1912.

Il fit la guerre comme officier d'Infanterie et fut fait prisonnier au Chemin des Dames. Il avait alors le grade de lieutenant.

Il se présenta aux élections générales législatives du 16 novembre 1919 dans la deuxième circonscription de Paris sur « la liste socialiste unifiée » et arriva second de cette liste avec 50.536 voix sur 168.047 votants après Paul-Boncour, mais avant Léon Blum.

Il s'inscrivit au groupe socialiste.

Après le Congrès de Tours de 1920, il adhéra au Parti communiste, mais le quitta en 1923, après avoir été délégué au Congrès de l'Internationale communiste à Moscou (automne 1922) et membre du Comité directeur en 1922.

Il fut membre de la Commission de l'administration générale, de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, de la Commission des marchés

de la guerre, de la Commission des régions libérées. En 1924, il fut vice-président du groupe parlementaire de défense de la région parisienne, créé pour venir en aide aux victimes des inondations de la Seine et de ses affluents.

Il déposa une vingtaine de propositions de loi relatives au problème du logement.

Il préconisait : la limitation de l'augmentation des loyers à 25 % du prix d'avant-guerre ; l'interdiction de toute démolition d'immeuble localif ; l'attribution aux communes d'un droit de préemption sur tout immeuble mis en vente ; la reprise de la plus-value foncière non gagnée et d'une façon générale l'organisation en France d'un service public de l'habitation et de l'aménagement urbain et rural.

Il fit une intervention remarquée lors de la discussion du projet de loi portant fixation définitive de la législation sur les loyers.

Il déposa également une proposition de résolution invitant le Gouvernement à soutenir devant le Sénat la proposition de loi votée par la Chambre des Députés sur le suffrage des femmes.

Il ne fut pas réélu aux élections générales du 11 mai 1924, bien que, inscrit sur la liste du Cartel des gauches, il ait obtenu 49.736 voix sur 171.927 votants. Rendu à la vie privée, il reprit son travail de militant.

Il mourut peu après (on ne trouve pas trace de sa candidature à l'élection partielle des 14 et 28 mars 1926). Les recherches effectuées n'ont pas permis de découvrir la date et le lieu de son décès.

Les localitaires avaient perdu en lui un de leurs plus ardents défenseurs. Il laissait un opuscule : *La nouvelle loi des loyers* (1922).

Auguste, Pierre Dormoy était titulaire de la Croix de guerre.

DORMOY (MARX), né à Montluçon (Allier) le 1^{er} août 1888, mort le 27 juillet 1941 à Montélimar (Drôme).

Député de l'Allier de 1931 à 1938.

Sénateur de l'Allier de 1938 à 1941.

Sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil en 1936.

Ministre de l'Intérieur de 1936 à 1938.

Comme son père, qui fut conseiller municipal puis maire de Montluçon, Marx Dormoy milite de bonne heure pour la cause socialiste : d'abord dans les rangs des jeunesses socialistes, ensuite au sein de la Fédération socialiste de l'Allier dont il devient le secrétaire en 1924 — un secrétaire actif qui fit de celle-ci une des fédérations les plus influentes du parti au moment de la scission des partis ouvriers.

Employé à la mairie de Montluçon, puis représentant de commerce, il est publiciste quand survient la guerre et il part comme sapeur-mineur au 4^e régiment du Génie. Il participe aux combats de Lorraine, aux batailles de la Marne et de Verdun (notamment Avocourt et Côte 304).

Revenu à la vie civile, après un échec aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, il devient conseiller d'arrondissement de Montluçon.

Un nouvel échec lors du renouvellement législatif du 11 mai 1924 ne le décourage pas, et il fait ses débuts dans la vie publique en entrant, en 1925, au conseil municipal de sa ville, qui le nomme maire le 9 mai de la même année.

La ville de Montluçon lui doit de nombreuses réalisations dans le domaine de l'urbanisme (adductions d'eau, voirie, égouts), de l'enseignement (trois groupes scolaires, une bibliothèque, une école de musique), de l'hygiène sociale (nouvel hôpital, installations sportives), etc.

Entre temps, il avait été élu conseiller général du canton de Montluçon-est, le 26 juillet 1925. Rapporteur du budget départemental, réélu en 1931, il succède à Paul Constans à la présidence du Conseil général le 28 octobre de la même année.

Une élection législative partielle, provoquée par le décès de Paul Constans, lui permet d'entrer à la Chambre des Députés, élu de la deuxième circonscription de Montluçon le 22 novembre 1931, au premier tour de scrutin, avec 8.406 voix contre 4.386 à M. Humoine, communiste, sur 15.448 votants. Il est réélu lors du renouvellement général de 1932, au premier tour, le 1^{er} mai 1932, par 10.768 voix contre 4.735 à M. Humoine, communiste, sur 16.543 votants — et du renouvellement général de 1936, au premier tour, le 16 avril, par 8.212 voix contre 7.664 à M. Jardon, communiste, sur 20.822 votants.

Inscrit au groupe socialiste S.F.I.O., il fait successivement partie de la Commission des comptes définitifs et des économies, ainsi que de la Commission des travaux publics et moyens de communications (1932) ; de la Commission de l'armée (1934) et de la Commission spéciale d'enquête sur l'affaire Stavisky (1934).

Il intervient dès 1932, lors d'un débat sur les baux à ferme et la même année, lors de la discussion du budget, sur le chômage ; en 1933, il prend part à la discussion du budget de l'année en cours à propos de la situation des agriculteurs, de l'enseignement technique, du chômage encore ; il intervient dans un débat sur l'organisation et la défense du marché du blé ; en 1934, il demande à interpellier le Gouvernement « sur les mesures qu'il compte prendre pour faire respecter la loi du 10 juillet 1933 et assurer le ravitaillement en farine des populations de l'Allier à la suite de la décision de 92 minotiers du département qui veulent fermer leurs moulins à

partir du 23 juin » ; le débat budgétaire de 1935 le voit intervenir sur l'enseignement technique et la nationalisation d'écoles pratiques et on l'entend le 15 mars 1935 dans la discussion d'une interpellation sur la politique militaire du Gouvernement. Sa dernière intervention comme député a lieu le 5 mars 1936 lorsqu'il pose, au nom de ses collègues socialistes, la question préalable à la discussion de plusieurs propositions relatives à la réforme électorale.

C'est alors qu'il est appelé par Léon Blum, chargé, au lendemain des élections générales dites « de front populaire » de 1936, de former le Cabinet, à le seconder comme Sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, le 4 juin 1936. Nommé Ministre de l'Intérieur le 25 novembre de la même année, après la mort de Roger Salengro, il conservera cette fonction jusqu'au 21 juin 1937 (premier Cabinet Blum), puis du 22 juin 1937 au 14 janvier 1938 (troisième Cabinet Chautemps), enfin du 13 mars au 8 avril de la même année (second Cabinet Blum renversé par le Sénat).

Son passage au Gouvernement est surtout marqué par la découverte du complot dit « de la Cagoule », monté contre le régime républicain, complot dont la répression fut par la suite abandonnée, et par quelques interventions au Parlement, notamment à la Chambre des Députés : lors de la discussion des crédits budgétaires relevant de son département ministériel, en réponse à un discours de M. Louis Marin sur les « fonds secrets » (4 décembre 1937), en réponse à M. Frédéric-Dupont, rapporteur sur la défense passive (même jour), etc... ; au Sénat : dans la discussion d'un projet de loi relatif aux conflits collectifs du travail (décembre 1936), dans le débat ouvert sur la proposition de loi concernant les halles centrales (décembre 1937), lors de l'examen des crédits de son ministère (décembre 1937), dans la discussion du projet de loi portant ouverture d'un crédit aux victimes de calamités publiques (même année).

Rentré dans le rang à la suite de la chute du Cabinet Blum, il se porte candidat du « rassemblement populaire » au renouvellement partiel du Sénat (département de l'Allier), le 23 octobre 1938, et il est élu au second tour de scrutin par 431 voix contre 378 à Marcel Régnier, sénateur, radical-socialiste sortant, sur 825 votants. Inscrit au groupe socialiste, il fait partie de la Commission de législation civile et criminelle en 1939 et en 1940, de la Commission de l'air.

Il devait, dans la première année de la seconde guerre mondiale, qui provoquait un ralentissement de l'activité parlementaire, intervenir au Sénat dans le grand débat ouvert par le projet de loi portant déchéance de certains élus — des parlementaires communistes — d'abord lors de la discussion générale

(séance du 19 janvier 1940 pour déclarer approuver, avec de sérieuses réserves de principe, la mesure proposée — qu'il devait finalement voter avec la plupart de ses amis — ensuite, au moment des explications de vote (séance du 29 février), pour dire que les propos de son collègue socialiste Bachelet affirmant conserver son estime au sénateur communiste Marcel Cachin n'engageaient que leur auteur.

La défaite et l'armistice étant survenus, il prend part à la séance de l'Assemblée Nationale réunie à Vichy le 10 juillet 1940 et vote contre la délégation de pouvoirs constituant au Gouvernement du maréchal Pétain.

Son activité de militant — il était redevenu en 1939 secrétaire de la Fédération socialiste de l'Allier — sa fidélité à Léon Blum et son hostilité au nouveau régime lui valent les rigueurs administratives : suspendu, avec tout le Conseil municipal de Montluçon, par décret du 20 septembre 1940, il est interné à Pellevoisin (Indre) le 26 septembre, puis transféré et incarcéré le 31 décembre à Vals-les-Bains. Placé, après six mois de captivité, en résidence surveillée à Montélimar, il est victime, le 26 juillet 1941, d'un attentat mortel : une bombe à retardement cachée sous son lit explose pendant son sommeil, le tuant sur le coup. Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité familiale, le 29 juillet, à Montluçon. Ce crime, d'inspiration politique, souleva la réprobation générale.

Le 9 décembre 1945 eurent lieu à Montluçon, les funérailles solennelles, et le 25 juillet 1946 fut inauguré un monument à la mémoire du défunt, que le Gouvernement citait à l'Ordre de la Nation, en lui conférant la Légion d'honneur à titre posthume.

DOUDEAUVILLE (DE) (Sarthe). — Voy. **LA ROCHEFOUCAULD**.

DOUËT (LOUIS, JULES, Henri, LE VAILLANT DU), né le 27 février 1831 à Bernières (Seine-Inférieure), mort le 9 novembre 1912 à Bernières.

Député de Seine-Inférieure de 1876 à 1881.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 403).

Après son échec de 1881, Louis-Jules Henri Le Vaillant du Douët ne se représenta plus aux élections législatives. Il vécut dans une retraite studieuse à Bernières dont il fut maire de 1859 jusqu'à sa mort, survenue le 9 novembre 1912, à l'âge de 81 ans.